



Publié le 06/10/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2022_123

OBJET : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service 2021 - Eau potable, assainissement collectif et non collectif sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Cotentin

Exposé

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le Président de l'établissement public présente au Conseil un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce rapport destiné à l'information des usagers présente l'organisation du service, ses caractéristiques techniques et financières ainsi que les indicateurs de performance réglementaire.

L'année 2021 fait l'objet du rapport ci-joint pour la compétence eau potable, assainissement collectif et non collectif pour les territoires sur lesquels ces compétences étaient gérées par la Communauté d'agglomération du Cotentin.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 2007-675 du 2 mai 2007,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission consultative des Services Publics Locaux en date du 12 septembre 2022,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 175 - Contre : 0 - Abstentions : 8) pour :

- **Approuver** le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif pour le territoire de la Communauté d'agglomération du Cotentin.
- **Dire** que ces documents seront transmis à chaque commune membre et mis à disposition du public, conformément aux dispositions en vigueur.
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Alexandrina LE GUILLOU

Annexe(s) :
RPQS 2021
Annexes RPQS 2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

27 septembre 2022

Date d'envoi de la convocation : le 16/09/2022

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 166

Nombre de votants : 182

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Alexandrina LE GUILLOU

L'an deux mille vingt deux, le mardi 27 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, MERAND Evelyne suppléante de CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, JORE Yolande suppléante de DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, LEPETIT Vincent suppléant de FALAIZE Marie-Hélène, THOMAS – ROUTIER Ghislaine suppléante de FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HARDY René, HEBERT Dominique, HELAOUET Georges, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine (A partir de 18h44), HURLOT Juliette, LEMARIÉ Florence suppléante de JEANNE Dominique, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand (A partir de 18h30), LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie (Jusqu'à 20h19), LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, FLAMBARD Dominique suppléant de LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LEROSSIGNOL Françoise (A partir de 19h16), LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN

Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PLAINEAU Nadège (A Partir de 18h37 – Jusqu'à 20h19), POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, BOURY Frédérique suppléante de ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SCHMITT Gilles (A partir de 18h34), SIMON François, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc, TAVARD Agnès, LACROIX Olivier suppléant de THOMINET Odile, LAISNEY Christiane suppléante de TOLLEMER Jean-Pierre, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

COLLAS Hubert à GANCEL Daniel, DUCOURET Chantal à HURLOT Juliette, HUREL Karine à HULIN Bertrand (Jusqu'à de 18h44), LEFRANC Bertrand à LEFAIX-VERON Odile (Jusqu'à 18h30), LEMOIGNE Sophie à AMIOT Florence (A partir de 20h19), LEPOITTEVIN Gilbert à TAVARD Agnès, LERENDU Patrick à MARGUERITTE David, LEROSSIGNOL Françoise à BRIENS Eric (Jusqu'à 19h16), LETERRIER Richard à LE GUILLOU Alexandrina, MAGHE Jean-Michel à KRIMI Sonia, PELLERIN Jean-Luc à LEFER Denis, PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, PLAINEAU Nadège à PERRIER Didier (Jusqu'à 18h37 – A partir de 20h19), SANSON Odile à MOUCHEL Jacky, SOURISSE Claudine à COUPÉ Stéphanie, TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno, VARENNE Valérie à LEJAMTEL Ralph.

Excusés :

BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, DE BOURSETTY Olivier, GOSSELIN Bernard, HAYÉ Laurent, HEBERT Karine, LEBRETON Robert, PIC Anna, VANSTEELANT Gérard.



LeCotentin

RAPPORT • EDITION 2021

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

ANNÉE 2021

PRÉAMBULE

Bénéficiant d'un climat clément et de paysages préservés, notre territoire du Nord Cotentin dispose d'une eau disponible et de qualité. Cette ressource n'est cependant pas inépuisable et se doit d'être gérée au mieux pour anticiper les défis de demain que sont le réchauffement climatique ou encore l'évolution de la situation géopolitique internationale.

En 2021, plus que jamais, l'EAU aura été un enjeu majeur pour la Communauté d'Agglomération.

Dans un contexte toujours particulier lié à la persistance de la pandémie, la Direction du Cycle de l'eau a poursuivi les actions visant à renforcer ses services auprès des usagers tout en œuvrant pour la préservation de ce bien commun qu'est l'eau.

Etape indispensable pour une gestion raisonnée et transversale de la ressource en eau, un schéma directeur de l'eau potable a ainsi été engagé en fin d'année 2021. Cette étude qui s'étendra sur 4 à 5 ans consolidera notre connaissance sur les ressources mais également l'état du patrimoine ou les besoins et usages de l'eau sur notre territoire. Pour parfaire la maîtrise du petit cycle, cette étude « eau potable » sera prochainement suivie d'un schéma directeur assainissement dont le lancement est programmé pour 2022.

Parallèlement, l'année 2021 aura été marquée par des travaux indispensables à la continuité de service tels que les premières opérations visant à renforcer l'usine de production d'eau potable d'Ollonde (Côte des Isles), la refonte de châteaux d'eau (engagement des travaux sur les Pieux et Flamanville), la remise à niveau de stations d'épurations (Herqueville) ou encore le renouvellement indispensable de réseaux sur l'ensemble du territoire (17.2 kilomètres en eau potable et 1.6 kilomètres en assainissement)

Ces travaux mais également l'ensemble des actions visant à assurer le service aux usagers sont menés par des équipes professionnelles et investies dont le savoir-faire est reconnu au-delà de nos frontières. Labélisée EXPE-CT sur la thématique du cycle de l'eau, la Communauté d'Agglomération du Cotentin, par l'intermédiaire de sa Direction du Cycle de l'Eau, a engagé en 2021 un projet de coopération décentralisée de gestion des eaux avec la commune de Diarniadio au Sénégal et l'OFOR (Office des Forages Ruraux), organisme de l'état Sénégalais.

En 2022, nos priorités demeureront la sécurisation de l'alimentation en eau potable, la préservation de la ressource ainsi que l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques en optimisant le fonctionnement des systèmes d'assainissement. Dans ce cadre, l'année 2022 verra notamment des avancées significatives sur des dossiers tels que l'étude sur les DSP du Cycle de l'Eau ou l'harmonisation des tarifs.

Ces axes de travail sont essentiels pour construire sereinement l'avenir.

Philippe LAMORT Vice Président

SOMMAIRE

05 PARTIE 1

PRESENTATION GENERALE ET FAITS MARQUANTS 2021

- 1.1 . Le Cotentin
- 1.2 . Des compétences au service de tous
- 1.3 . Le Fonctionnement interne du Service
- 1.4 . Faits marquants 2021
- 1.5 . Focus

21 PARTIE 2

EAU POTABLE

- 2.1 - Caractérisation du service d'eau potable
- 2.2 - Indicateurs de performances du service d'eau potable

37 PARTIE 3

ASSAINISSEMENT

- 3.1 -Répartition de la population desservie par secteur
- 3.2 - Caractérisation du service d'assainissement collectif
- 3.3 - Indicateurs de performances du service d'assainissement collectif
- 3.4 - Caractérisation du service d'assainissement non collectif
- 3.5 - Indicateurs de performances du service d'assainissement non collectif

54 PARTIE 4

TARIFICATION ET RECETTES DU CYCLE DE L'EAU

- 4.1 -Service d'eau Potable
- 4.2 - Service d'assainissement collectif
- 4.3 - Service d'assainissement non collectif

62

PARTIE 5

5.1 - OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE

64

PARTIE 6

RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCES

6.1 - Eau potable

6.2 - Assainissement collectif

6.3 - Assainissement non collectif

PARTIE 1

PRESENTATION GENERALE ET FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

1.1 - LE COTENTIN

Surnommée la Presqu'île Normande, le Cotentin est une terre de contrastes. Avec ses **220 km** de côtes et son bocage, ce territoire est un concentré de Normandie étendu sur **1 439 km² de superficie**. Traditionnellement marqué par la culture de la mer et l'agriculture, il a également su saisir les opportunités industrielles et compte sur la présence de grands donneurs d'ordres sur son territoire.

La richesse de ses paysages, sa qualité de vie ou sa proximité géographique avec l'Irlande et l'Angleterre font aussi du Cotentin un territoire touristique reconnu.

Au 1^{er} janvier 2017, ce vaste territoire s'est alors unifié afin de donner une réalité institutionnelle à une entité historique, culturelle et humaine.

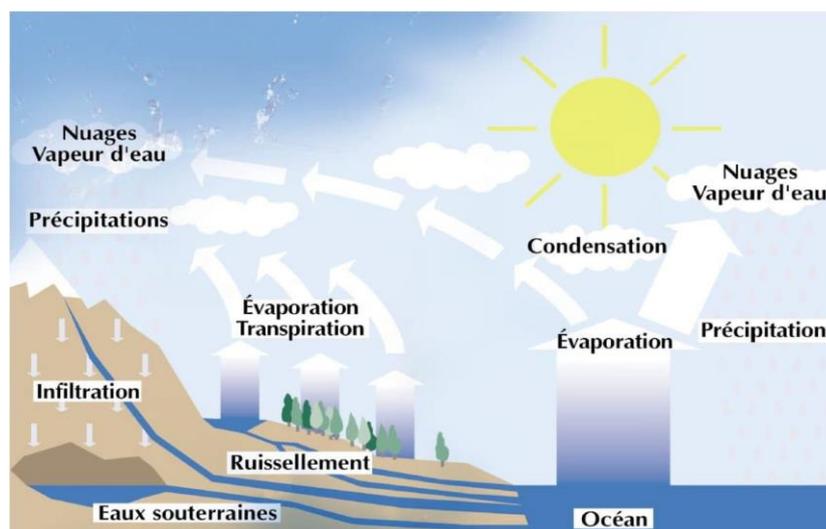
Les anciennes Communautés de Communes du Coeur du Cotentin, de la Région de Montebourg, de la Vallée de l'Ouve, de la Côte des Isles, des Pieux, de Douve et Divette, de La Saire, de Saint-Pierre-Eglise et du Val de Saire et les deux communes nouvelles, que sont Cherbourg-en-Cotentin et La Hague ont alors fusionnées pour former une seule entité institutionnelle : **la Communauté d'agglomération du Cotentin**.

Les Communautés de communes, devenues à présent "Pôles de Proximité" restent néanmoins les portes d'entrée de l'agglomération pour les habitants du territoire.

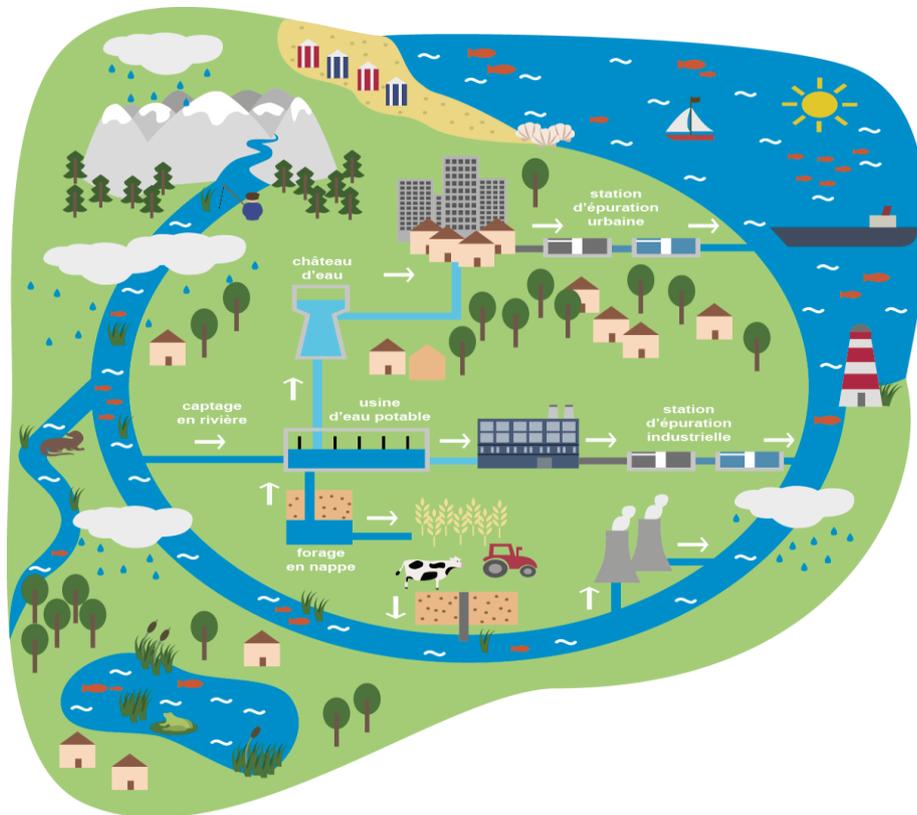
L'agglomération du Cotentin est ainsi devenue la 3^{ème} plus vaste collectivité de France grâce à ses 129 communes membres et la 4^{ème} agglomération de Normandie grâce à ses 185 000 habitants.

1.2 - DES COMPÉTENCES AU SERVICE DE TOUS

Cycle naturel de l'eau



En parallèle du voyage éternellement renouvelé de l'eau sur notre planète, l'eau peut être détournée vers un autre cycle, plus court et restreint aux activités humaines : **le petit cycle de l'eau ou cycle domestique**. C'est grâce à ce petit voyage intérieur que nous pourrons utiliser l'eau du robinet pour notre consommation d'eau, la dépolluer après usage avant de la rendre au milieu naturel...



= > La Communauté d'Agglomération Le Cotentin gère l'intégralité du Cycle de l'eau

Compétences liées au Cycle Domestique

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

La Direction du Cycle de l'eau de la Communauté d'Agglomération Le COTENTIN est compétente en matière d'eau et d'assainissement pour le compte de tous les habitants des 129 communes composant Le Cotentin, depuis la production et la distribution de l'eau potable jusqu'à la collecte et la dépollution des eaux usées ainsi que leurs rejets dans le milieu naturel.

LES EAUX PLUVIALES

En application de la loi du 3 août 2018, l'exercice de la compétence «gestion des eaux pluviales urbaines » est différencié en fonction de la nature de l'EPCI. Les métropoles (art. L. 5217-2 du CGCT) et les communautés urbaines (art. L. 5215-20 du CGCT) sont compétentes de plein droit sur l'eau, l'assainissement et les eaux pluviales. Pour les communautés d'agglomération, la loi du 3 août 2018 a prévu le transfert obligatoire au 1er janvier 2020, tout en incluant la distinction entre les services de l'assainissement et ceux de la gestion des eaux pluviales, faisant de cette dernière une nouvelle compétence des communautés d'agglomération (art. L. 5216-5 du CGCT)

Compétences liées au grand cycle Naturel

LA GEMAPI

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1er janvier 2018

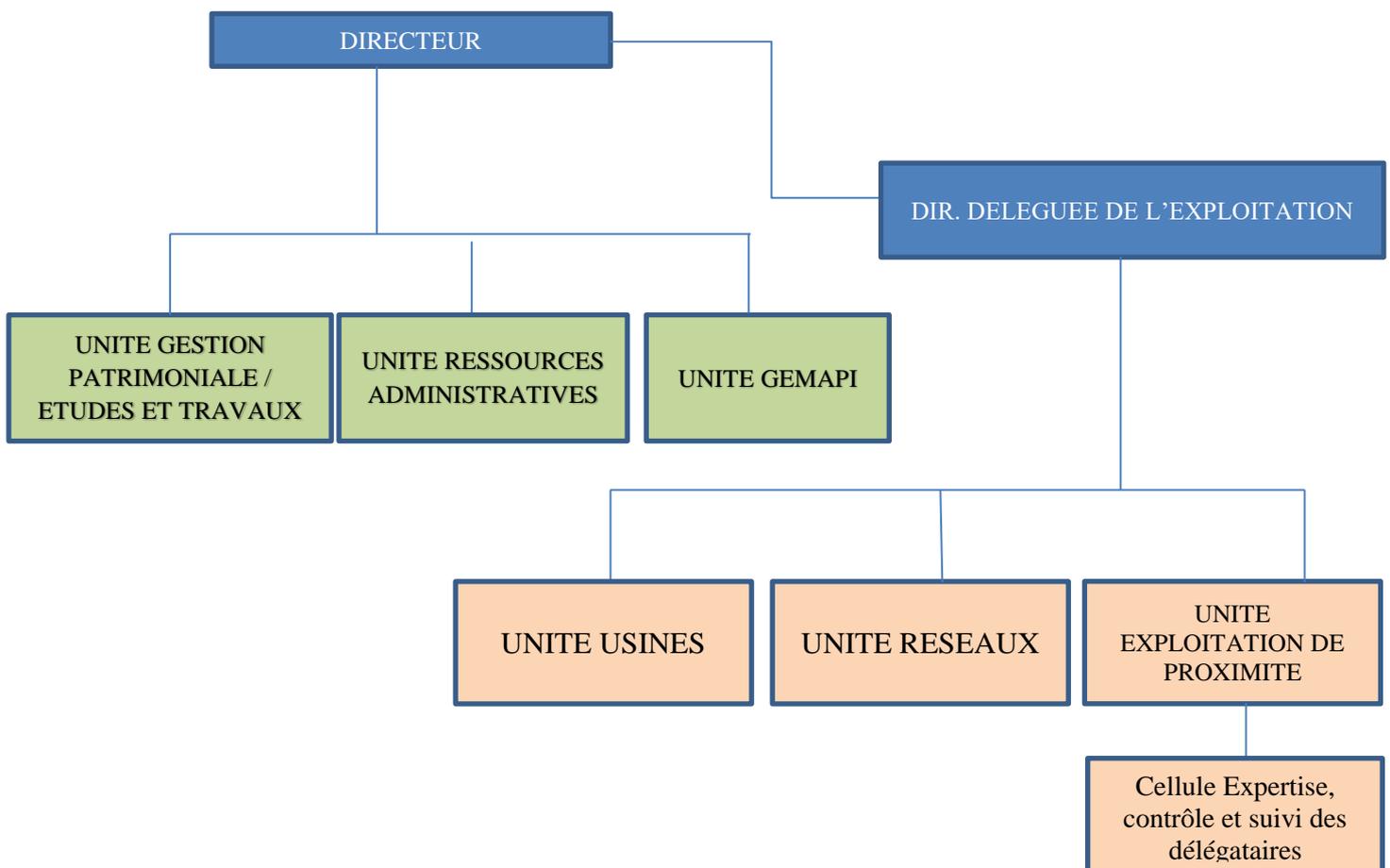
Les actions entreprises par les intercommunalités dans le cadre de la GEMAPI sont définies ainsi par l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement des bassins versants
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des zones humides

1.3 - LE FONCTIONNEMENT INTERNE DU SERVICE

Organisation de la Direction « Cycle de l'Eau »

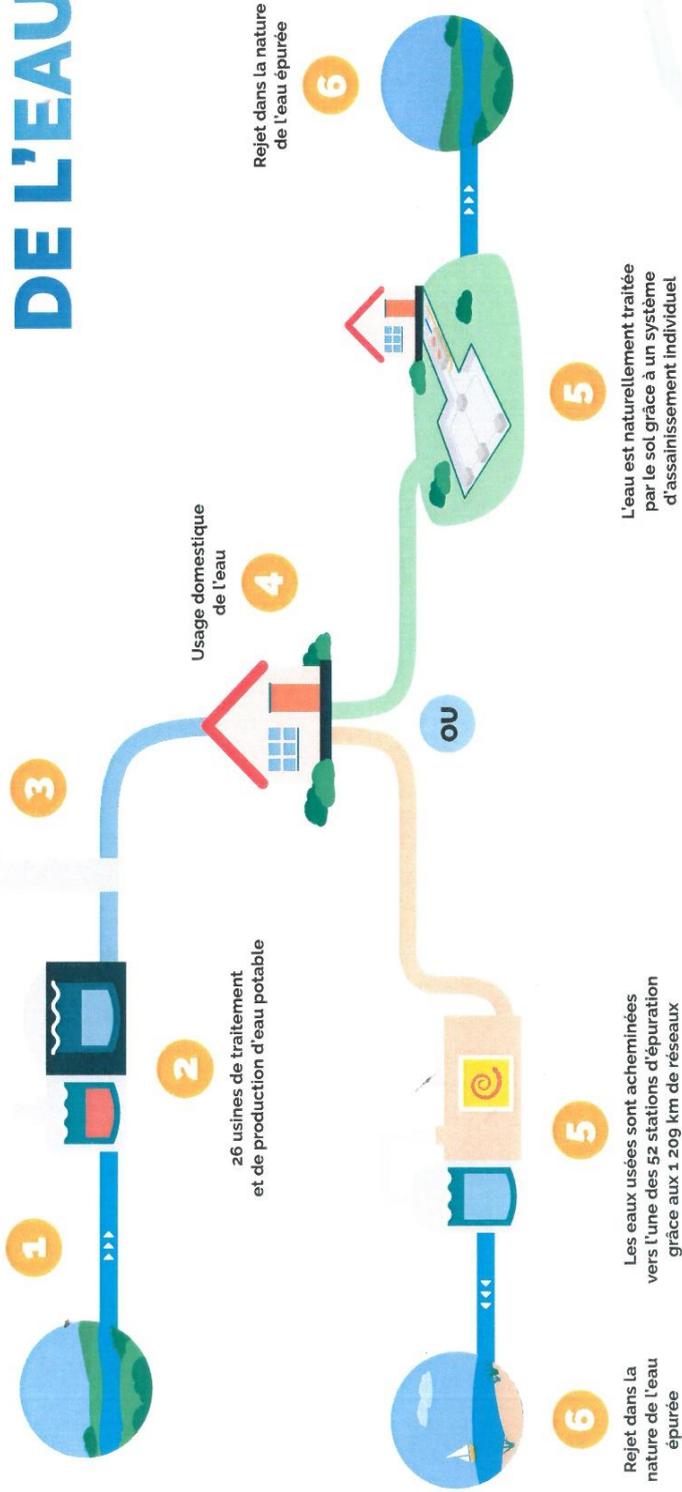
Pour répondre à ces objectifs, l'organisation de la direction des eaux est désormais structurée en 6 unités comme suit :



LE CYCLE DOMESTIQUE DE L'EAU

166 réservoirs permettent de stocker l'eau potable avant d'être transportée via les 3 608 km de réseaux

74 points de prélèvement d'eau brute dans le milieu naturel (cours d'eau ou nappes phréatiques)



L'eau est naturellement traitée par le sol grâce à un système d'assainissement individuel

Les eaux usées sont acheminées vers l'une des 52 stations d'épuration grâce aux 1 209 km de réseaux

Rejet dans la nature de l'eau épurée

L'eau dédiée à la consommation humaine est potable et bénéficie de nombreux contrôles sanitaires réalisés par la collectivité ou son délégataire. L'Agence Régionale de la Santé (ARS) organise également des contrôles, sous l'autorité du Préfet. Les résultats sont consultables en mairie, sur les factures ou sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé.

1.3.2 – La Compétence Eau potable sur le Cotentin

La Direction du Cycle de l'Eau du Cotentin a pour compétence :

- La production,
- Le traitement,
- Le stockage,
- La protection des ouvrages de prélèvement,
- Le transfert,
- La distribution.

La Collectivité exerce ses différentes compétences liées à l'eau potable sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération soit **129 communes** ::

- directement par le biais de ses services en régies,
- par des contrats de délégation de service public (Affermage, Gérance, prestations de services), notamment pour la production et la distribution de l'eau potable.

Au 31 décembre 2021, l'exploitation des services de l'eau sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération est assurée par 6 régies, 4 délégations de service publics, 2 contrats de gérance et 2 prestations de service

L'Agglomération reste propriétaire de toutes les installations d'eau potable, et maître d'ouvrage des travaux neufs.

L'Agglomération est responsable du service d'eau, même lorsqu'il est délégué ; elle est donc tenue de contrôler la bonne exécution du service délégué.



LE SAVIEZ VOUS ?

Les différents modes de gestion

- ◆ Régie : La régie relève du mode de gestion directe.

La collectivité exploite elle-même son service avec son personnel, sans aucun recours à des prestataires de service. Elle assure le suivi et l'entretien des installations, la facturation et la gestion clientèle. Le service finance ses dépenses d'investissement et de fonctionnement par une redevance perçue auprès des usagers.

- ◆ Régie avec une prestation de services : La régie avec une prestation de services relève du mode de gestion directe.

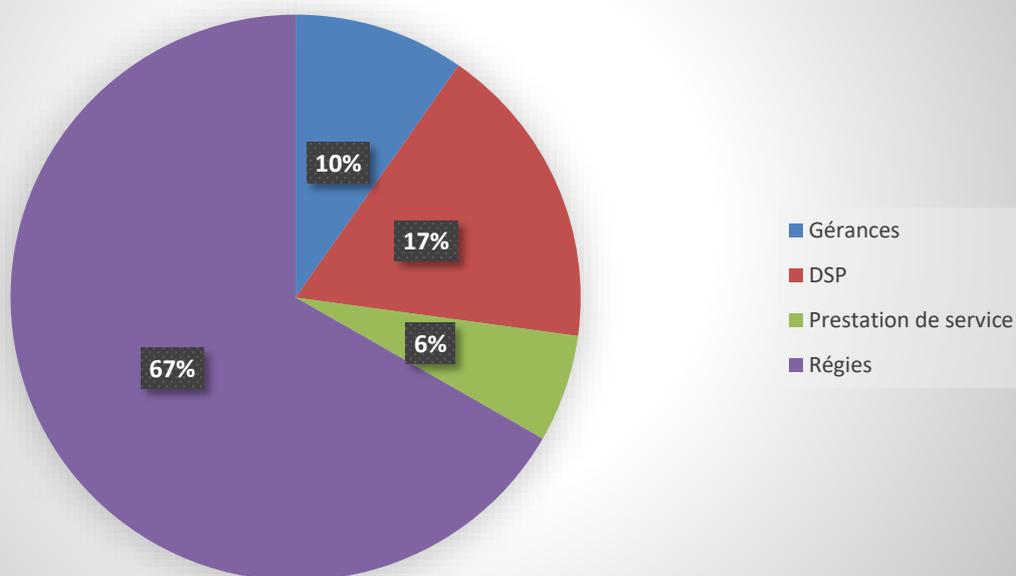
La collectivité exploite elle-même son service en recourant en tout ou partie à un ou plusieurs prestataires. Elle assure le suivi et l'entretien des installations, la facturation et la gestion clientèle. Le service finance ses dépenses d'investissement et de fonctionnement par une redevance perçue auprès des usagers.

- ◆ Gérance : La gérance relève du mode de gestion directe.

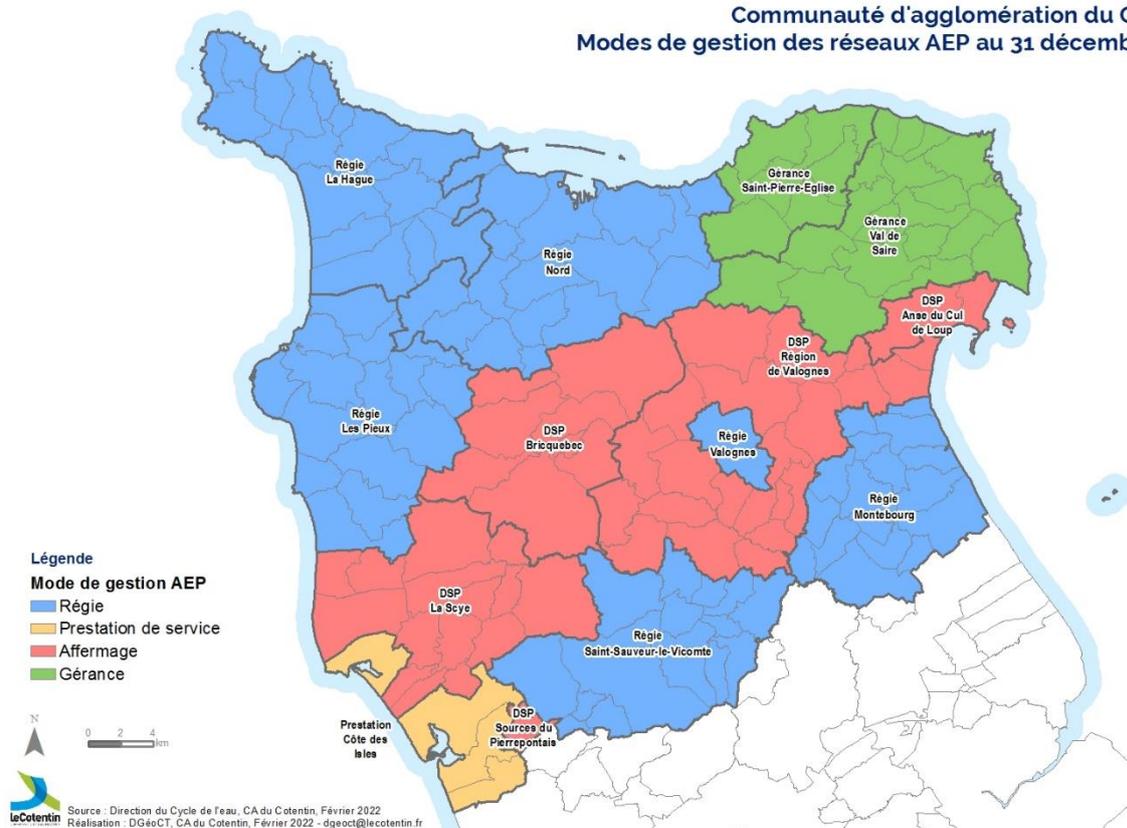
La collectivité confie à un gérant le soin de d'exploiter intégralement son service public moyennant une rémunération forfaitaire sans intéressement au résultat. Le gérant est directement rémunéré par la collectivité, et non par les usagers. La collectivité garde, au travers de son trésorier, la prérogative du recouvrement des factures.

- ◆ Affermage : L'affermage relève du mode de gestion délégué. Le délégataire est appelé "fermier". Le fermier exploite le service, de façon exclusive, sur un périmètre déterminé par la collectivité et à ses risques et périls. Il est rémunéré par la perception directe d'une redevance auprès des usagers, lui permettant d'amortir ses charges de fonctionnement.

Répartition des modes de gestion AEP en fonction du nombre d'abonnés



Communauté d'agglomération du Cotentin Modes de gestion des réseaux AEP au 31 décembre 2021



Au 31 décembre 2021, chaque territoire dispose d'un règlement de service.

1.3.3 – La Compétence Assainissement Eaux usées sur le Cotentin

La Direction du Cycle de l'Eau du Cotentin a pour compétence :

- La collecte
- Le transport, La dépollution,
- Le contrôle de raccordement,
- L'élimination des boues produites,
- L'aide aux particuliers pour la mise en conformité des installations d'immeubles privés

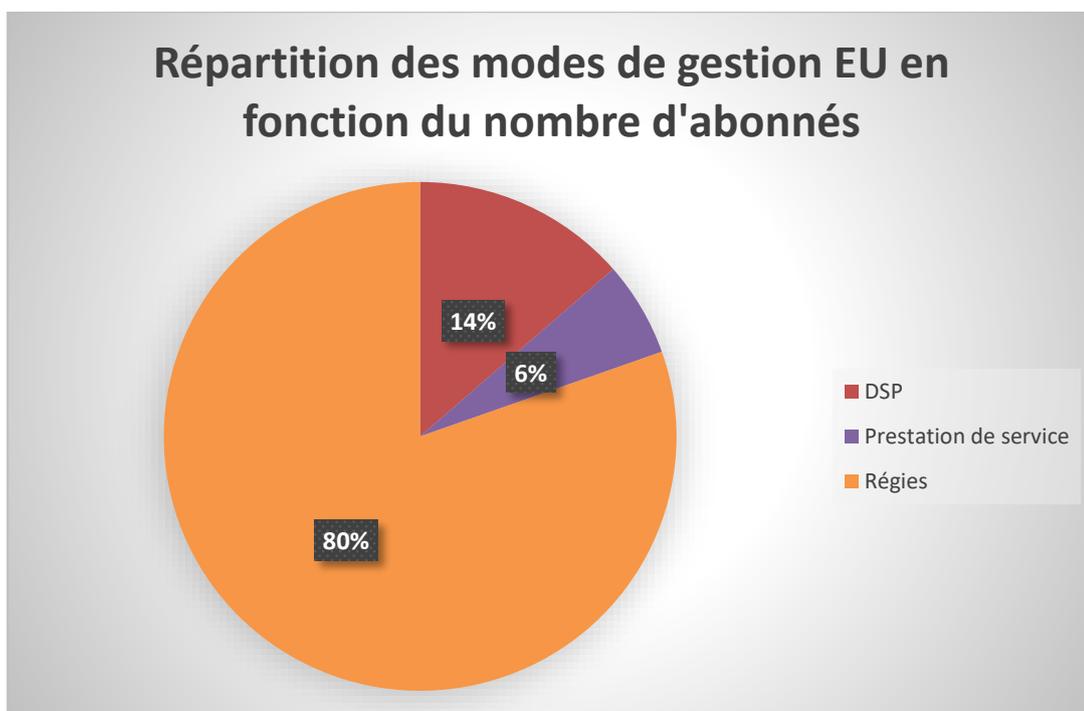
La compétence assainissement collectif est exercée sur une partie du territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, soit 60 communes :

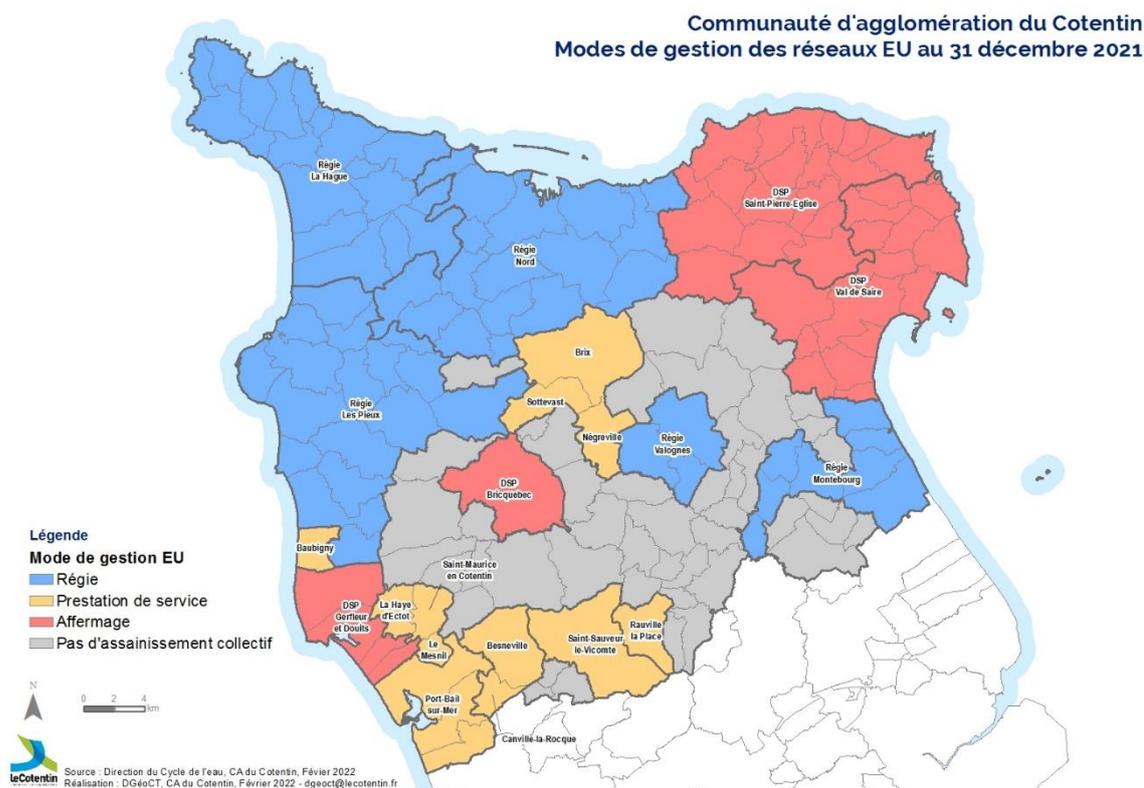
- directement par le biais de ses services en régies,
- par des contrats de délégation de service public (Affermage, Gérance, prestations de services), notamment pour la production et la distribution de l'eau potable.

Au 31 décembre 2021, l'exploitation des services d'assainissement collectif est assurée par 5 régies, 4 délégations de service public, et 4 prestations de services .

L'Agglomération reste propriétaire de toutes les installations d'assainissement, et maître d'ouvrage des travaux neufs.

L'Agglomération est responsable du service d'assainissement, même lorsqu'il est délégué ; elle est donc tenue de contrôler la bonne exécution du service délégué.





1.3.4 – La Compétence Assainissement Non collectif sur le Cotentin

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence assainissement non collectif est gérée par la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Les services publics d'assainissement non collectif des communes nouvelles de Cherbourg en Cotentin et de la Hague ont intégré la communauté d'Agglomération du Cotentin au 1^{er} janvier 2018.

La compétence Assainissement Non-Collectif (ANC) concerne les citoyens non raccordés à un réseau de collecte des eaux usées. Elle permet à l'EPCI de les accompagner dans l'obtention d'équipements assurant un traitement efficace de leurs eaux usées.

Dans ce cadre, l'agglomération du Cotentin a fait le choix d'exercer les missions rendues obligatoires par la réglementation à savoir :

- ◆ Identifier sur leur territoire les zones relevant de l'assainissement collectif et les zones relevant de l'assainissement non collectif ;

- ◆ Contrôler l'assainissement non collectif :

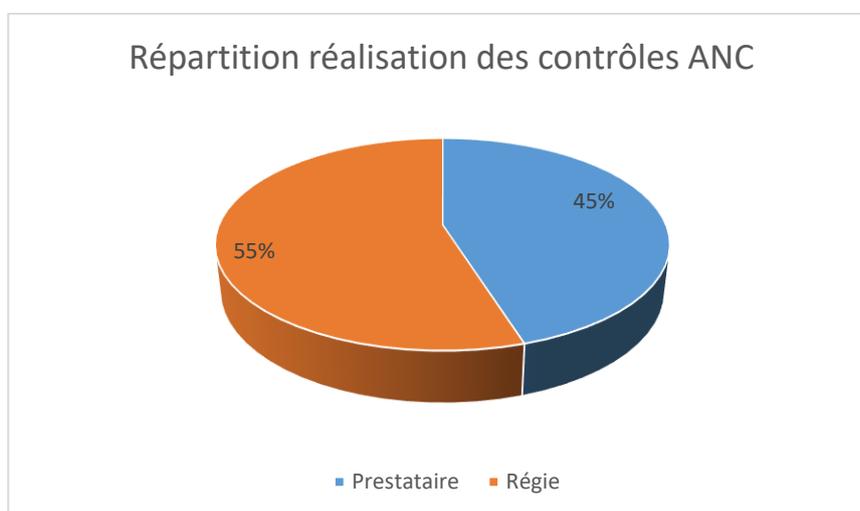
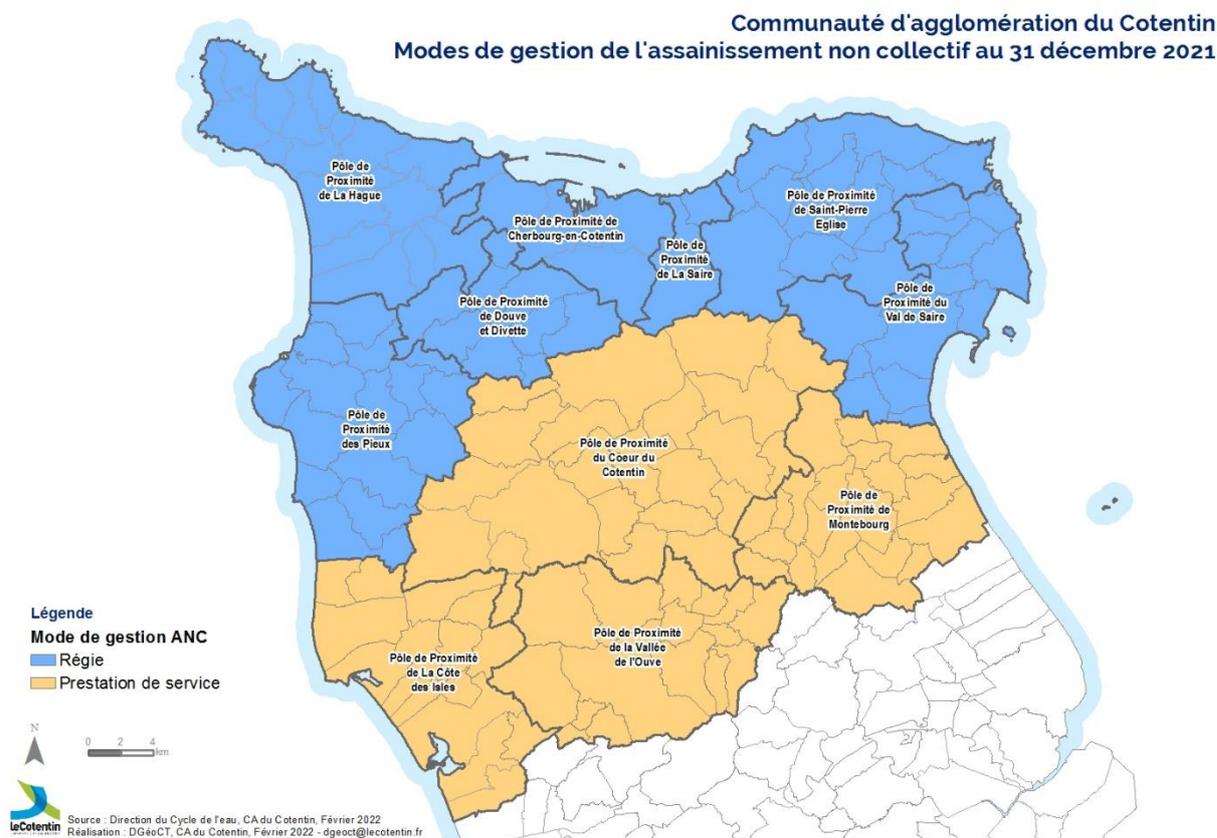
- Pour les installations neuves ou à réhabiliter : contrôle de conception puis contrôle d'exécution ;
- Pour les installations existantes : contrôle initial (diagnostic) puis contrôle périodique pour vérifier le fonctionnement et l'entretien des installations

- ◆ Dans le cadre des ventes immobilières, contrôler le bon fonctionnement des installations. Ce contrôle est obligatoire et doit être daté de moins de 3 ans à la date de la signature de l'acte de vente.

- ◆ Mettre en place un contrôle périodique au moins une fois tous les 10 ans ;

- ◆ Etablir à l'issue du contrôle un document établissant si nécessaire soit, dans le cas d'un projet d'installation, les modifications à apporter au projet pour qu'il soit en conformité avec la réglementation en vigueur soit, dans le cas d'une installation existante, la liste des travaux à réaliser par le propriétaire pour supprimer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement ;

- ◆ Percevoir une redevance auprès des usagers.



Au 31 décembre 2021, l'exploitation des services de l'assainissement non collectif est assurée par 7 régies, et 4 prestations de service.

Des zonages assainissement approuvés par les « structures historiques » sont effectifs sur certains secteurs. Les démarches sont engagées pour doter l'ensemble du territoire d'un zonage validé par enquête publique.

La Communauté d'Agglomération dispose d'un règlement de service ANC commun à l'ensemble du territoire. Ce dernier a été validé par délibération n°2018-18 en date du 27 septembre 2018.

1.3.5 – Le contrôle et le suivi des contrats

Depuis 2018, l'Agglomération Le Cotentin a mis en place une cellule dédiée au suivi et au contrôle permanent d'exploitation déléguée de l'eau et de l'assainissement sur son territoire. Les compétences mises en œuvre sont autant techniques que financières ou administratives (marchés).

Ce suivi s'appuie sur de nombreuses réunions avec les délégataires, réunions techniques mensuelles et revues de contrats trimestrielles, et sur des visites régulières des installations. Il repose également sur les données transmises par les délégataires : plus de 80 documents ou fichiers de données, avec une fréquence allant de l'envoi systématique à la transmission annuelle, sont ainsi demandés aux délégataires, **notamment le Rapport Annuel du Délégataire ou RAD.**

RAD

Conformément aux contrats d'affermage, les rapports annuels des délégataires sont transmis chaque année à la Collectivité entre le 1^{er} Avril et le 1^{er} juin de l'année suivante.

La partie technique et la partie financière font l'objet d'une analyse approfondie par les services de la Collectivité. L'analyse financière permet de contrôler l'équilibre de la délégation, notamment au travers du compte d'exploitation ou à défaut du compte de résultat, présenté par le délégataire.

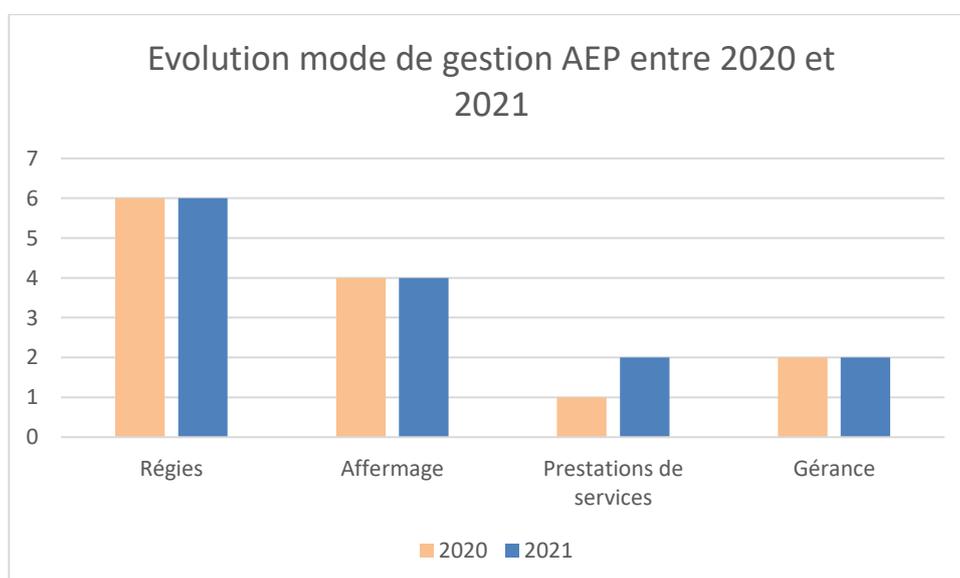
L'analyse du rapport annuel fait l'objet d'un mémoire récapitulatif des remarques et demandes de compléments ou corrections formulées par la Collectivité à chaque délégataire. Les délégataires y répondent en remettant le cas échéant un rapport annuel modifié. Le contrôle s'effectue sur la période de juin à septembre.

Les rapports annuels des délégataires, modifiés le cas échéant, font l'objet d'une présentation devant la Commission Consultative des Services Publics Locaux. puis devant le Conseil d'Agglomération en septembre.

Une démarche d'optimisation des contrats lors de l'année 2020 a notamment permis :

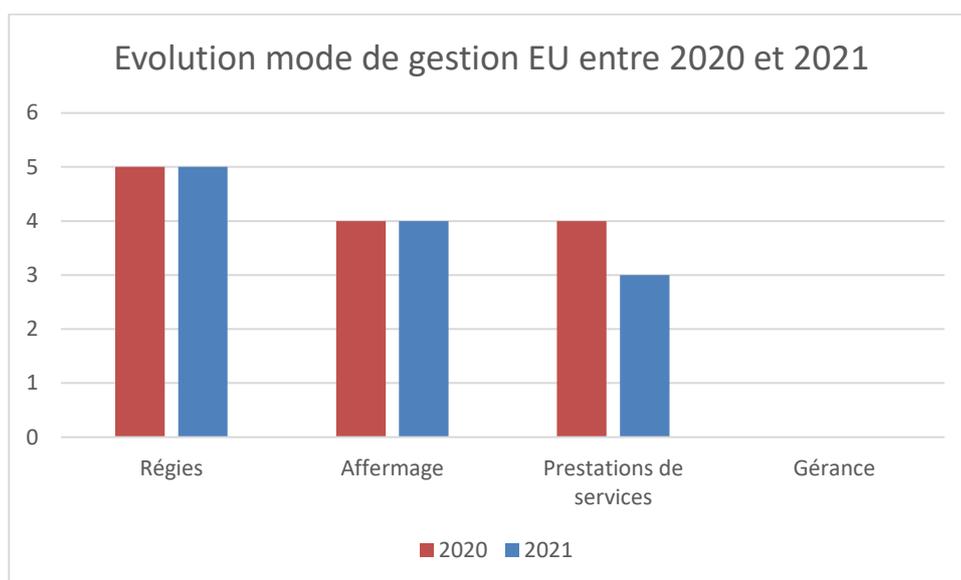
Pour l'Eau potable :

Depuis le 1^{er} novembre 2020, 3 secteurs ont été regroupés : ex SMP Cotes des Isles (affermage), ex SAEP Portbail (gérance) et ex Régie Barneville Carteret pour devenir « Régie avec prestation de service »



Pour l'assainissement collectif :

Regroupement plusieurs prestations EU de service en un contrat à lot géographique permettant une diminution des coûts avec une amélioration des prestations en 2020. Depuis le 1^{er} janvier 2021 l'assainissement sur le territoire de Fontenay Lestre Quinéville et St Marcouf est assurée par la Régie du territoire de Montebourg.



1.4 – DIVERS ET FAITS MARQUANTS 2021

1.4.1 – COVID 19 et l'épandage des boues de stations d'épuration

Dans le cadre des mesures gouvernementales mises en place pour réguler l'épidémie de COVID-19, une circulaire en date du **2 avril 2020** et un arrêté ministériel du **30 avril 2020**, modifié le **21 avril 2021**, a interdit, par principe de précaution, l'épandage des boues de station d'épuration urbaine produites lors de l'épidémie et n'ayant pas fait l'objet d'un processus d'hygiénisation.

La circulaire ministérielle définit les traitements permettant l'hygiénisation des boues produites dont le compostage après déshydratation des boues, le chaulage ou encore le séchage thermique. Elle impose un suivi renforcé de ces différents traitements pour garantir l'innocuité des boues.

A l'instar des collectivités compétentes pour le traitement des eaux usées, la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, pour répondre à cette disposition, a dû mettre en place des mesures exceptionnelles de prise en charge, de traitement et de suivi des boues qu'elle produit sur le territoire. En effet, habituellement ces boues sont directement valorisées en agriculture.

Pour les STEU de PORTBAIL, MARTINVEST, EQUEURDEVILLE, TOURLAVILLE et MONTFARVILLE, des traitements par chaulage permanent, par compostage ou par séchage thermique existaient déjà, ainsi il n'a pas été nécessaire de réaliser des modifications supplémentaires mais de renforcer le suivi analytique pour s'assurer du Bon Fonctionnement du Process.

Dès 2020, pour répondre à l'urgence pour les autres STEU, il a été mis en place un système de déshydratation mobiles des boues pour envoi en plateforme de compostage sur lesquelles le processus d'hygiénisation se produit par montée en température.

① Hygiénisation sur les STEP de Cherbourg en Cotentin



Sécheur thermique de Cherbourg



Centrifugeuse de Cherbourg

② Déshydratation par unité mobile

Cette installation se présente sous la forme d'une centrifugeuse installée sur remorque. En séparant les boues épaissies, elle transforme les boues liquides habituellement valorisées directement en épandage agricole, en boues dites « pâteuses ». Plus compactes, celles-ci ont été transportées vers la plateforme de compostage des Veys. La montée en température au-delà de 55 °C pendant plusieurs jours de fermentation permet d'inactiver le virus.



③ Injection de Chaux

En 2021, une autre technologie moins coûteuse, et qui a été éprouvée par retours d'expérience quelques mois auparavant, est arrivée, à savoir l'injection de Lait de Chaux dans les silos de boues pour hygiénisation par augmentation du pH supérieure à 12.

Cette injection de Lait de Chaux nécessite des silos de boues équipés d'agitateurs de puissance suffisante pour assurer le mélange entre le Lait de Chaux et la Boue. Ainsi, le temps de réaliser des modifications et/ou des investissements sur certaines STEU, en 2021 les deux technologies d'injection de Lait de Chaux et de Déshydratation mobile ont coexister.

Seuls les secteurs de LA HAGUE, LES PIEUX, BARNEVILLE et MONTEBOURG ont bénéficiés partiellement du procédé par injection de Lait de Chaux pour un montant annuel d'environ 19 500 euros HT (hors surcoût d'électricité pour Fonctionnement des agitateurs + surcoût d'analyses).

Pour l'ensemble des STEU qui l'ont nécessité, le coût de la déshydratation mobile + compostage a été d'environ 530 000 euros HT (hors surcoût de traitement des lixiviats de déshydratation sur la STEU + surcoût analyses).

1.4.2 Réhabilitation de l'usine d'eau potable d'Ollonde – Territoire de la Côte des Isles

Depuis le 1^{er} Janvier 2018, l'agglomération du Cotentin est en charge de la production et de la distribution d'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées sur l'ensemble de son territoire. Ainsi 33 structures ont été regroupées autour de l'agglomération au sein de la Direction du Cycle de l'eau (DCE).

Avec cette disposition, l'agglomération souhaite un meilleur service aux usagers et leur propose désormais un interlocuteur unique. Toutefois quelques secteurs demeurent en gestion déléguée et l'exploitation est confiée à une entreprise privée.

Sur le Secteur de la côte des isles, la société VEOLIA assure ainsi pour le compte de l'agglomération le Cotentin, et ce depuis le 1^{er} Novembre 2020, la distribution d'eau potable sur les communes de Portbail-sur-Mer et la production d'eau potable pour l'ensemble de la côte des isles, d'une partie de la commune Nouvelle de Bricquebec-en-Cotentin, de St Jacques de Nehou et la Commune Nouvelle de la Haye pour partie (St Rémy des Landes, Baudreville et surville).

Dans le cadre de l'exécution de ses contrats Véolia assure l'exploitation de l'usine de production d'eau potable d'Ollonde. Une panne sur l'un des équipements a obligé l'entreprise à intervenir en urgence et à prévoir une opération de maintenance importante. Cette dernière, pilotée et sous contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS) a pour vocation de réparer mais aussi d'améliorer le fonctionnement globale de l'usine.

L'intervention a duré 6 semaines entre la mi-janvier et la fin février. Outre un changement d'engrenages dans la partie décarbonatation visant à diminuer le taux de calcaire présent dans l'eau, cette maintenance a permis d'améliorer sa capacité de production et donc par la même des économies pour la collectivité en terme de consommations d'eau ou d'énergie.



1.5 – FOCUS 2021

Le Médiateur de l'eau

Créée en 2010, la Médiation de l'eau a pour but d'aider à résoudre les litiges entre consommateurs et les collectivités locales et opérateurs de services publics d'eau ou d'assainissement.

Chaque consommateur peut s'il le souhaite, saisir le Médiateur de l'eau. Ce dispositif est totalement indépendant car c'est une structure associative qui n'est rattachée à aucune hiérarchie ni lien de subordination. Il est entièrement financé par les opérateurs adhérents et donc gratuit pour le consommateur. La Médiation de l'eau est reconnue utile et efficace par les professionnels et les consommateurs : en effet plus de 80 % des dossiers instruits ont permis de mettre fin au litige.

• **Qu'est-ce que la Médiation de l'eau ?**

La Médiation de l'eau est un dispositif représentatif du secteur de l'eau et de l'assainissement en France. Il a pour vocation d'aider les collectivités locales et les opérateurs à mettre en œuvre la réglementation relative à la médiation de consommation.

Le Médiateur de l'eau règle les litiges dans le secteur de l'eau et de l'assainissement entre les opérateurs et les consommateurs.

Exemples de litiges :

- Contestation de facture pour fuite
- Surconsommation
- Régularisation de facture
- Qualité du service de l'eau
- Qualité de l'eau

Après 12 ans d'existence avec tous types d'opérateurs (régies publiques, SEM/SPL, délégataires...), la Médiation de l'eau observe un nombre de litiges relativement faible par rapport à d'autres secteurs d'activité, de l'ordre de 1 litige pour 130 à 150 000 habitants par an, soit environ 800 dossiers par an pour l'ensemble du secteur de l'eau en France.

• **Un observatoire du secteur de l'eau**

La Médiation de l'eau publie chaque année un rapport d'activité portant sur la quasi-totalité du secteur. Ce rapport annuel contient notamment :

- Une analyse rapide de l'évolution des relations entre les consommateurs et les opérateurs des services du secteur de l'eau et de l'assainissement,
- Des recommandations pertinentes pour l'ensemble du secteur, élaborées sur la base d'un grand nombre de litiges traités.

• Comment fonctionne le dispositif ?



1. **La saisine est incomplète**, des éléments indispensables à une première analyse sont absents (ex. la facture contestée permettant de connaître le service d'eau et/ou d'assainissement, ...). Les services du Médiateur de l'eau effectuent une demande de documents complémentaires auprès du requérant afin de pouvoir éventuellement prendre en charge le dossier.
2. **Ces saisines ne rentrent pas dans le champ de compétence du Médiateur de l'eau** (hors exécution service public, eau dans les charges, litige privé, ...).
3. **Ces dossiers correspondent à des saisines prématurées.** Le Médiateur réoriente l'abonné vers son service d'eau et/ou d'assainissement afin que qu'il adresse préalablement une réclamation écrite au bon niveau de recours interne.
4. **Lorsque le dossier remplit toutes les conditions de recevabilité, il est déclaré examinable.** Il fait alors l'objet d'une première analyse afin de vérifier quelles pièces et informations doivent être demandées aux parties pour permettre de débiter l'instruction.
5. **La demande a rempli toutes les conditions** de recevabilité dès la 1re saisine.
6. **Le requérant est revenu vers les services du Médiateur** suite à sa 1re saisine prématurée. Il a adressé sa réclamation au(x) service(s) en respect de la procédure et soit il n'est pas satisfait de la réponse apportée, soit il n'a pas reçu de réponse dans le délai de 2 mois. Le dossier est donc examinable en 2e saisine.
7. **L'abonné ne donne pas suite à sa saisine** (ne retourne pas les documents complémentaires demandés, ne donne pas suite à la demande de renvoi vers le service, etc).

- **Comment peut-on saisir le Médiateur de l'eau ?**

Les saisines peuvent se faire :

- Par voie postale en adressant le formulaire de saisine, dûment rempli, téléchargeable sur le site internet, à Médiation de l'eau – BP 40463 – 75366 Paris Cedex 08
- Via internet en remplissant le formulaire de saisine sur : www.mediation-eau.fr

La Médiation de l'eau en quelques chiffres



des consommateurs acceptent
les conclusions du Médiateur de l'eau



durée moyenne de traitement
d'un dossier entre la notification
et l'envoi de l'avis



des litiges concernent
la contestation des factures

PARTIE 2

EAU POTABLE

Au 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'agglomération a pris la compétence eau potable, sur l'ensemble de son territoire, exception faite du territoire de la Côte des Isles transférée au SDEau en 2016. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté d'Agglomération s'est retirée du SDEau 50. De fait, elle est devenue compétente sur l'ensemble de son territoire, à savoir 129 communes.

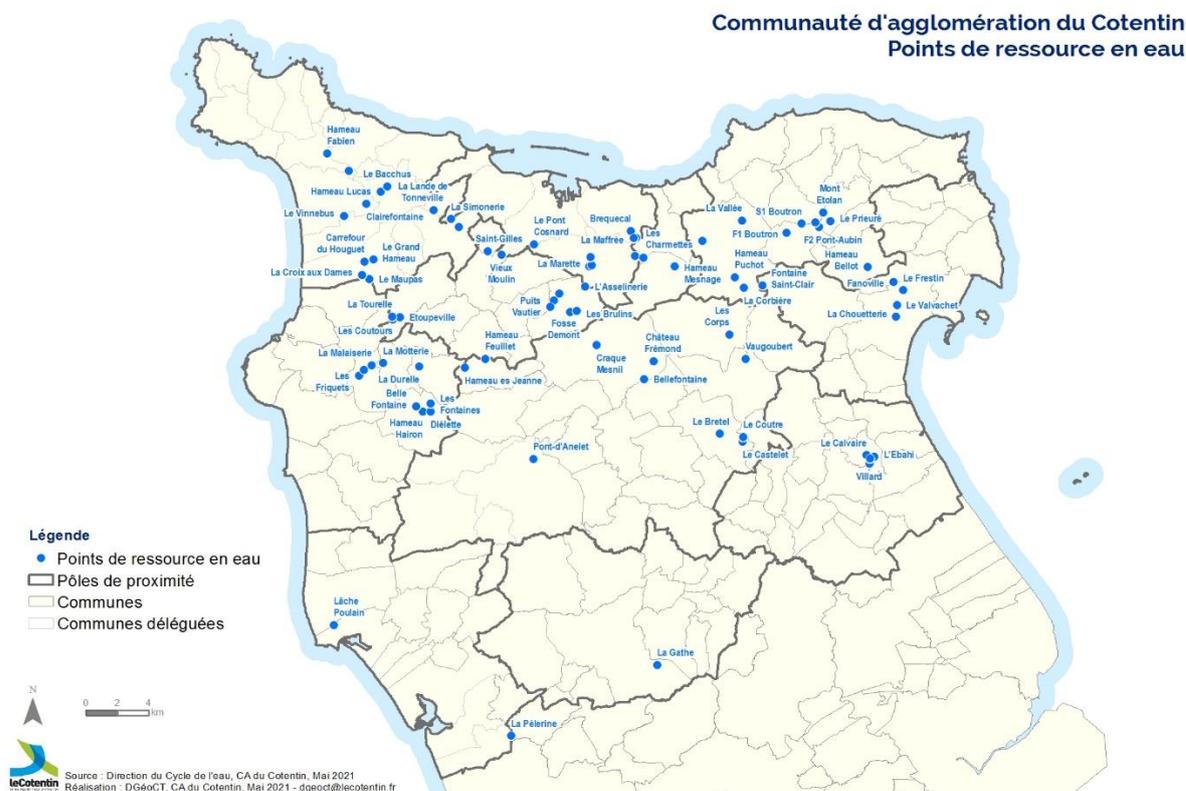
2.1 – CARACTERISATION DU SERVICE D'EAU

💧 - NOMBRE D'ABONNES

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Au 31 décembre 2021, le service public d'eau potable dessert **95 658** abonnés (94 987 abonnés en 2020).

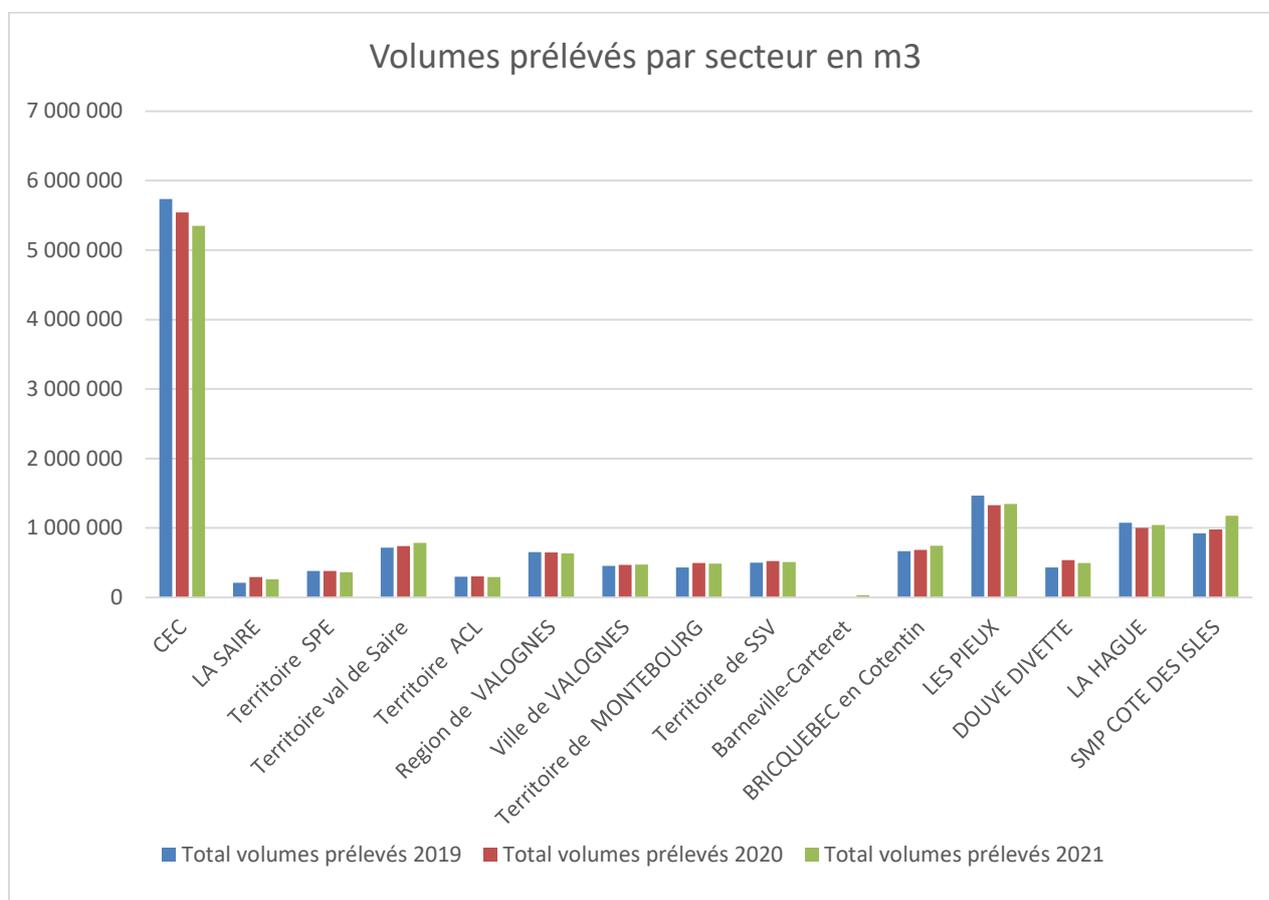
💧 -LES RESSOURCES EN EAU



Les ressources de l'Agglomération sont à 90% souterraines sauf le prélèvement dans la Divette



Au cours de l'année 2021, le service d'eau potable a prélevé **14 003 082 m3** (en 2020 : **14 089 660 m3**) soit une diminution de **-0,61 %**.



Les territoires des ex SIAEP de PORTBAIL, SIAEP de la Scye ne dispose pas de forage et/ou captages. Ces secteurs sont alimentés via l'ex SMP de la Côte des Isles.

Sur le secteur du Pôle de proximité de Douve Divette, 4 captages ne disposent pas de comptage

Le volume d'eau souterraine prélevé représente **61 % du volume total**.

💧 -ACHAT ET VENTE D'EAUX BRUTES

Sans objet.

💧 -USINES ET STATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

L'eau à l'état naturel est souvent impropre à la consommation. Selon la qualité de l'eau prélevée, différentes étapes de traitement peuvent être nécessaires dans des usines de production ou de traitement pour rendre l'eau potable et maintenir sa qualité jusqu'au robinet du consommateur.

Il existe 26 usines de traitement et de production d'eau potable sur le territoire de l'Agglomération.

💧 -ACHAT ET VENTE D'EAUX TRAITEES

• Volumes achetés et vendus à d'autres collectivités

Pour l'année 2021, la collectivité a acheté :

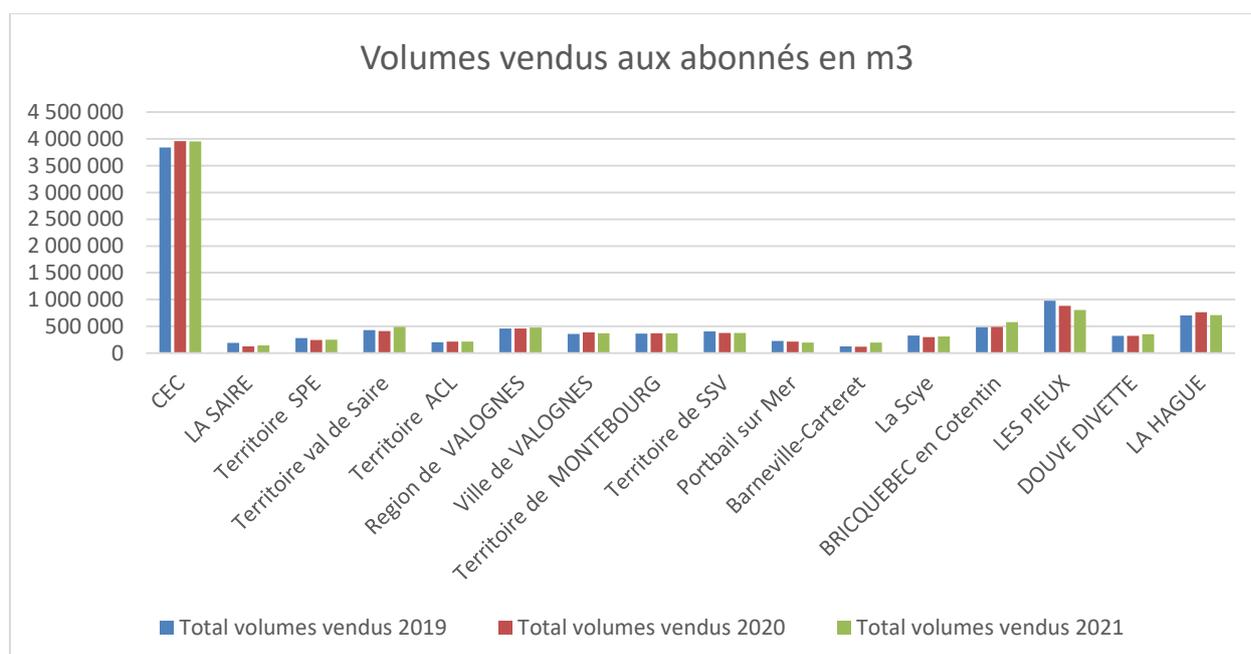
Secteurs / fournisseurs	Communes desservies	Volume acheté (m3)	
		Exercice 2020	Exercice 2021
SIAEP des sources du Pierrepontais	Canville la Rocque	8 200	8 460
SIAEP STE MARIE DU MONT	Ravenoville	16 655	8 773

Nota : le volume acheté sur Ste Marie a fortement diminué en 2021 car l'année 2020 a connu une sécheresse importante nécessitant un achat conséquent afin d'alimenter le secteur de Montebourg

• Volumes vendus aux abonnés

Le volume total vendu pour l'année 2021 est de **9 808 790m3** (2020 – **9 677 630 m3**) soit une variation de **1.36 %**.

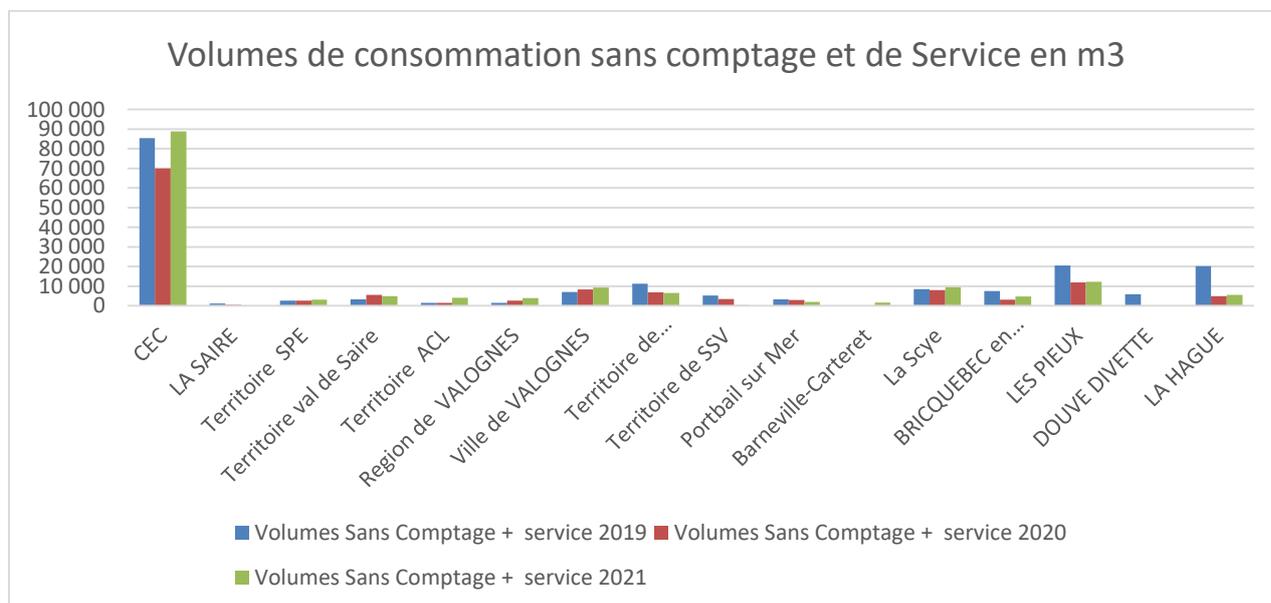
Le graphique ci-dessous présente les volumes vendus par secteurs



(SPE : St Pierre église; ACL : Anse du Cul de Loup ; SSV : St Sauveur le Vicomte)

• Autres volumes

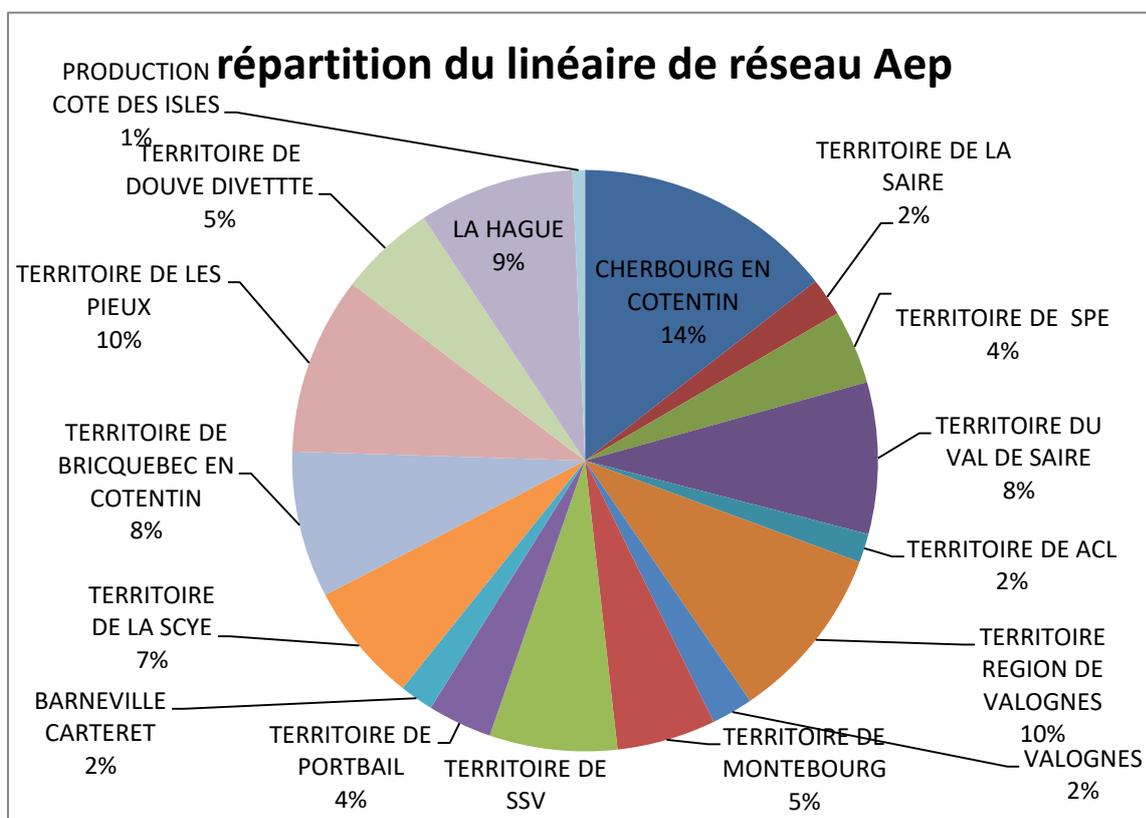
Le volume total des consommations sans comptage et de service pour l'année 2021 est de 157 053 m3 (en 2020 = 134 957 m3.) **soit une variation de 16.3%.**



(SPE : St Pierre église; ACL : Anse du Cul de Loup ; SSV : St Sauveur le Vicomte)

◆ LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)

Au 31 décembre 2021, le linéaire total du réseau d'eau potable de la collectivité représente 3 639 km (idem 2020)



(SPE : St Pierre église; ACL : Anse du Cul de Loup ; SSV : St Sauveur le Vicomte)

2.2 – INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D’EAU POTABLE

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l’Agence Régionale de la santé (ARS), et concernant les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code la Santé Publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci substitue au contrôle en question.)

💧 QUALITE DE L’EAU (P 101.1 ET P 102.1)

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nbre de prélèvements réalisés} - \text{nbre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}}$$

• Paramètres microbiologiques

Le tableau ci-dessous présente **les analyses microbiologiques** par secteur :

Territoire	EXERCICE 2021			
	VP.126 - Nombre de prélèvements en microbiologie	VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes en microbiologie	DC.192 - Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines) en %	P 101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie
CHERBOURG EN COTENTIN	205	0	25	100
TERRITOIRE DE LA SAIRE	13	0	100	100
TERRITOIRE DE SPE	24	0	100	100
TERRITOIRE DU VAL DE SAIRE	56	0	100	100
TERRITOIRE DE L'ACL				
TERRITOIRE REGION DE VALOGNES	40	0	100	100
VALOGNES	33	0	100	100
TERRITOIRE DE MONTEBOURG	31	0	100	100
TERRITOIRE DE SSV	23	0	100	100
BARNEVILLE CARTERET/ PORTBAIL	40	0	100	100
TERRITOIRE DE BRICQUEBEC EN COTENTIN	49	0	100	100
TERRITOIRE DE LES PIEUX	55	0	100	100
TERRITOIRE DE DOUVE DIVETTE	27	0	100	100
LA HAGUE	27	0	100	100
TERRITOIRE DE LA SCYE	29	0	100	100
TOTAL	652	0	100	100

Au regard des analyses effectuées en 2021 sur le territoire de l'Agglomération le Cotentin il ressort que les eaux distribuées se sont révélées dans l'ensemble conformes aux exigences de qualité auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine..

↳ Le taux de conformité des paramètres microbiologique moyen est **de 100 %** (99,84 %.en 2020).

• Paramètres physico-chimiques

Le tableau ci-dessous présente **les analyses physico chimiques** par secteur :

Territoire	EXERCICE 2020		
	VP. 128 - Nombre de prélèvements en physico- chimie	VP. 129 - Nombre de prélèvements en physico- chimie non conforme	P 102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimique
CHERBOURG EN COTENTIN	217	7	96.77
TERRITOIRE DE LA SAIRE	13	1	92.31
TERRITOIRE DE SPE	33	10	69.7
TERRITOIRE DU VAL DE SAIRE	78	18	76.92
TERRITOIRE DE L' ACL			
TERRITOIRE REGION DE VALOGNES	58	19	67.4
VALOGNES	33	2	93.94
TERRITOIRE DE MONTEBOURG	31	0	100
TERRITOIRE DE SSV	23	0	100
BARNEVILLE CARTERET / PORTBAIL	40	0	100
TERRITOIRE BRICQUEBEC EN COTENTIN	54	8	85.2
TERRITOIRE DE LES PIEUX	64	27	57.81
TERRITOIRE DE DOUVE DIVETTE	27	0	100
LA HAGUE	27	0	100
TERRITOIRE DE LA SCYE	29	0	100
TOTAL	727	92	87.35

NOTA : Cette année, beaucoup de non conformités Physico-chimique sont dû à l'ESA-Métolachlore (nouveau Métabolite recherché : Limite Réglementaire 0,1 µg/l (on le retrouve dans nos analyses hors norme entre 0,10 et 0,35 µg/l), alors que la limite sanitaire définie par l'ANSES est à 510 µg/l)

↪ Le taux de conformité des paramètres physico-chimiques moyen est de **87.35 %** (99,73 % en 2020)

◆ INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2 B)

L'obtention de 40 points pour les parties A et B est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas de mission de collecte).

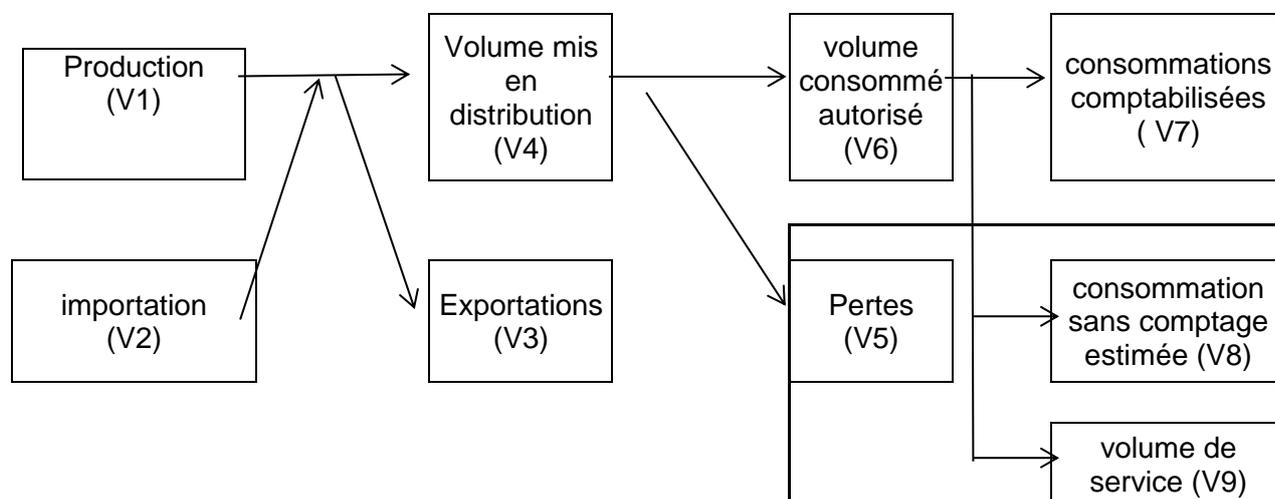
La valeur de cet indice est obtenue en faisant la somme des point indiqués dans parties A , B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble A+ B sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	OUI	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	OUI	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	OUI	14,88
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		OUI	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97 %	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	82 %	12,3
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non*	3,7
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	9,4
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	5
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	8,7
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	2
Total (indicateur P103.2 B)	120		100,98

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale global du territoire est de **100,98** sur 120 points. (idem 2020)

◆ INDICE DE PERFORMANCE DU RESEAU



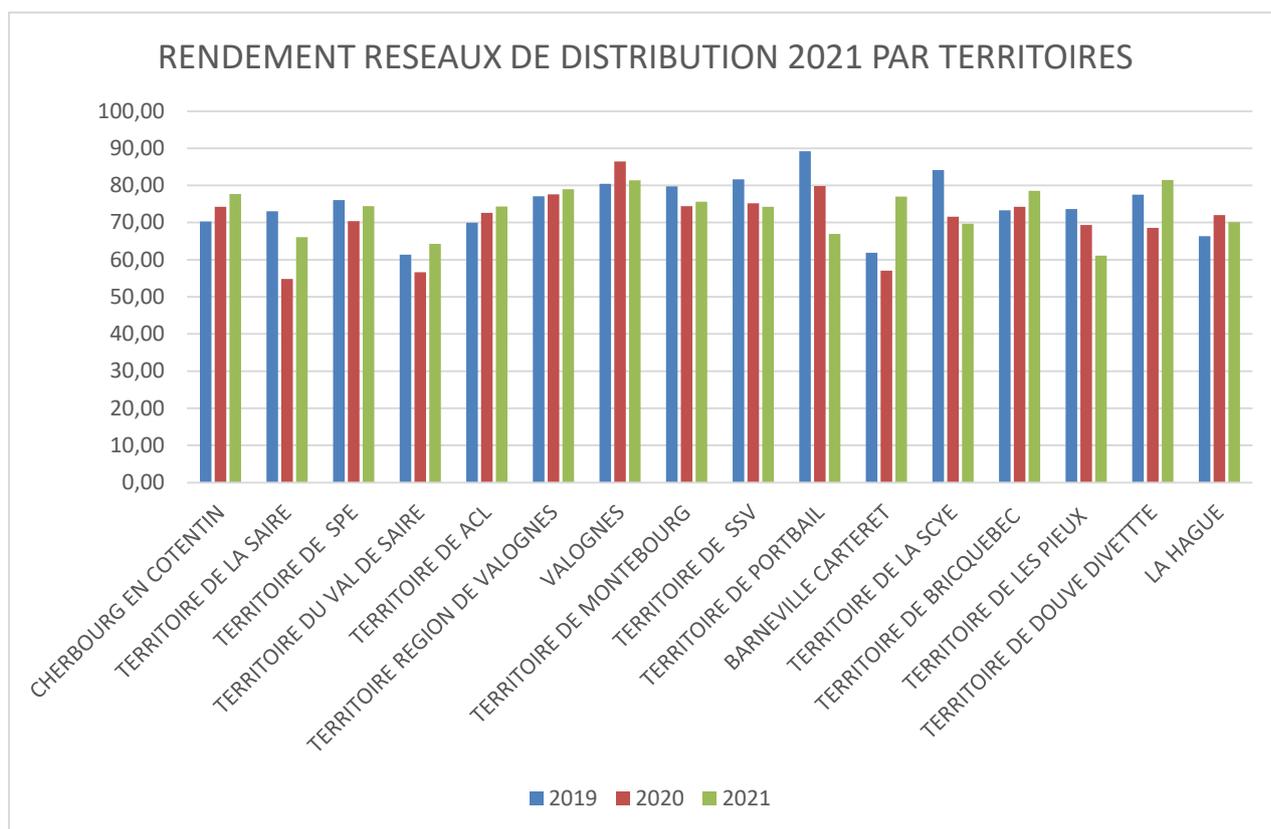
• Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{\text{Volume comptabilisé} + \text{Volume consommé sans comptage} + \text{volume de service} + \text{volume exporté}}{\text{volume produit} + \text{volume importé}} * 100$$

Le rendement moyen est de **73.23 % (en 2019 : 72.43 %)**



(SPE : St Pierre église; ACL : Anse du Cul de Loup ; SSV : St Sauveur le Vicomte)

Un plan d'actions global de réductions des pertes en eau va être mis en place sur l'Agglomération. Les objectifs de ce plan seront d'améliorer les secteurs avec des rendements insuffisant et à minima de maintenir les rendements des autres secteurs.

• Indice linéaire de consommation (ILC)

C'est le volume d'eau consommés rapporté au linéaire de canalisation. Exprimé en m³/jour/km, il permet de caractériser la densité d'un réseau de distribution d'eau potable.

L'indice linéaire de consommation se calcule ainsi :

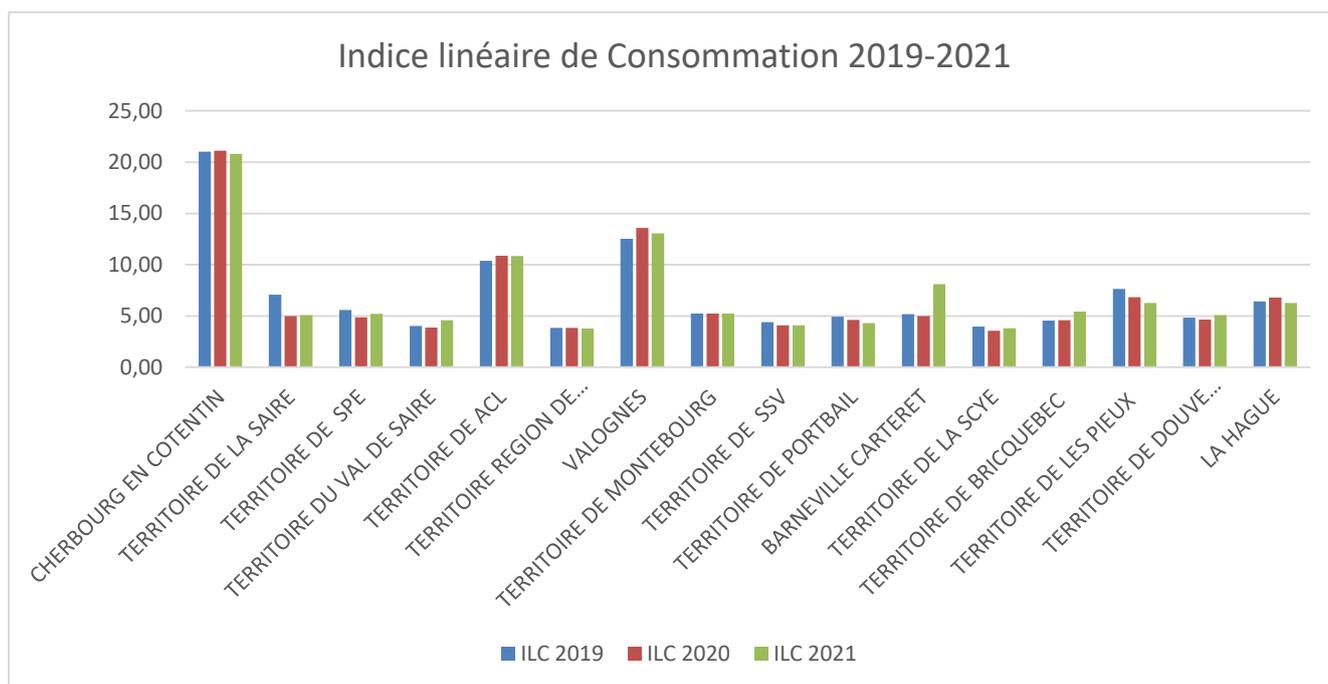
$$\text{indice linéaire de consommation} = \frac{V6 + V3}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

L'indice linéaire de consommation moyen est de **7.00 m³/j/km**. En 2019 il représentait **6.78m³/j/km**, soit **une variation de 3.24%**.

L'indice linéaire de consommation permet de définir un classement de réseau :

Type de réseau	ILC (m ³ /j.km)
Rural	< 10
Semi-urbain	10 < ILC < 30
Urbain	> 30

Le réseau AEP est de type rural.



(SPE : St Pierre église; ACL : Anse du Cul de Loup ; SSV : St Sauveur le Vicomte)

Nous observons une relative stabilité de cet indicateur pour l'Agglomération mais également au niveau de chaque territoire

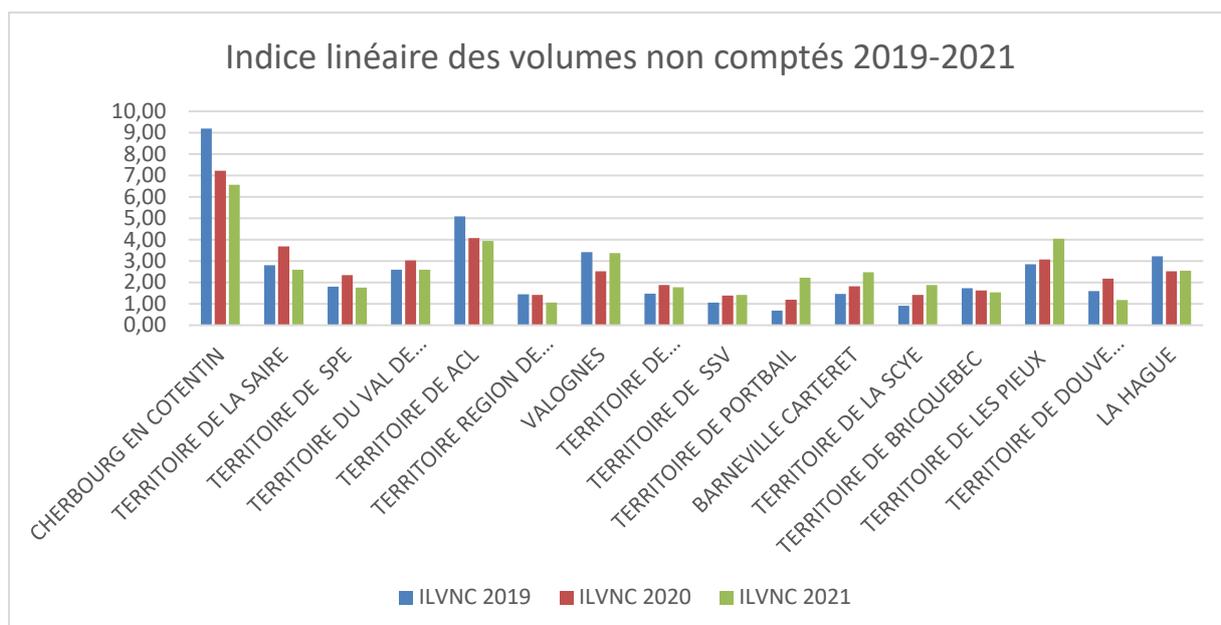
• Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés se calcule ainsi :

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés moyen est de **2.56** m³/j/km (**2.58** m³/j/km en 2020) soit un variation de - 0.78 %



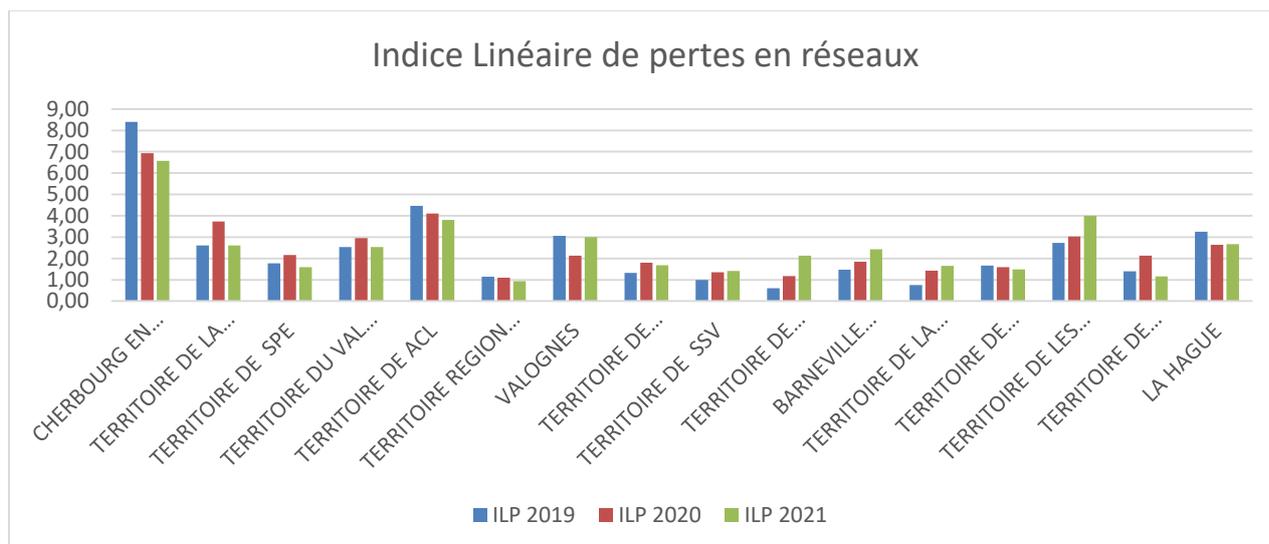
(SPE : St Pierre église; ACL : Anse du Cul de Loup ; SSV : St Sauveur le Vicomte)

• Indice linéaire de pertes de réseaux (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, en km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - V6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes moyen est de **2.48 m3/j/km** (en 2020 : **2,50 m3/j/km**) soit **une variation de - 0.8 %**.



(SPE : St Pierre église; ACL : Anse du Cul de Loup ; SSV : St Sauveur le Vicomte)

L'indice linéaire de pertes de réseau indique que l'état global du réseau AEP du territoire est acceptable.

Catégorie de réseau	Rural	Semi-urbain	Urbain
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 < ILP < 2,5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
Médiocre	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 16
Mauvais	ILP > 4	ILP > 8	ILP > 16

Un plan d'actions global de réductions des pertes en eau va être mis en place sur l'Agglomération. Les objectifs de ce plan seront d'améliorer les secteurs avec des rendements insuffisant et à minima de maintenir les rendements des autres secteurs.

• Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

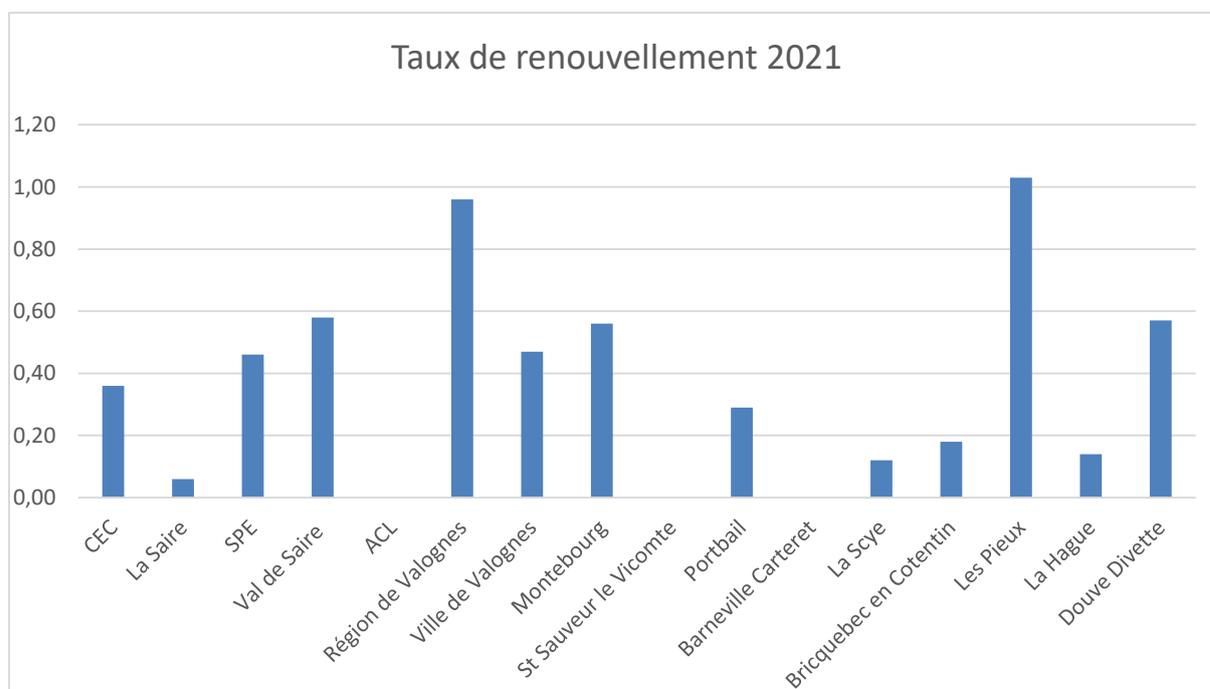
Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, **88.605 km** linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de collecte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,36 %**.

Le détail des travaux de renouvellement est présenté en annexe .



(SPE : St Pierre église; ACL : Anse du Cul de Loup ; SSV : St Sauveur le Vicomte)

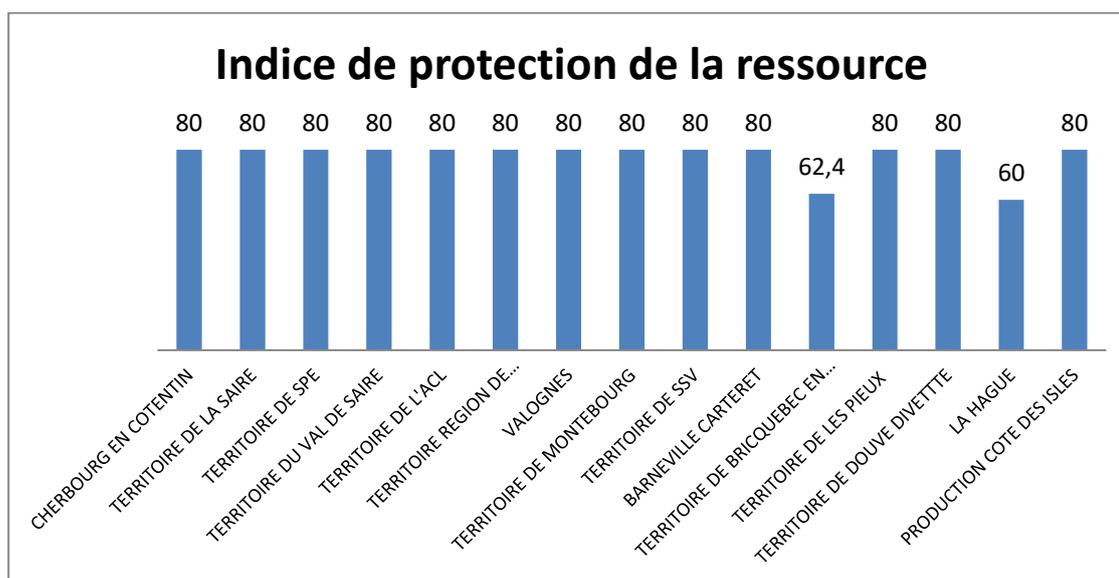
• Indice d'avancement de protection des ressources en eau. (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, ...). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0 % Aucune action de protection
- 20 % Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés...)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application.

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource moyen est de **77.49 %** .(idem 2020).



(SPE : St Pierre église; ACL : Anse du Cul de Loup ; SSV : St Sauveur le Vicomte)

◆ SERVICE AUX ABONNES

• Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées. (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de non prog.} = \frac{\text{nbre d'interruptions de service non programmée}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, le taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée est de 3.46 pour 1 000 abonnés. Nous observons une variation de 16.9% par rapport à 2020.

• Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans ses différents règlements, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 à 16 jours ouvrés (selon les secteurs) après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux du respect du délai max. d'ouverture des bchts.} = \frac{\text{nbr ouverture de bcht ayant respecté le délai}}{\text{nbre total d'ouverture bcht}} * 1000$$

Pour l'année 2021, le taux de respect de ce délai est de **99,55%**. Ce taux est identique à celui de 2020.

• Taux de réclamation des abonnés (D155.1)

C'est le nombre de réclamations écrites (c'est-à-dire reçues sous forme de courrier, mail, fax...) correspondant à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels (règlement de service). Les réclamations peuvent porter notamment sur la qualité de l'eau (odeur, couleur, goût), la qualité du service (pression, fuites avant compteur, travaux, mise en service..), la facturation (m3 facturés, mode de paiement..) à l'exception du niveau de prix

$$\text{Taux de réclamation} = \frac{\text{Nombre de réclamations laissant une trace écrite}}{\text{nombre d'abonnés}} \quad X \quad 1000$$

Pour l'année 2021, il y a eu 21 réclamations écrites sur l'ensemble du territoire soit un taux de réclamation de 0,225 pour 1000 (identique en 2020).

PARTIE 3

ASSAINISSEMENT

3.1 -REPARTITION DE LA POPULATION DESSERVIE PAR SECTEUR

↳ **En assainissement collectif**, est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est raccordée ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **157 957** habitants au 31/12/2021(D 201.0).

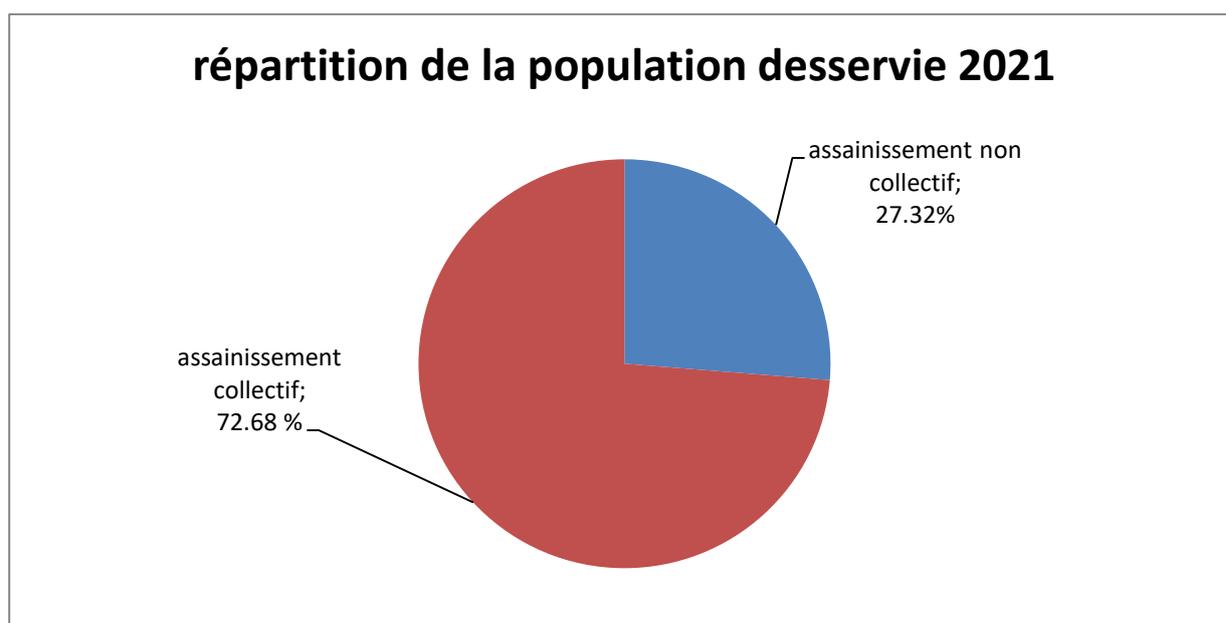
Nous observons une variation de -1.03 % par rapport à 2020 (159 607 Hab en 2020).

↳ **En assainissement non collectif**, est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **50 475** habitants (50 553 en 2020).

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service est de **26 %** au 31 décembre 2020(D301.0).

Nota : Ces populations desservies sont estimées en fonction du nombre d'abonnés et des ratios INSEE (2.5 hab. par foyer) ce qui peut engendrer une différence entre la population desservie et la population réelle d'un territoire

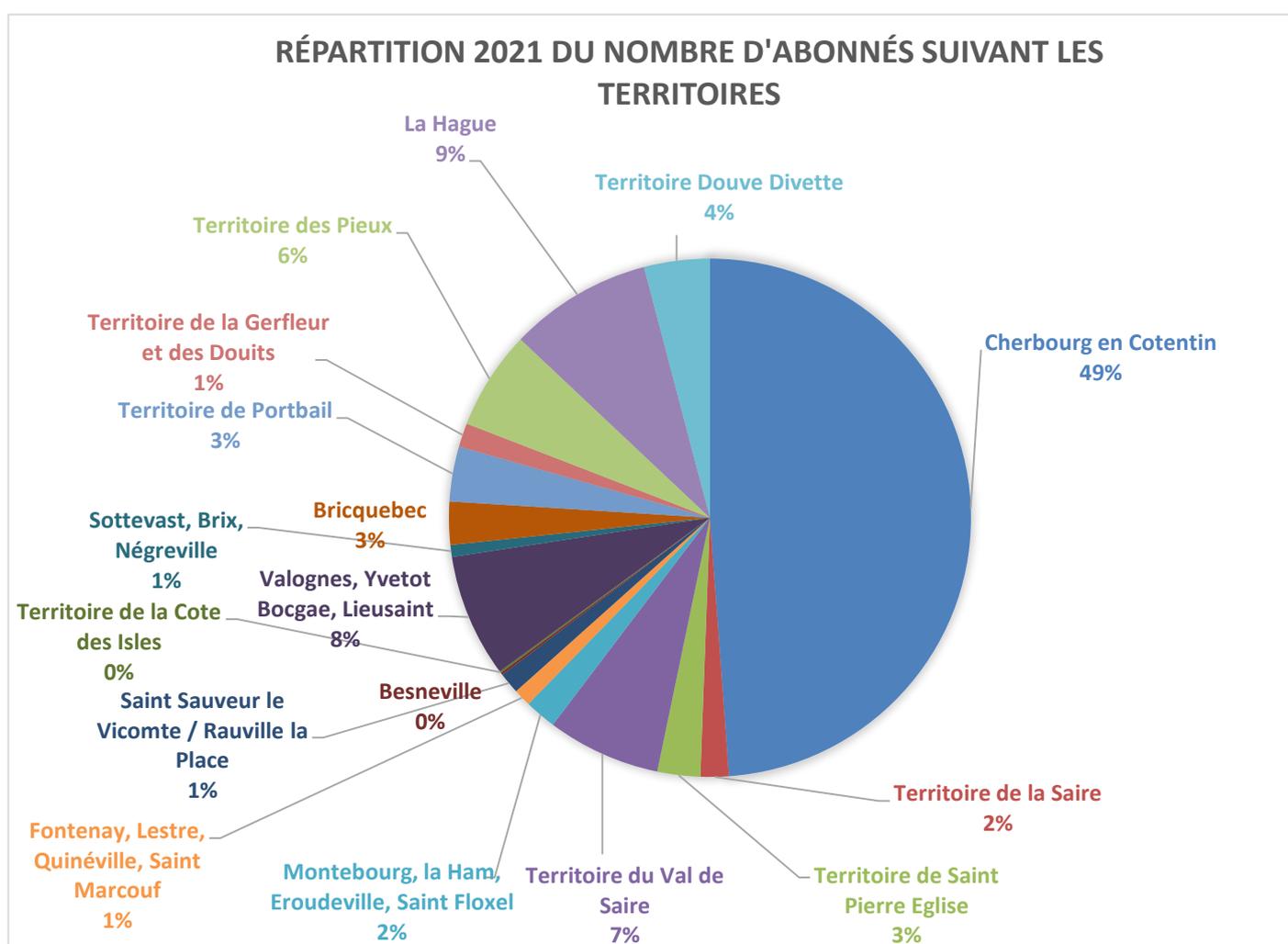


3.2- CARACTERISATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

◆ NOMBRE D'ABONNES

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement. Le service public d'assainissement collectif dessert **63 561** abonnés au 31/12/2021 (**61 685** abonnés au 31/12/2020) soit une augmentation de 3.04 %.

La répartition des abonnés par secteur / commune est la suivante :



🔥 DETAIL DES IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS

Des transferts d'effluents sont réalisés entre territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin mais aucun transfert n'est réalisé avec une autre collectivité.

🔥 AUTORISATION DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D202.0)

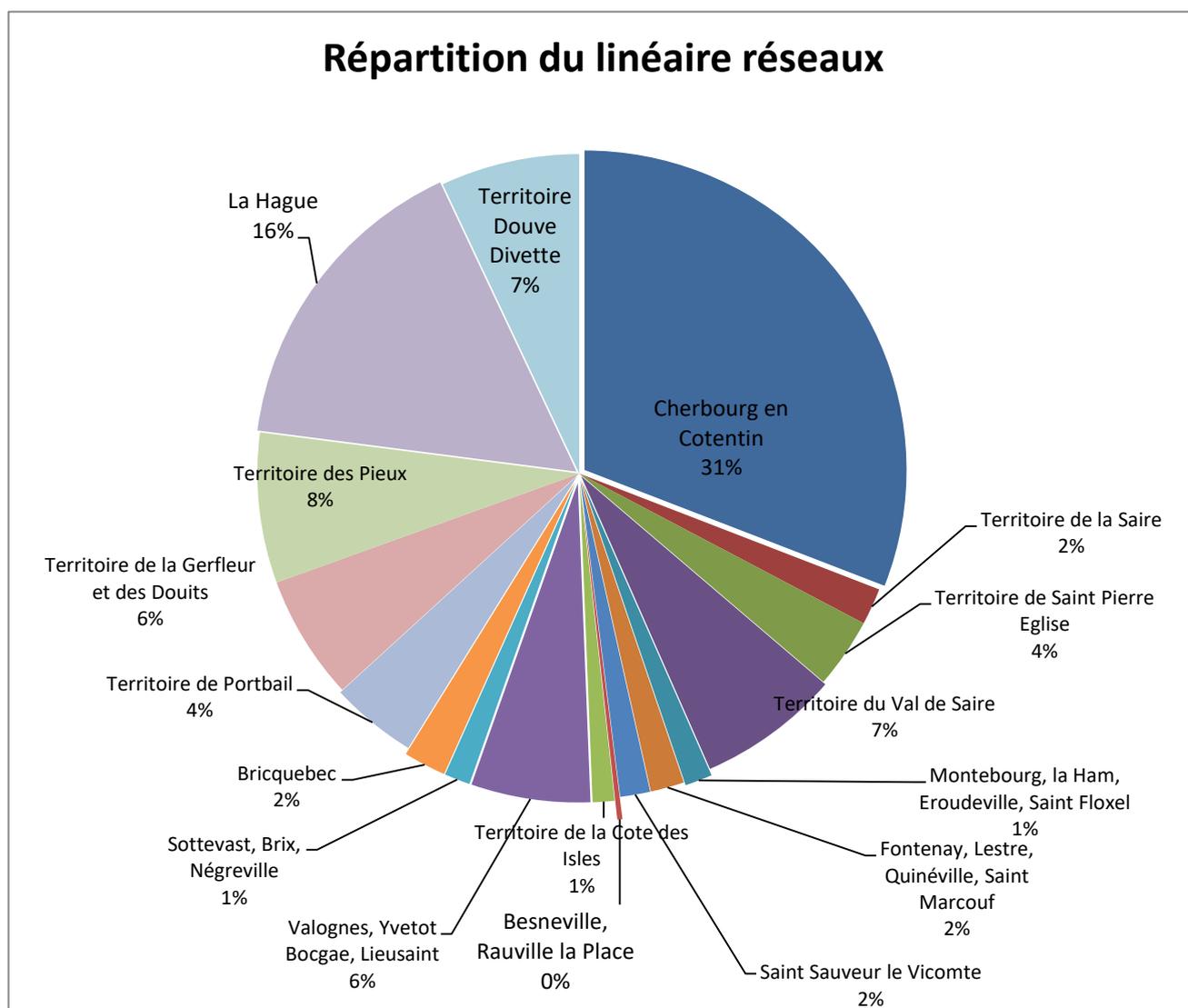
Le nombre d'arrêtés autorisation le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément à l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique est de **8** pour l'année 2021, soit un total de 53 autorisation de déversements en vigueur au au 31/12/2021.

🔥 LINEAIRE DE RESEAU DE COLLECTE ET/OU TRANSFERT

Le réseau de collecte et/ou transferts du service public d'assainissement collectif est constitué de :

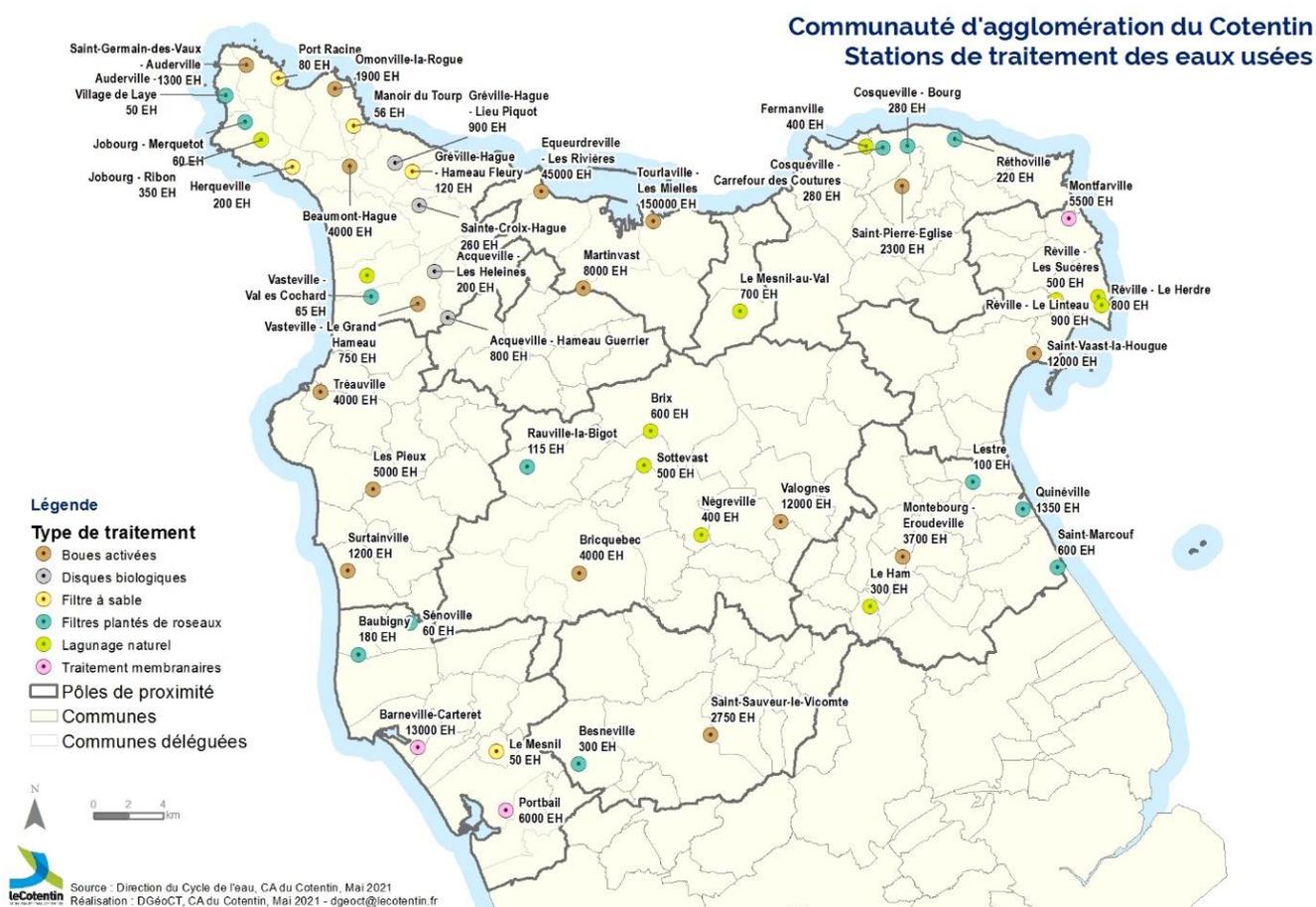
- **36.450** km de réseau unitaire hors branchements
- **1160.8** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements.

Soit un linéaire total de **1197.25** km au 31/12/2021.



🔥 OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USEES

Le service dispose de 52 stations d'épurations, d'une capacité totale est de 294 770 EH.



3.3- INDICATEURS DE PERFORMANCES DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

🔥 TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage assainissement.

Le taux de desserte est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de desserte par le réseau d'eaux usées} = \frac{\text{nbre d'abonnés desservis}}{\text{nbre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 92.01 % (91.96 % pour 2020)

.Nota : Indicateur à consolider car il manque des schémas directeurs d'assainissement

🔥 TAUX DE RECLAMATION (P258.1)

C'est le nombre de réclamations écrites (c'est-à-dire reçues sous forme de courrier, mail, fax...) correspondant à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation. Les réclamations peuvent porter notamment sur la prestation environnementale (pollution, odeurs), la qualité du service (libre écoulement, inondations, débordements, infiltrations, travaux, mise en service...), la facturation (m3 facturés, mode de paiement...) à l'exception du niveau de prix.

$$\text{Taux de réclamation} = \frac{\text{Nombre de réclamations laissant une trace écrite}}{\text{nombre d'abonnés}} \times 1000$$

Pour l'année 2021, il y a eu 8 réclamations écrites sur l'ensemble du territoire soit un taux de réclamation de 0,125 pour 1000 (0,16 en 2020).

🔥 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P 202.2 b°)

L'obtention de 40 points pour les parties A et B est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas de mission de collecte).

La valeur de cet indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans parties A, B et C décrites et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble A+ B sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 10 points	Oui	10
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	0 à 5 pts sous conditions (1)		4.35
VP.254 – Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	0 à 10 points	oui	10
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 5 points sous conditions (2)		3.6
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie.	0 à 15 points sous conditions (3)	%	4.25
VP.257 – Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...)	Oui : 10 points Non : 0 point	oui	10
VP.258 – Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	oui	10
VP.259 – Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	Oui : 10 points Non : 0 point	non	1.15
VP.260 – Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...), par chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	oui	4.10
VP.261 – existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation d réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent.	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	8.5
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	non	10
Total (indicateur P202.2 B)	120		90.85

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux moyen 2021 est de 90.85 points contre 79.55 points en 2020 du fait de la mise en place d'un programme pluriannuel de renouvellement.

🔥 CONFORMITE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

Conformément à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, la police de l'Eau statue et informe les maîtres d'ouvrage sur la conformité des systèmes d'assainissement (stations d'épuration et réseaux) en se basant notamment sur la transmission mensuelle des données d'autosurveillance et la transmission des bilans annuels. Seuls les systèmes supérieurs à une capacité nominale de plus de 2000 EH (équivalents-Habitants) sont pris en compte.

Il existe 3 types de conformité :

- CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS
- CONFORMITE DES EQUIPEMENTS DES STATIONS DE TRAITEMENT (P204.3)
- CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES STATIONS DE TRAITEMENT (P205.3)

Ces indicateurs ont des valeurs de 0 (non conforme) ou 100 (conforme).

🔗 Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble de ses 3 indicateurs.

Nom du Système	Critères de conformité		
	Collecte des effluents (P203.3)	Equipements de la station (P204.3)	Performance de la Station (P205.3)
Barneville-Carteret	100	100	100
Beaumont-Hague	100	100	100
Bricquebec	100	100	0
Cherbourg - Tourlaville	100	100	100
Cherbourg - Equeurdreville	100	100	100
Flamanville - Tréauville	100	100	100
Martinvast	100	100	0
Montebourg	100	100	0
Montfarville	100	100	0
Les Pieux	100	100	100
Portbail	100	100	100
Quettehou - St Vaast la Hougue	100	100	100
St Pierre église	100	0	0
St Sauveur le vicomte	100	100	100
Valognes	100	100	100
INDICE DE CONFORMITE GLOBAL	100	93.3	66.67

Nota : Détails des non conformités

- Bricquebec : Déclaration de non-conformité au niveau du système d'assainissement car aucune donnée d'autosurveillance des points de déversements sur le réseau n'a été transmise.
Les rejets de la station n'ont pas respectés les normes fixées au niveau national et au niveau local du fait du déversement au point A2 lors du bilan du 16/03 2020. Une sous production de boues (moitié moins) induit aussi une non-conformité.
- Martinvast : les non conformités sont liées à un dépassement ponctuel des normes de rejet local ainsi qu'à la fréquence d'autosurveillance non respectée
- Montebourg : les non conformités sont liées à un dépassement ponctuel des normes de rejet local
- Montfarville : Le système d'assainissement de Montfarville est déclaré non conforme en performance car les dispositifs d'auto surveillance (points A4 et A5) ne sont pas validés.
- St Pierre Eglise : Le système d'assainissement de Saint Pierre Eglise est non conforme en équipement de la Step depuis plus de 3 ans. Il est également non conforme en performance car les déversements en A2 sont trop importants et non mesuré sur le 2^{ème} point A2.

Nota :

Des non conformités de 2020 ont été solutionnées sur Valognes et .St Sauveur le Vicomte.

En 2021, 1 nouvelle non conformités est apparues sur Martinvast.

Un plan d'actions est mis en œuvre pour résorber l'ensemble de ces non- conformités. Des actions sont notamment en cours sur les systèmes non conformes depuis plusieurs années

♦ TAUX DE BOUES EVACUEES SELON LES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

	STATION D'EPURATION	Exercice 2020	Exercice 2021	
		Boues évacuées selon des filières conformes (%)	Quantité totale de boues évacuées (en tMS)	Boues évacuées selon des filières conformes (%)
CHERBOURG EN COTENTIN	STEP LES MIELLES - TOURLAVILLE	100	712	100
	STEP LES RIVIERES - EQUEURDREVILLE	100	267	100
TERRITOIRE DE SPE	STEP SAINT PIERRE EGLISE	100	16	100
TERRITOIRE DU VAL DE SAIRE	STEP ANSE DU CUL DE LOUP	100	111	100
	STEP MONTFARVILLE	100	42	100
	LES SUCERES	-	-	-
	LE HERDRE	-	-	-
LE LINTEAU	-	-	-	
MONTEBOURG / LE HAM	STEP MONTEBOURG	100	14	100
SSV	STEP SAINT SAUVEUR LE VICOMTE	100	27	100
VALOGNES	STEP VALOGNES	100	182	100
BRICQUEBEC	STEP LE PONT D'AISSY - BRICQUEBEC	100	4	100
TERRITOIRE DE PORTBAIL	STEP PORTBAIL	100	36.5	100
TERRITOIRE DE LA GERFLEUR ET LES DOUITS	STEP BARNEVILLE CARTERET	100	65	100
TERRITOIRE DE LES PIEUX	STEP DES PIEUX	100	47	100
	STEP DE TREAUVILLE	100	21	100
	STEP DE SURTAINVILLE	100	8	100
LA HAGUE	STEP VAUPRE - BEAUMONT HAGUE	100	51	100
	STEP ACQUEVILLE – LES GUERRIERS	100	3	100
	STEP Ste CROIX HAGUE	100	0.045	100
	STEP LIEU PIQUOT - GREVILLE	100	5	100
	STEP LES HELEINES - ACQUEVILLE	100	-	-
	STEP Vasteville	100	0.270	100
	STEP St GERMAIN DES VAUX AUDERVILLE	100	0.635	100
STEP PORT RACINE	100	0.03	100	
TERRITOIRE DE DOUVE DIVETTE	STEP MARTINVEST	100	50	100
TOTAL		100	1662.48	100

En 2021 un total de **1662.48 tMS** ont été évacuées en compostage (**1110.85 tMS en 2020**). La plupart des stations d'épuration sont maintenant équipées de filière d'hygiénisation au sens de la recommandation de l'ANSES d'Avril 2020.

taux de boues évacuées selon filières conformes à la réglementation

$$= \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100 % (100% en 2020).

🔥 TAUX DE DEBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les eaux usées au réseau publics et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Pendant l'exercice 2021, 7 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement, sur l'ensemble du territoire : 5 sur Cherbourg en Cotentin, 2 sur Valognes.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demande d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Soit un taux de débordement des effluents de :

- 0.0535 pour 1000 habitants sur Cherbourg en cotentin
- 0,23 sur Valognes

Le taux de débordement sur l'ensemble du territoire de l'agglomération est donc de 0.044 pour 1000 habitants pour l'année 2021. (0.063 pour 1000 habitants en 2020).

🔥 POINTS NOIRS DU RESEAU DE COLLECTE (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Un point noir est tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec....) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité...)

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessité par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

En 2021, **125** Points noirs ont été répertoriés sur l'ensemble du territoire de la communauté d'Agglomération.

$$\text{nbre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le nombre de points noirs est de 10.44 pour 100 km de réseau. (10.15 en 2020).

🔥 TAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DE COLLECTE (P253.2)

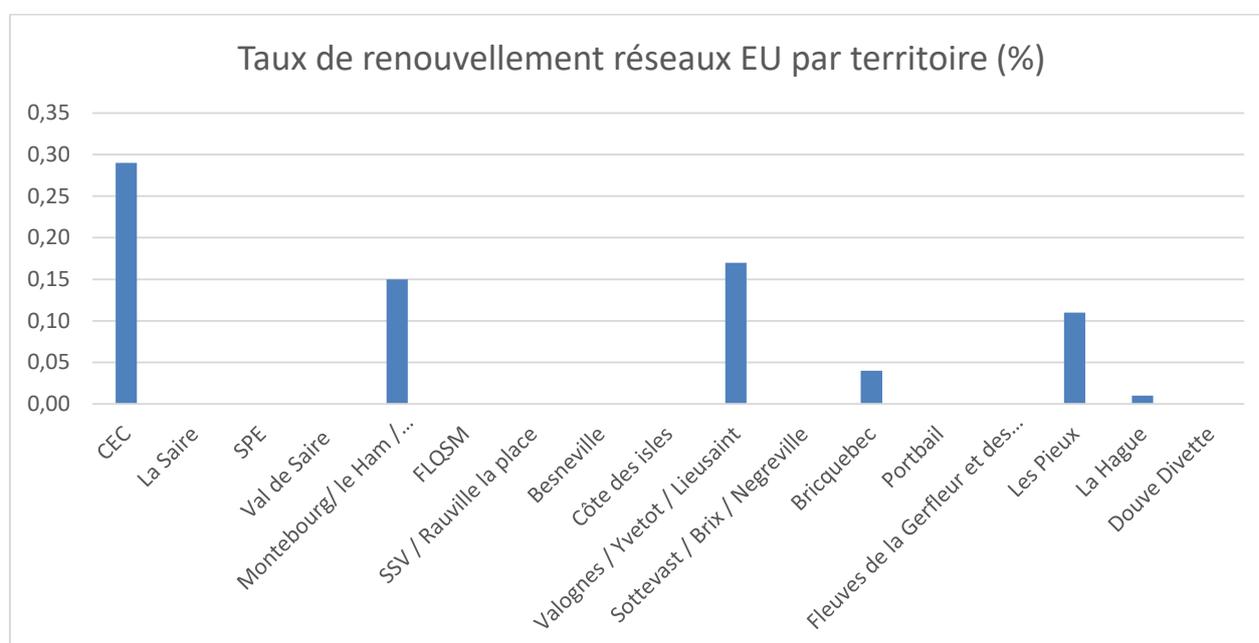
Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, **6.999 km** de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de collecte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte est de 0.045 %. (**0,073 %** en 2020)

Le détail des travaux de renouvellement est présenté en annexe.



🔥 CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION (P254.3)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto surveillance établi avec la Police de l'Eau pour les stations d'une capacité supérieure à 2000 EH. (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto surveillance, l'indicateur n'est pas évalué.)

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU d'une capacité supérieure à 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nbre de bilans conformes}}{\text{nbre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'année 2021, les indicateurs de chaque STEU sont les suivants :

	STATION D'EPURATION	Exercice 2020	Exercice 2021		TAUX DE CONFORMITE
		TAUX DE CONFORMITE	VP.210 - Nombre de bilans 24h conforme	VP.211 - Nombre de bilans 24h réalisés	
CHERBOURG EN COTENTIN	STEP LES MIELLES - TOURLAVILLE	100	166	166	100
	STEP LES RIVIERES - EQUEURDREVILLE	100	63	63	100
TERRITOIRE DE SPE	STEP SAINT PIERRE EGLISE	100	12	12	100
TERRITOIRE DU VAL DE SAIRE	STEP ANSE DU CUL DE LOUP	100	24	24	100
	STEP MONTFARVILLE	91,67	12	12	100
MONTEBOURG / LE HAM	STEP MONTEBOURG	83,33	11	12	91.67
SSV	STEP SAINT SAUVEUR LE VICOMTE	91,67	12	12	100
VALOGNES	STEP VALOGNES	95,83	23	24	95.83
BRICQUEBEC	STEP LE PONT D'AISSY - BRICQUEBEC	100	11	12	91.67
TERRITOIRE DE PORTBAIL	STEP PORTBAIL	100	12	12	100
TERRITOIRE DE LA GERFLEUR ET LES DOUITS	STEP BARNEVILLE CARTERET	100	12	12	100
TERRITOIRE DE LES PIEUX	STEP DES PIEUX	83,33	12	12	100
	STEP DE TREAUVILLE	100	12	12	100
LA HAGUE	STEP VAUPRE - BEAUMONT HAGUE	100	12	12	100
TERRITOIRE DE DOUVE DIVETTE	STEP MARTINVEST	100	9	12	75
TOTAL		98.38	403	409	98,53

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO5 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station d'épuration d'eaux usées. Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration moyen est de **98,53 % (98.38% en 2020)** ;

- La non-conformité de la station de Montfarville est liée à son dispositif d'autosurveillance non validé par la DDTM
- La non-conformité de la STEP de Montebourg est liée aux dépassements ponctuels des paramètres NGL et NH4+ du rejet de la Station

Nota : Les deux non conformités de 2020 ont été solutionnées, 1 nouvelle est apparue en 2021. Des actions sont en cours pour les corriger.

🔥 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Valeur	Points potentiels
20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (Oui partiellement	13
+ 10	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui partiellement	2.5
+ 20	Enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui partiellement	4
+ 30	Mesure de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages	Oui partiellement	4
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus.			
+10	Rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté		
+ 10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets		
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.		
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage		
Total		120	23.5

Pour l'année 2021, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est de **23,5** points sur 120 (idem 2020)

3.4- CARACTERISATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le service est composé d'un responsable de service, de 3 agents administratifs et de 4 techniciens.

Les prestations assurées par le SPANC sont :

- Les contrôles de conception et d'implantations neuves ou réhabilitées,
- Les contrôles de réalisation d'installations neuves ou réhabilitées,
- Les diagnostics des installations existantes y compris lors des cessions immobilières,
- Les contrôles de bon fonctionnement et d'entretien.

🔥 - Etudes Diagnostiques (initial, vente et bon fonctionnement)

Le diagnostic est un état des lieux de l'existant, il porte sur tous les logements non raccordés au réseau d'assainissement collectif définis dans le plan de zonage d'assainissement. Il s'effectue en présence du propriétaire ou de son représentant et consiste en un contrôle visuel qui a pour but :

- D'identifier, de localiser et de caractériser les dispositifs constituant l'installation,
- De repérer l'accessibilité, les défauts d'entretien et d'usure éventuels,
- De vérifier et d'expliquer à l'utilisateur le fonctionnement de son installation,
- De constater les dysfonctionnements pouvant engendrer des risques environnementaux, sanitaires ou de danger à la personne,
- D'évaluer son impact sur l'environnement et son degré d'urgence de réhabilitation, • D'apprécier la conformité du système d'assainissement non collectif.

Lors de la visite, les observations et réponses de l'utilisateur sont notées et reportées sur le rapport final avec une présentation schématique de l'installation.

🔥 - Contrôles de conception et d'implantation

Le contrôle de conception et d'implantation a pour but de :

- vérifier le projet de mise en place de la filière d'assainissement non collectif sur des habitations neuves ou en réhabilitation.
- De définir si les prescriptions techniques sont conformes à la réglementation en vigueur, et d'assurer les tâches d'informations auprès des particuliers.

Le projet de conception doit obligatoirement avoir fait l'objet d'une étude de filière (relief, géologie, hydrographie, hydrologie..) par un organisme compétent en la matière.

🔥 - Contrôles de bonne exécution des travaux

Le contrôle de bonne exécution des travaux a pour but de vérifier que la réalisation, la modification ou la réhabilitation des ouvrages est conforme au projet du pétitionnaire validé par le SPANC. Ce contrôle est réalisé en tranchée ouverte.

Les opérations comprennent essentiellement :

- La vérification technique de tous les équipements de l'installation,
- La visibilité et l'accessibilité de tous les points de contrôle (regards, tampons...)
- Le raccordement de toutes les eaux usées de l'habitation à la filière d'assainissement
- La bonne exécution des ouvrages conformément au projet présenté et le respect des prescriptions techniques (y compris les ventilations),
- Les conseils et préconisations concernant l'entretien et la maintenance des installations.

Les types de qualification d'un ANC

D'après les données, et selon l'Arrêté Ministériel du 27 avril 2012, une classification des filières d'assainissement existantes est effectuée selon des critères comme le dimensionnement, le fonctionnement et l'état du dispositif ; l'impact sur le milieu, les risques sanitaires et la sécurité des habitants. (cf. tableau d'aide à la décision déterminant la qualification et les délais de réalisation des travaux).

	Problèmes constatés sur l'installation	Zones à enjeux sanitaires ou environnementaux		
		NON	OUI	
			Enjeux sanitaires	Enjeux environnementaux
Type A	Absence d'installation	Non-respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique Mise en demeure de réaliser une installation conforme Travaux à réaliser dans les meilleurs délais		
Type B	☐ Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes) Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation non conforme > Danger pour la santé des personnes Article 4 - cas a)		
		Travaux obligatoires sous 4 ans Travaux dans un délai de 1 an si vente		
Type C C1: cas c) C2: cas a) C3: cas b)	Installation incomplète Installation significativement sous-dimensionnée Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme Article 4 - cas c) Travaux dans un délai de 1 an si vente	Installation non conforme > Danger pour la santé des personnes Article 4 - cas a) Travaux obligatoires sous 4 ans Travaux dans un délai de 1 an si vente	Installation non conforme > Risque environnemental avéré Article 4 - cas b) Travaux obligatoires sous 4 ans Travaux dans un délai de 1 an si vente
Type D	Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		
Type E	Absence de défaut			

3.5- INDICATEURS DE PERFORMANCES DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

◆ INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est à 100.

		Exercice 2020	Exercice 2021
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	16,36	16.36
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0 0	0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de **96.39** (identique à 2020).

🔥 TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D301.3)

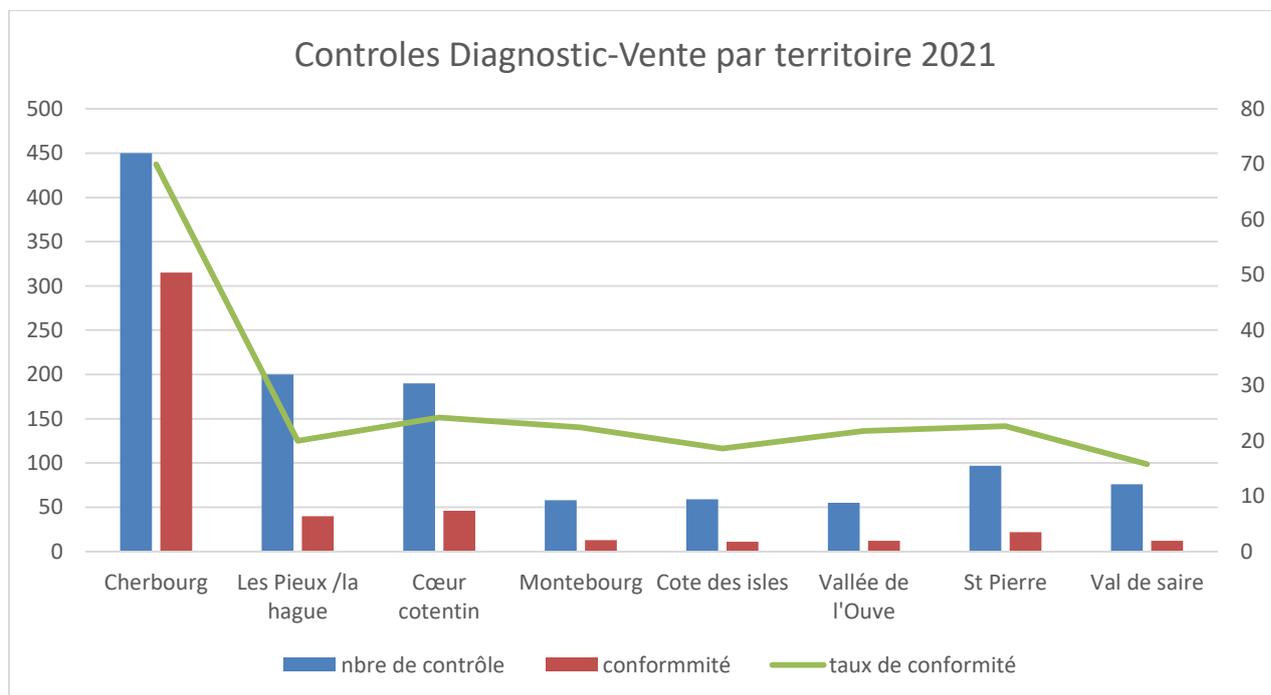
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- D'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31 décembre de l'année n.**
- D'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31 décembre de l'année n.**

$$\text{taux de conformité des dispositifs ANC} = \frac{\text{nbr d'installations contrôlées conformes ou mise en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

En 2021, 129 communes étaient concernées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour un peu plus de 32 500 installations. **1819** installations ont été contrôlées au cours de cette année

Le taux de conformité de **39.7 %** (45.5 % en 2020).



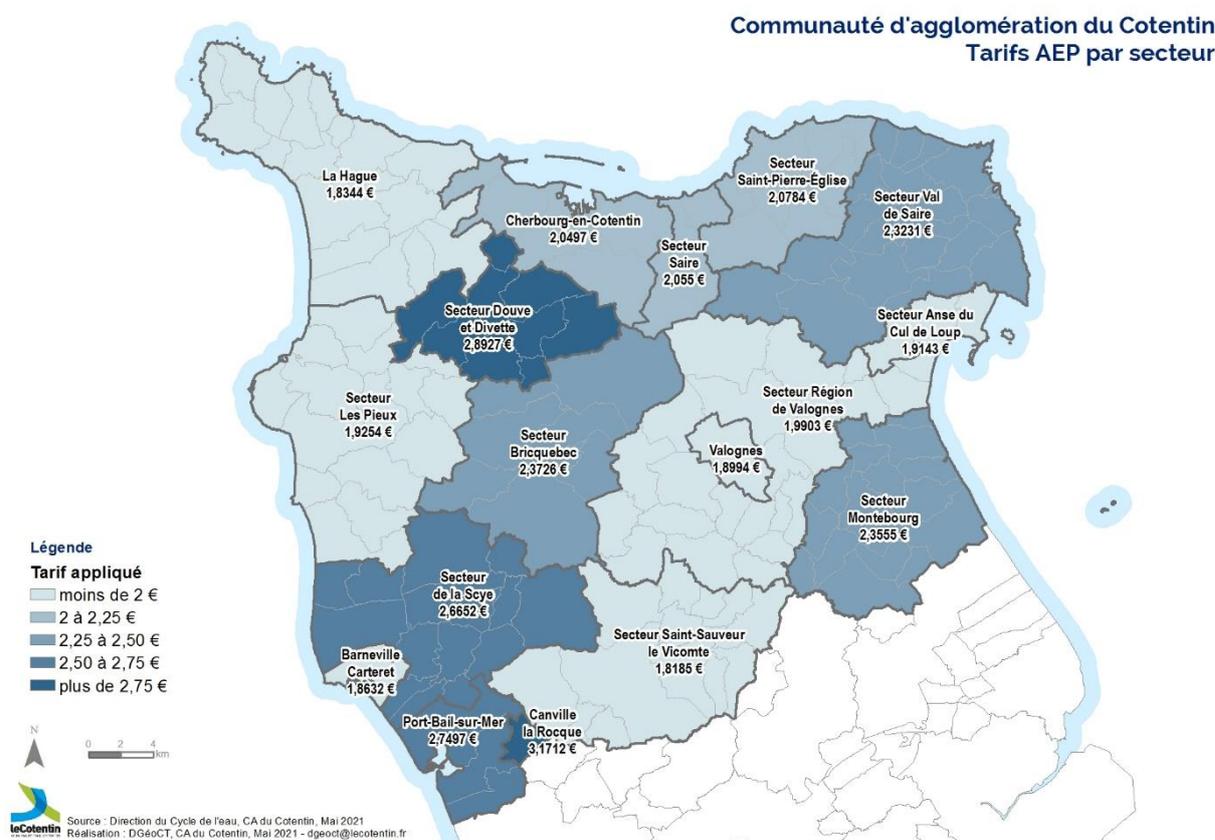
PARTIE 4

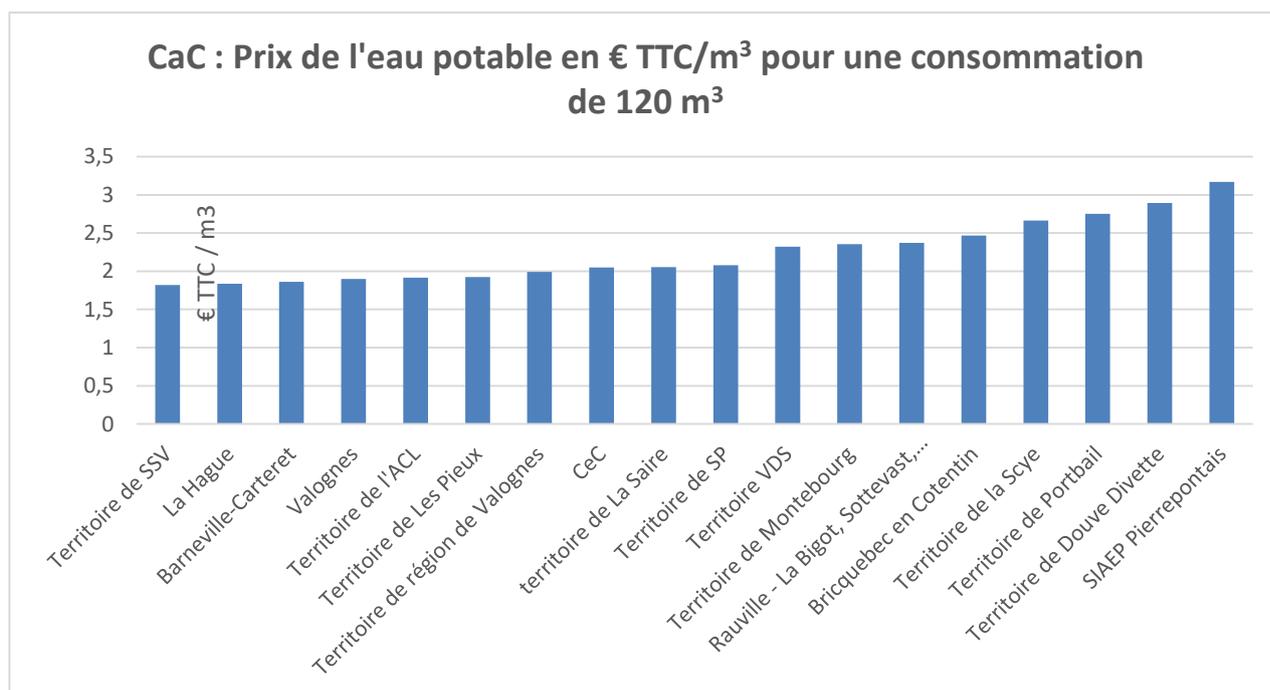
TARIFICATION ET RECETTES DU CYCLE DE L'EAU

4.1 - SERVICE D'EAU POTABLE

💧 TARIFICATION DE L'EAU

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abandonnement, location compteur,...).





💧 RECETTES GLOBALES

• Recettes de la collectivité

Les recettes globales de la collectivité de vente d'eau s'élèvent à **15 479 702.3 € HT**.

• Recettes de l'exploitant

Les recettes globales des exploitants de vente d'eau s'élèvent à **3 842 316 € HT** :

- SAUR : 2 249 900 € HT
- VEOLIA : 1 592 416 € HT

• Recettes globales

Au 31 décembre 2021, le total des recettes de ventes d'eau s'élève à **19 322 018.3 € HT**

💧 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année } n = \frac{\text{encours de la dette au 31 déc. de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette €	10 642 070,00	9 526 708	8 438 144
Epargne brute annuelle en €	6 555 377	7 951 424	5 046 145
Durée d'extinction de la dette en années	1.62	1.198	1.672

Pour l'année 2021, la durée d'extinction de la dette est de **1,672 an (1,198 an en 2020) soit une variation de 39.5%**.

◆ TAUX DES IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0)

Tout montant impayé au 31/12/2021 sur les factures émises au titre de l'année 2020 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Le montant total des impayés s'élève à : **423 988.33 €**

- Pour les territoires en régies et gérances : **361 998.82 €HT**
- Pour les territoires sous contrat d'affermage (tous délégataire confondus) : **61 989.51 € HT**

-

↳ **soit un taux de 2.19 % d'impayés (2.26 % en 2020)**

NOTA : Le montant des impayés a diminué sur les territoires en régie et en gérance. Un travail collaboratif entre le service abonnés de la DCE et la trésorerie s'est mis en place, permettant une meilleure identification des usagers dans les bases de données respectives, optimisant les actions de recouvrement du Trésor Public.

◆ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

• Montants financiers

Les travaux engagés en 2021 s'élèvent à **2 595 159 € HT** (3771695 € HT en 2020).

• Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2019 est :

		Exercice 2019	Exercice 2020	
Encours de la dette au 31/12/ N (montant restant dû en €)		10 642 070 €	9 526 708 €	8438144 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	1 013 662 €	1 075 978 €	1303177
	En intérêt	240 403 €	239 696 €	254 214

• Amortissements

Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été **de 3 746 298.83 €** .

• Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté.
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

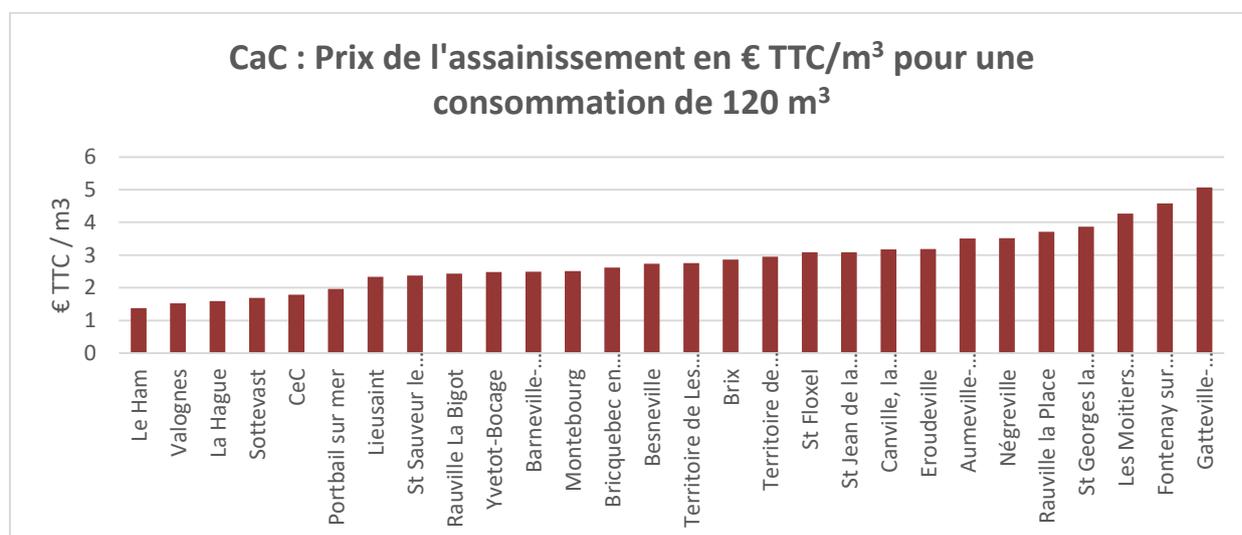
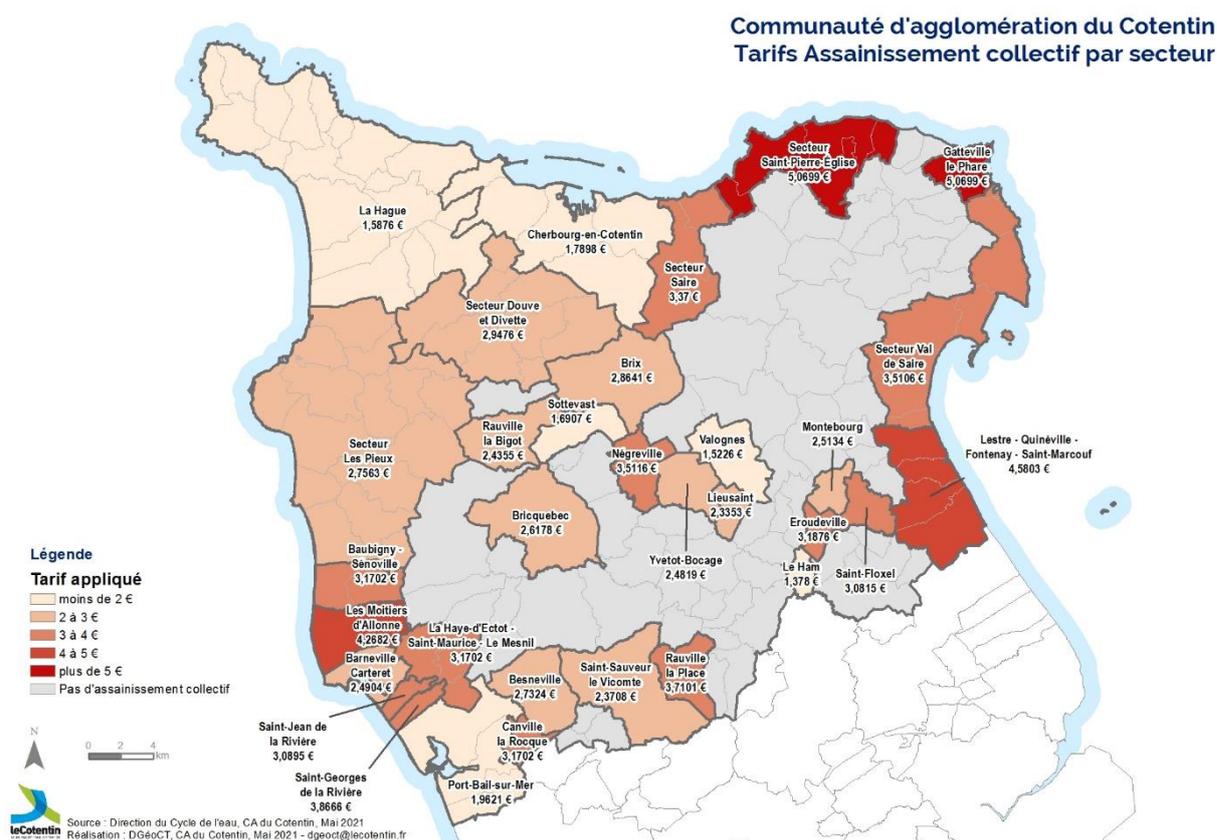
En 2021, 103304.65 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité (127 979 € en 2020).

	2019	2020	2021
Abandon de créances	70 269.66	127 979	103304.65

4.2 - SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

💧 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

La facture d'assainissement collectif comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abandonnement, ...).



🔥 RECETTES GLOBALES

• Recettes de la collectivité

Les recettes globales de la collectivité s'élèvent à **9 613 411.18 €HT**

• Recettes de l'exploitant

Les recettes globales des exploitants s'élèvent à **1 391 647 €HT** :

- SAUR : 640 400 € HT
- VEOLIA : 751 247€ HT

• Recettes globales

Au 31 décembre 2021, le total des recettes s'élève à **11 005 058.18 € HT**

🔥 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année } n = \frac{\text{encours de la dette au 31 déc. de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette €	24 300 364	22 027 966	19 867 657
Epargne brute annuelle en €	5 283 928,00	3 052 908	6 795 276
Durée d'extinction de la dette en années	4,60	7.2	2.923

Pour l'année 2021, la durée d'extinction de la dette est de 2.923 ans (7.2 an en 2020)

🔥 TAUX DES IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE (P257.0)

Tout montant impayé au 31/12/2021 sur les factures émises au titre de l'année 2020 est comptabilisée, quelques soit le motif du non-paiement.

Le montant total des impayés s'élève à **221 802.3 € HT** :

- Pour les territoires en régies et gérances : 189 310.12 €HT
- Pour les territoires sous contrat d'affermage (tous délégataire confondus) 32 492.18 €.

👉 **Soit un taux de 2.015 %**

Pour mémoire : taux des impayés 2020 au titre de l'année 2019 était de 2.16 %

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

• Montants financiers

Les travaux engagés en 2021 sur les réseaux d'assainissement s'élèvent à **763 297.63€ HT** (2 404 197.47 € HT.en 2020).

• Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2021 est :

		Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31/12/ N (montant restant dû en €)		24 300 364 €	22 027 966	19 867 657
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	2 046 313 €	2 979 722	2 199 373
	En interet	327 165 €	557 774	345 421

• Amortissements

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 5 349 269.68 €.

• Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté.
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2021, **11 331.17 €** ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité.

	2019	2020	2021
Abandons de créances	7837.68 €	33 880 €	11 331.17

4.3 - SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

♦ MODALITES DE TARIFICATION

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021 sont les suivants :

ID : 050-200067205-20191223-DEL2019_178-DE

Tarifs SPANC

	Tarifs 2019	Tarifs 2020	2019/2020
Contrôle du neuf			
Contrôle de Conception	100,00 €	101,00 €	1,00%
Contrôle d'Exécution	130,00 €	131,30 €	1,00%
Contrôle de l'Existant			
Contrôle de vente	140,00 €	141,40 €	1,00%
Contrôle de diagnostic de l'état initial	110,00 €	111,10 €	1,00%
Contrôle de bon fonctionnement	100,00 €	101,00 €	1,00%
Contre visite	70,00 €	70,70 €	1,00%
Tarifs administratifs			
Forfait dossier subventions	200,00 €	202,00 €	1,00%
Pénalités			
Pénalité de déplacement sans visite	50,00 €	50,50 €	1,00%
Pénalité pour refus de contrôle de bon fonctionnement	200,00 €	202,00 €	1,00%
Pénalité pour refus de diagnostic initial	220,00 €	222,20 €	1,00%

♦ MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES

Il n'y a eu aucun travaux en ANC en 2021 pour le compte de l'Agglomération.

PARTIE 5

ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEES

Labellisé EXPE-CT par le Ministère des Affaires Etrangères sur la thématique du « cycle de l'eau » depuis avril 2021, Le Cotentin est sollicité par l'État Sénégalais à travers l'OFOR pour créer un laboratoire public d'analyse de l'eau permettant de renforcer son expertise dans le domaine de la qualité du service rendu aux usagers. Le laboratoire sera implanté sur le territoire de la commune de Diamniadio, ville nouvelle construite par le gouvernement qui connaît un développement urbain exponentiel pour désengorger Dakar.

La réussite du laboratoire mis en place en 2013 par la Communauté Urbaine de Cherbourg avec l'Université de Ziguinchor en Casamance, les nombreux projets de distribution d'eau potable opérationnels réalisés sur l'arrondissement de Tenghory ont montré l'important niveau de compétences des services de l'Agglomération.

Le Cotentin envisage de répondre en avril 2022 à l'appel à projet FICOL de l'Agence Française de Développement (AFD), après un premier refus.

La mission 2021 a eu pour objectif de rencontrer toutes les parties prenantes pour permettre de redéposer le projet (OFOR, Ambassade de France, élus locaux de la commune d'implantation du laboratoire, la fondation ACRA et l'Agence Française de Développement).

Le projet s'accompagne notamment :

- De l'équipement complet d'un laboratoire pour réaliser les analyses bactériologiques et physicochimiques essentielles à la maîtrise de la qualité de l'eau ;
- D'un plan de formation réalisé à l'Office International de l'eau de Limoges afin de développer des connaissances théoriques et pratiques du personnel de l'OFOR ;
- De missions d'échanges et de partages d'expériences en France et au Sénégal.

Le montant des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L 1115-1-1 du code des collectivités territoriales est de 20 000 €.



Figure 1 : Rencontre avec l'OFOR, Etat Sénégalais



Figure 2: Rencontre avec le SCAC, Ambassade de France



Figure 3: Rencontre avec la commune de Diarniadio

PARTIE 6

RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCES

5.1 - EAU POTABLE

		Exercice 2020	Exercice 2021
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	193250	193250
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€/m3	€/m3
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours ouvrables)	1 à 16 jours selon secteurs	1 à 16 jours selon secteurs
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99.84 %	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99.73 %	87.35 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimonial des réseaux d'eau potable	100.98	100.98
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72.43%	73.23 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2.58 m3/km/jour	2.56 m3/km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2.50 m3/km/jour	2.48 m3/km/jour
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0.46 %	0.36 %

P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	77.49 %	77.49 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	127 979 €	103 304.65 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nb/1000 abonnés)	2.96	3.46
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99.55%	99.55 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1.198 an	1.672 an
P154.0	Montant d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	446 819.37 €	423 988.33€
P155.1	Taux de réclamations (nb/1000 abonnés)	0,225	0.225

5.2 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

		Exercice 2020	Exercice 2021
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	159607	157957
D202.0	Nombre d'autorisation de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées réalisées sur l'année	7	8
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration TMS	1580,68 tonnes	1662.48 tonnes
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€/m3	€/m3
Indicateurs de performance			
P 201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	91,96 %	92.01 %
P202.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimonial des réseaux de collecte des eaux usées	79,55	90.85
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006.	86,7	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	93,3	93.3
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	66,67	66.67
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité €/m3	33 880 €	11331.17€
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (nb/1000 hab)	0,063	0.044
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes du curage par 100 km de réseau (nb/100km)	10,15	10.44
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,073 %	0.045%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	98,38	98.53 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel, par les réseaux de collecte des eaux usées	23.5	23.5
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	7.2	7,2
P257	Montants d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	234 594.18	221802.3€
P 258.1	Taux de réclamations (nb/1000 abonnés)	0.16	0,125

5.3 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

		Exercice 2020	Exercice 2021
Indicateurs descriptifs des services			
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement non collectif	50 553	50 475
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	96.39	96,39
Indicateurs de performance			
P 301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	45.5 %	39.7 %



LeCotentin

RAPPORT • EDITION 2021

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

ANNEXES

**① RAPPORTS ANNUELS DE L'AGENCE REGIONALE
DE SANTE SUR LA QUALITE DE L'EAU PAR
TERRITOIRE**

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL 2021

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION (UGE): **CAC - CHERBOURG EN COTENTIN**

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

SOMMAIRE

I : Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité de l'eau distribuée

II : Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation

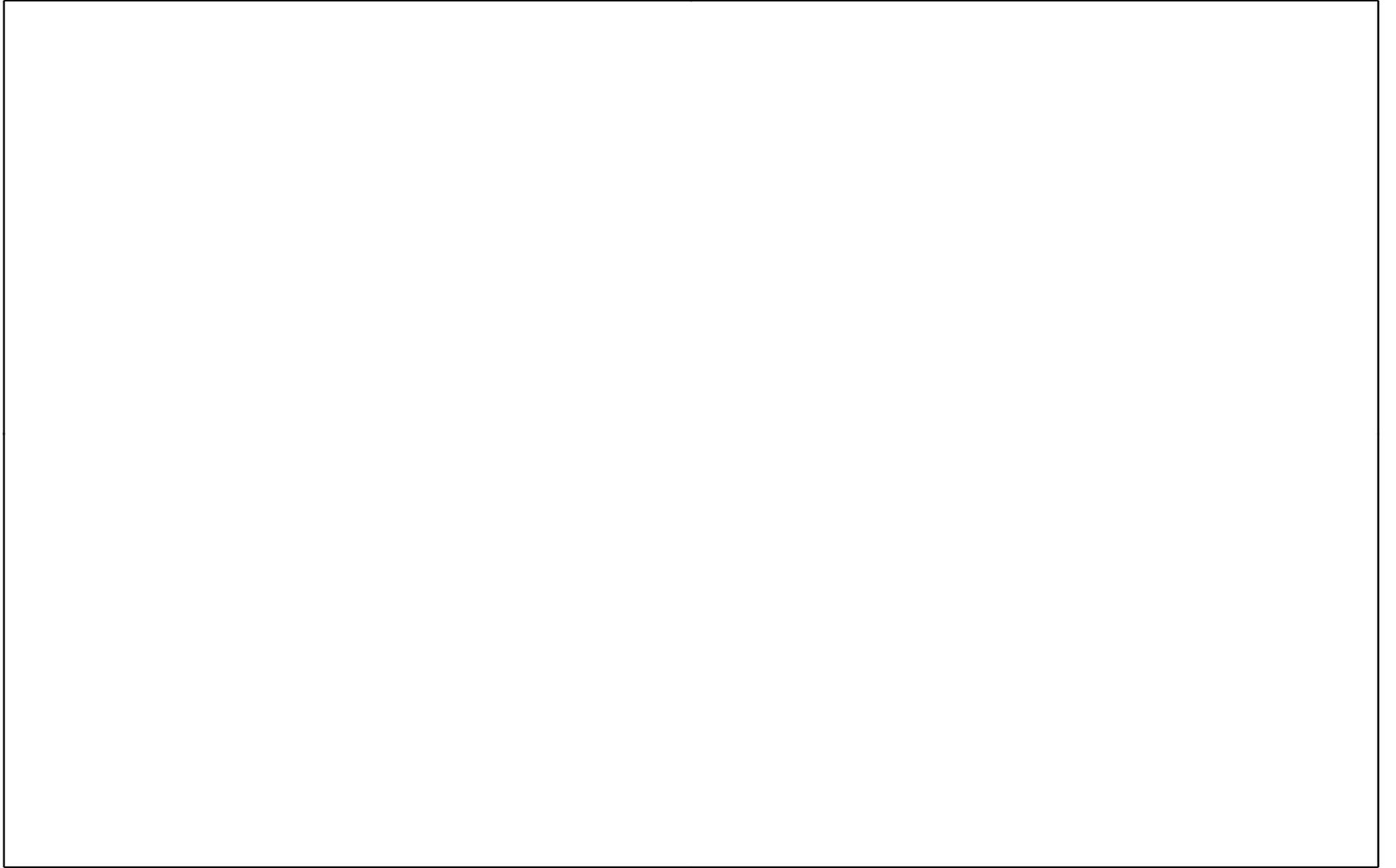
III : Situation administrative des captages

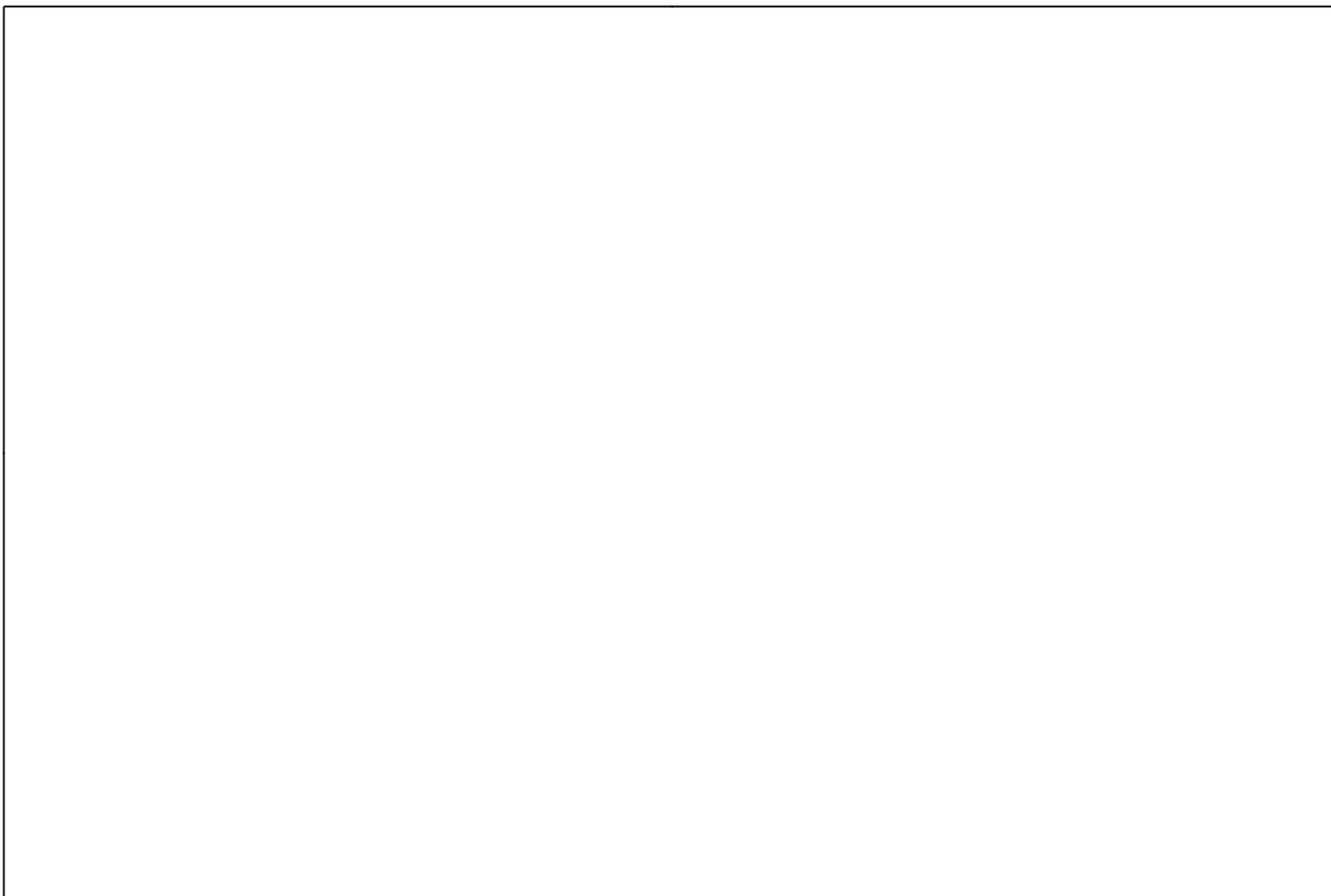
IV : Présentation des résultats de l'année

IV-1 : Statistiques sur les paramètres mesurés sur les installations de l'UGE

IV-2 : Liste des dépassements des limites de qualité des eaux distribuées.

V : Conclusions





III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.
- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODERST.
- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

DESCRIPTIF du (ou des) CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
ASSELINNERIE F1	FORAGE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0077	01/06/2012	18/05/2017	23/06/2017
ASSELINNERIE FES5	FORAGE D'ESSAI	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0097	01/06/2012	18/05/2017	23/06/2017
ASSELINNERIE FES7	FORAGE D'ESSAI	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0099	01/06/2012	18/05/2017	23/06/2017
BOUILLONNIERE S1	SOURCE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0084	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008
BREQUECAL F1	FORAGE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0101	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008
CLOQUANT FES2	FORAGE D'ESSAI	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0095	01/06/2012	18/05/2017	23/06/2017
FOND DU VAL S1	SOURCE	DIGOSVILLE	00723X0088	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008

III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.
- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODERST.
- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

FONTAINE BONDE S1	SOURCE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0082	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008
HAMEAU MESNAGE F1	FORAGE	MESNIL-AU-VAL (LE)	00724X0020	01/08/2002	11/06/2007	09/07/2007
HAMEAU MESNAGE S1	SOURCE	MESNIL-AU-VAL (LE)	00724X0027	01/08/2002	11/06/2007	09/07/2007
HAMEAU MESNAGE S2	SOURCE	MESNIL-AU-VAL (LE)	00724X0008	01/08/2002	11/06/2007	09/07/2007
LA ROQUETTE S1	SOURCE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0086	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008
LES CHARMETTES F1	FORAGE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0090	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008
MAFFREE S1	SOURCE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0089	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008
MARETTE S1	SOURCE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0085	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008
RIVIERE DIVETTE - PONT COSNARD	CAPTAGE AU FIL DE L'EAU	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00722X0113	10/05/1999	29/05/2001	14/12/2001
ROUSSELLERIE F1	FORAGE	HAGUE (LA)	00722X0097	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008
SIMONERIE F1	FORAGE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00721X0037	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008

IV: PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE

Cette synthèse présente dans une première partie, les résultats de l'année (sous forme statistique) obtenus sur les stations de traitement-production (TTP) ou sur les captages distribués sans traitement.

L'évaluation de la qualité de l'eau distribuée sur une UDI doit prendre en compte les résultats obtenus sur les stations de production alimentant la zone de distribution.

Concernant les pesticides, plus d'une centaine de matières actives peuvent être recherchées dans les eaux. Ne sont présentées ici dans les statistiques, que les données concernant les molécules qui ont été détectées à des valeurs supérieures à la norme au moins une fois cette année dans le département de La Manche.

La seconde partie présente le détail des résultats qui se sont révélés non conformes aux exigences de qualité (limite, ou référence de qualité).

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

TTP STATION ASSELINERIE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		4					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		0					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			3
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	12,40	13,33	14,10				25,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	1,00		1,00					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,15	0,30				2,00	3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,26	0,28	0,31					3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,26	0,31	0,34					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	4,00	4,00	4,00	Référence		1,00	2,00	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,70	7,77	7,80			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,50	7,80	8,10			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	8,30	8,30	8,30					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	6,90	6,97	7,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	8,70	8,73	8,80					3
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	26,00	27,00	28,00				250,00	3

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	274,00		282,00			200,00	1100,00	3
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	17,00	17,00	17,00				200,00	1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	4,00		10,00				200,00	3
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	14,60	15,83	16,60		50,00			3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,47	0,60				2,00	3
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	8,00	8,00	8,00				200,00	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	1,08	1,08	1,08		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,13	0,13	0,13		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,03		0,03					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	6,30	6,70	7,20		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,70	1,83	1,90		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,19	0,23	0,26		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	8,45	8,77	9,09		100,00			3
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	TÉTRACHLORURE DE CARBONE	µg/L	0,00	0,00	0,00					3
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			4

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			4
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			4
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,09	0,19	Limite	0,10			4
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	ETHIDIMURON	µg/L	0,00	0,06	0,13	Limite	0,10			4
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,01		0,10			4
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

TTP STATION DIVETTE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		4					7
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		2					6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		6					7
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		4					6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0				0	7
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0				0	6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	7
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			7
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			7

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			6
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	7,60	12,16	16,50				25,00	8
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	6,50	13,98	19,50				25,00	17
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	1,00		1,00					7
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		0,00					10
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		1,00					6
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		0,00					2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,03	0,10		1,00		0,50	6
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,13	0,20				2,00	7
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,21	0,35	0,46					17
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,35	0,40	0,48					8
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,27	0,40	0,52					17
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,36	0,43	0,49					8
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2,00	2,00	2,00			1,00	2,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	3,00	3,00	3,00	Référence		1,00	2,00	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	7,88	8,10			6,50	9,00	6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,70	7,97	8,30			6,50	9,00	7
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,70	7,97	8,20			6,50	9,00	17
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,70	8,04	8,30			6,50	9,00	8
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	8,10	8,13	8,20					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	8,30	8,30	8,30					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					7

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	7,80	8,63	9,70					6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	8,20	8,76	9,40					7
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	11,60	12,10	12,70					6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	11,60	12,33	13,30					7
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	43,00	45,17	48,00				250,00	6
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	43,00	45,86	50,00				250,00	7
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	358,00		386,00			200,00	1100,00	7
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	361,00		377,00			200,00	1100,00	6
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	17,10	17,10	17,10				200,00	1
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	18,70	20,60	22,90				200,00	3
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	2,00		122,00				200,00	7
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	1,00		67,00				200,00	6
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		1,00				50,00	7
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	6
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	7
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	6
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	13,40	15,01	16,60		50,00			7
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	14,40	16,68	19,20		50,00			6
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			7
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			6
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,50	0,77	1,10				2,00	6

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,70	0,96	1,30				2,00	7
DLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µg/L	µg/L	0,00	0,33	2,00				200,00	6
DLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µg/L	µg/L	0,00	3,29	8,00				200,00	7
DLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			3
DLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			1
DLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,00	0,00	0,00		1,50			1
DLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,05	0,05	0,05		1,50			3
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,03					4
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					4
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	4
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	3,43	8,30		10,00			7
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	4,76	15,00	Limite	10,00			17
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	4,30	4,30	4,30		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	5,50	7,60	10,00		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,70	1,70	1,70		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	2,60	3,80	5,70		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,24	0,24	0,24		100,00			1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,34	0,62	1,10		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	8,44	12,02	16,80		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	6,24	6,24	6,24		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	TÉTRACHLORURE DE CARBONE	µg/L	0,00	0,00	0,00					3
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	TÉTRACHLORURE DE CARBONE	µg/L	0,00	0,00	0,00					1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			7
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			6
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			7
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			6
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			7
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			6
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			7
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			6
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	ETHIDIMURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			7
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	ETHIDIMURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			6
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			7
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			6
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

TTP

STATION HAMEAU MESNAGE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.

Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		0					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		0					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			3
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	12,70	13,47	14,90				25,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		1,00					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,03	0,10				2,00	3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,24	0,28	0,34					3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,27	0,32	0,40					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2,00	2,00	2,00			1,00	2,00	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,87	8,00			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,90	8,10			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	8,30	8,30	8,30					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	7,00	7,47	7,80					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	9,70	9,77	9,80					3
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	29,00	29,67	30,00				250,00	3
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	303,00		313,00			200,00	1100,00	3
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	17,50	17,50	17,50				200,00	1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0,00		0,00				200,00	3

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	25,40	25,90	26,80		50,00			3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,33	0,40				2,00	3
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	2,00	2,00	2,00				200,00	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0,63	0,63	0,63		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,00	0,00	0,00		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,09		0,09					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,29		0,29					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	1,80	2,27	2,90		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,44	0,73	1,10		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,06	0,12	0,19		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	2,30	3,12	4,19		100,00			3
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	TÉTRACHLORURE DE CARBONE	µg/L	1,00	1,10	1,20					3
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	ETHIDIMURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

TTP STATION LA TRAISNELLERIE CUC

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		0					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		0					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			2
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	10,10	12,10	14,10				25,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	1,00		1,00					2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,15	0,18	0,20				2,00	2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,25	0,33	0,40					2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,26	0,35	0,43					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2,00	2,00	2,00			1,00	2,00	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	7,85	7,90			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,70	7,85	8,00			6,50	9,00	2

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,90	7,90	7,90					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	12,00	12,65	13,30					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	14,80	15,00	15,20					2
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	30,00	30,00	30,00			250,00		2
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	379,00		398,00			200,00	1100,00	2
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	18,40	18,40	18,40			200,00		1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	1,00		2,00			200,00		2
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00			50,00		2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00			0,10		2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	14,40	14,55	14,70		50,00			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,35	0,40			2,00		2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	3,00	3,00	3,00			200,00		1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0,44	0,44	0,44		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,18	0,18	0,18		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,16		0,16					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,30		0,30					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00			100,00		1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	2,40	2,40	2,40		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,91	0,91	0,91		100,00			1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,13	0,13	0,13		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	3,44	3,44	3,44		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	TÉTRACHLORURE DE CARBONE	µg/L	0,00	0,00	0,00					1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	ETHIDIMURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,01	0,01	0,01		0,10			2
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

TTP STATION RESERVOIR BENECCERE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		1					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		1					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0				0	5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			5

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	10,80	13,10	15,20				25,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		1,00					5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,18	0,25		1,00	0,50		5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,12	0,18	0,31					5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,15	0,22	0,32					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2,00	2,50	3,00	Référence		1,00	2,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	7,92	8,00			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,90	8,06	8,10			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,90	8,00	8,10					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	10,70	11,32	12,20					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	13,30	13,80	14,30					5
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	32,00	33,80	36,00				250,00	5
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	370,00		389,00			200,00	1100,00	5
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	16,90	17,05	17,20				200,00	2
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	3,00		13,00				200,00	5
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO ₃)	mg/L	13,20	13,84	14,30		50,00			5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO ₂)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,50	0,60	0,70				2,00	5
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	4,00	5,60	8,00				200,00	5

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0,38	0,39	0,39		10,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,15	0,15	0,16		1,50			2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,05		0,06					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	11,00	13,00	15,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	4,10	4,20	4,30		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,55	0,66	0,77		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	16,07	17,86	19,65		100,00			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	TÉTRACHLORURE DE CARBONE	µg/L	0,00	0,00	0,00					2
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	ETHIDIMURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

TTP

STATION RESERVOIR DES SOURDS

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.

Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		1					6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		0					6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			6
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	10,40	12,27	14,50				25,00	6
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		0,00					6
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,14	0,20		1,00		0,50	6
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,06	0,11	0,16					6
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,11	0,16	0,23					6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2,00	2,50	3,00	Référence		1,00	2,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,90	7,97	8,00			6,50	9,00	6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	8,00	8,10	8,20			6,50	9,00	6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	8,20	8,20	8,20					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	7,90	9,15	10,20					6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	10,30	11,45	12,30					6
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	29,00	30,00	31,00				250,00	6
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	313,00		347,00			200,00	1100,00	6
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	16,90	16,90	16,90				200,00	2
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	2,00		4,00				200,00	6

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	6
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	6
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	20,70	21,27	21,90		50,00			6
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			6
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,60	0,68	0,80				2,00	6
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	10,00	11,50	14,00				200,00	6
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0,47	0,49	0,51		10,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,15	0,15	0,16		1,50			2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,05		0,10					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	18,00	18,00	18,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	4,20	5,45	6,70		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,59	0,80	1,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	22,79	24,25	25,70		100,00			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	TÉTRACHLORURE DE CARBONE	µg/L	0,00	0,00	0,00					2
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	ETHIDIMURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

TTP STATION SAINT JEAN

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		1					4
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		0					4
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		4
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		4
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			4
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			4
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	11,50	12,75	13,50				25,00	4
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		1,00					4
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,15	0,20	0,35				2,00	4
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,18	0,24	0,29					4
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,23	0,28	0,33					4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2,00	2,00	2,00			1,00	2,00	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,30	7,83	8,30			6,50	9,00	4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	7,90	8,00			6,50	9,00	4

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	8,30	8,30	8,30					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	7,30	8,75	9,70					4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	9,50	11,03	12,10					4
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	29,00	29,75	30,00			250,00		4
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	302,00		346,00			200,00	1100,00	4
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	16,70	16,70	16,70			200,00		1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	2,00		4,00			200,00		4
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00			50,00		4
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00			0,10		4
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	19,80	20,70	21,50		50,00			4
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			4
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,50	0,68	0,90			2,00		4
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	8,00	10,50	13,00			200,00		2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0,51	0,51	0,51		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,13	0,13	0,13		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,09		0,09					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00			100,00		1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	12,00	12,00	12,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	3,30	3,30	3,30		100,00			1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,47	0,47	0,47		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	15,77	15,77	15,77		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	TÉTRACHLORURE DE CARBONE	µg/L	0,00	0,00	0,00					1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	ETHIDIMURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,01	0,01	0,01		0,10			1
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

UDI ACHAT DOUVE ET DIVETTE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		4					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		1					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0				0	2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			2

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	12,30	12,70	13,10				25,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		0,00					2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,08	0,15				2,00	2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,02	0,04					2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,05	0,06	0,07					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	8,00	8,05	8,10			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	8,10	8,10	8,10			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	8,10	8,25	8,40					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	11,70	11,75	11,80					2
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	361,00		368,00			200,00	1100,00	2
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	4,00		6,00				200,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO ₃)	mg/L	13,70	14,20	14,70		50,00			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO ₂)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			2
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,60	0,75	0,90				2,00	2

UDI ASSELINERIE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		3					11

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		6					11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			11
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	6,50	14,52	20,00				25,00	11
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		1,00					11
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1,00		1,00				3,00	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,13	0,90				2,00	11
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,11	0,19	0,34					11
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,19	0,24	0,39					11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	7,92	8,00			6,50	9,00	11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,90	7,96	8,10			6,50	9,00	11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	6,40	7,06	7,80					11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	8,10	9,04	11,50					11
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	263,00		285,00			200,00	1100,00	11
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	1,00		3,00				200,00	11
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	11
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO ₃)	mg/L	14,60	15,56	16,20		50,00			11
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO ₂)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			11

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,47	0,60				2,00	11
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	11,00	11,00	11,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	2,80	2,80	2,80		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,39	0,39	0,39		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	14,19	14,19	14,19		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	TÉTRACHLORURE DE CARBONE	µg/L	0,00	0,00	0,00					1

UDI BENECERE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		48					17
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		16					17
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0				0	17
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	17
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			17
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			17
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	9,20	14,16	22,50				25,00	17
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		1,00					17
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1,00		2,00				3,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,20	0,45				2,00	17

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L	0,00	0,06	0,14					17
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L	0,00	0,10	0,16					17
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,70	8,02	8,40			6,50	9,00	17
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,50	8,02	8,40			6,50	9,00	17
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					17
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	10,00	11,42	12,90					17
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	12,70	14,09	17,00					17
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	349,00		397,00			200,00	1100,00	17
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	3,00		13,00				200,00	17
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		1,00				50,00	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	17
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	12,90	14,42	17,00		50,00			17
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			17
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,55	0,70				2,00	17
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	3,00	6,47	12,00				200,00	17
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	17,00	22,67	27,00		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	5,50	6,50	7,80		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,70	1,00	1,20		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	24,40	30,17	33,20		100,00			3
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	TÉTRACHLORURE DE CARBONE	µg/L	0,00	0,00	0,00					3

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.

Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		300					105
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		300					105
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		104
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		105
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			105
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			104
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	7,20	15,57	22,90				25,00	106
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		1,00					102
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		0,00					1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1,00		2,00				3,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,08	1,30				2,00	101
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,12	0,45					106
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,17	0,45					106
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	8,02	8,50			6,50	9,00	102
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	8,09	9,00			6,50	9,00	106
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					102
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	7,20	8,54	10,40					102
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	10,70	12,20	15,40					102
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	324,00		406,00			200,00	1100,00	102
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	1,00		160,00				200,00	100
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	5

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,06				0,10	102
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	11,50	15,37	25,00		50,00			102
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			102
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,84	1,40				2,00	102
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0,00	6,85	48,00				200,00	102
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	6,20	7,95	9,70		10,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	12,00	21,20	26,00		100,00			5
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	5,40	9,04	15,00		100,00			5
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			5
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,85	1,51	2,80		100,00			5
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	18,25	31,75	41,80		100,00			5
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	TÉTRACHLORURE DE CARBONE	µg/L	0,00	0,00	0,00					5

UDI HAMEAU MESNAGE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		1					13
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		6					13
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0				0	13
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	13
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			13

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			13
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	7,50	14,63	21,40				25,00	13
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		1,00					13
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	2,00		5,00	Référence			3,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,10	0,40				2,00	13
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,13	0,20	0,28					13
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,14	0,22	0,32					13
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	8,08	8,30			6,50	9,00	13
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,90	8,18	8,50			6,50	9,00	13
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					13
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	7,10	7,70	8,40					13
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	9,30	9,72	10,10					13
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	300,00		318,00			200,00	1100,00	13
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0,00		2,00				200,00	13
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	13
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO ₃)	mg/L	15,50	25,38	27,10		50,00			13
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO ₂)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			13
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,42	0,90				2,00	13
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	4,60	8,30	12,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,10	2,10	3,10		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,13	0,28	0,43		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	5,83	10,68	15,53		100,00			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	TÉTRACHLORURE DE CARBONE	µg/L	0,00	0,27	0,54					2

UDI TOURLAVILLE EST

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		3					11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		0					11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			11
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	8,10	13,31	21,30				25,00	11
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		1,00					11
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1,00		1,00				3,00	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,13	0,25				2,00	11
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,09	0,24					11
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,11	0,27					11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,50	8,05	8,30			6,50	9,00	11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	8,00	8,07	8,10			6,50	9,00	11

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	8,10	9,12	10,00					11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	10,40	11,40	12,10					11
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	312,00		350,00			200,00	1100,00	11
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	3,00		7,00				200,00	11
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	11
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	19,10	20,48	21,30		50,00			11
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			11
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,50	0,63	0,80				2,00	11
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	23,00	23,00	23,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	4,70	4,70	4,70		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,67	0,67	0,67		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	28,37	28,37	28,37		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	TÉTRACHLORURE DE CARBONE	µg/L	0,00	0,00	0,00					1

UDI TOURLAVILLE OUEST

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		44					21

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		41					21
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		21
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		21
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			21
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			21
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	9,70	15,50	20,50				25,00	21
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		1,00					21
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1,00		1,00				3,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,14	0,40				2,00	21
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,09	0,21					21
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,07	0,15	0,27					21
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,90	8,14	8,30			6,50	9,00	21
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,70	8,14	8,30			6,50	9,00	20
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					21
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	7,80	8,95	10,30					21
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	10,10	11,50	14,20					21
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	308,00		401,00			200,00	1100,00	21
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	1,00		57,00				200,00	21
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	21
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO ₃)	mg/L	13,40	19,10	21,20		50,00			21
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO ₂)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			21

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,70	1,30				2,00	21
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	9,00	14,67	23,00				200,00	21
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	17,00	23,00	29,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	4,40	5,85	7,30		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,69	0,90	1,10		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	22,09	29,75	37,40		100,00			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	TÉTRACHLORURE DE CARBONE	µg/L	0,00	0,00	0,00					2

UDI TRAISNERIE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		4					8
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		2					8
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0				0	8
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	8
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			8
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			8
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	8,00	14,60	20,90				25,00	8
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		1,00					8
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,19	0,45				2,00	8

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2021

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,10	0,17					8
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,10	0,13	0,20					8
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	7,94	8,00			6,50	9,00	8
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,70	7,95	8,10			6,50	9,00	8
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					8
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	11,30	12,54	13,40					8
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	13,60	14,60	15,50					8
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	359,00		405,00			200,00	1100,00	8
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	2,00		12,00				200,00	8
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	8
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO ₃)	mg/L	12,70	13,80	14,70		50,00			8
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO ₂)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			8
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,44	0,50				2,00	8
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	13,00	13,00	13,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	4,30	4,30	4,30		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,67	0,67	0,67		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	17,97	17,97	17,97		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	TÉTRACHLORURE DE CARBONE	µg/L	0,00	0,00	0,00					1

IV-2: Liste des dépassements des exigences de qualité

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année
des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

TTP STATION ASSELINERIE

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
DIURON	µg/L	L	0,19	13/10/2021	0,10		
DIURON	µg/L	L	0,18	04/11/2021	0,10		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	25/02/2021		1,00	2,00
ETHIDIMURON	µg/L	L	0,12	13/10/2021	0,10		
ETHIDIMURON	µg/L	L	0,13	04/11/2021	0,10		

Nombre de dépassement des limites de qualité: 4

TTP STATION DIVETTE

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
BROMATES	µg/L	L	15	22/06/2021	10,00		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	3	10/02/2021		1,00	2,00

Nombre de dépassement des limites de qualité: 1

TTP STATION HAMEAU MESNAGE

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
-----------	-----------------	-----------------------------	------------------	---------------------	-------------------	-----------------------	-----------------------

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,29	27/04/2021	0,10		

Nombre de dépassement des limites de qualité: 1

TTP STATION RESERVOIR BENECHERE

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	3	02/03/2021		1,00	2,00

TTP STATION RESERVOIR DES SOURDS

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	3	02/03/2021		1,00	2,00
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,21	18/08/2021	0,10		

Nombre de dépassement des limites de qualité: 1

TTP STATION SAINT JEAN

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,19	28/09/2021	0,10		

Nombre de dépassement des limites de qualité: 1

UDI HAMEAU MESNAGE

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
ODEUR SAVEUR À 25°C	n	L	5	21/07/2021			3,00

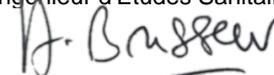
V: CONCLUSION

La recherche de pesticides et produits apparentés a mis en évidence des concentrations supérieures aux limites de qualité pour les substances Diuron et Ehtidimuron (herbicides) en sortie station Asselinerie durant le dernier trimestre 2021. La durée de ces dépassements a été surtout liée aux difficultés d'approvisionnement pour remplacer le filtre à charbon actif permettant de retenir les pesticides présents dans la ressource. Dans l'attente de ce renouvellement, vos services ont réduit le secteur de distribution alimenté par cette station de 40%. Les contrôles réalisés en sortie usines Saint Jean et Hameau Mesnage se sont révélés non conformes vis à vis de la limite de qualité fixée pour le paramètre ESA métolachlore (produit de dégradation de l'herbicide métolachlore). Les valeurs mesurées sont restées très inférieures à la valeur sanitaire définie pour cette substance (510 µg/l) et n'ont pas justifié de restriction de consommation. Afin de remédier à ces situations, vos services ont engagé une réflexion notamment sur le remplacement du charbon actif de la station Hameau Mesnage par un charbon permettant l'adsorption de ce métabolite et une adaptation du mélange d'eaux brutes (moins impactées par cette substance) arrivant à la station Saint Jean. Par ailleurs, les eaux desservies par l'usine de la Divette se sont révélées conformes aux exigences de qualité à l'exception d'un dépassement de courte durée du paramètre bromates observé en sortie de production. D'une manière générale, les eaux desservies sur le territoire de la CAC Cherbourg en Cotentin présentent une légère agressivité au carbonate de calcium. Une meilleure neutralisation des eaux devra être recherchée au niveau des installations de production. Pour conclure, vous veillerez à tenir informé l'ARS de l'avancement de vos travaux (schéma directeur, diagnostic, actions curatives, campagnes d'analyses...) concernant notamment les problématiques CVM et pesticides.

Fait à Saint-Lô, le 14 mars 2022

Pour le Préfet, par délégation

l'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,



Anthony BRASSEUR



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL 2020

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION (UGE): CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-REGIE

SOMMAIRE

I : Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité de l'eau distribuée

II : Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation

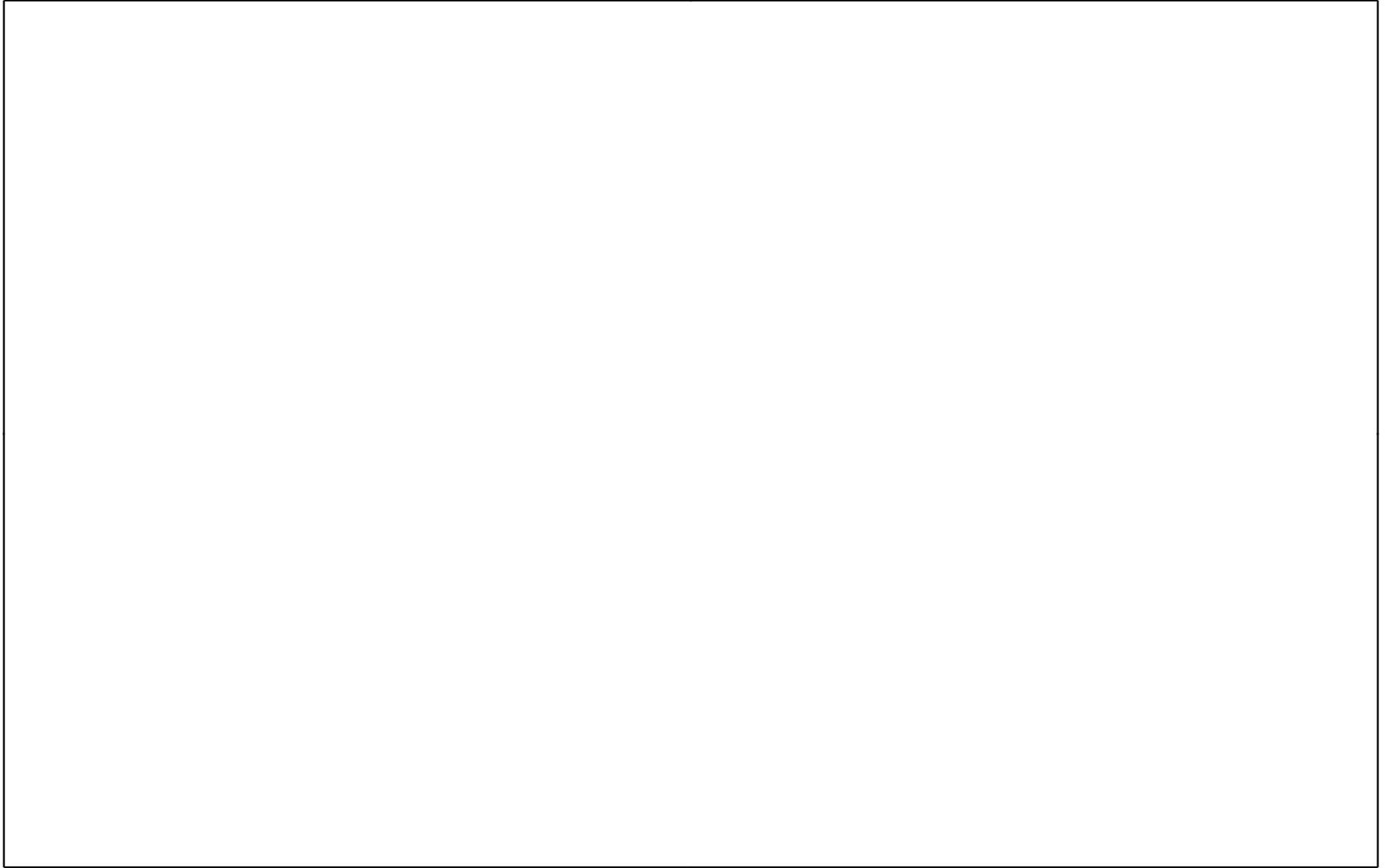
III : Situation administrative des captages

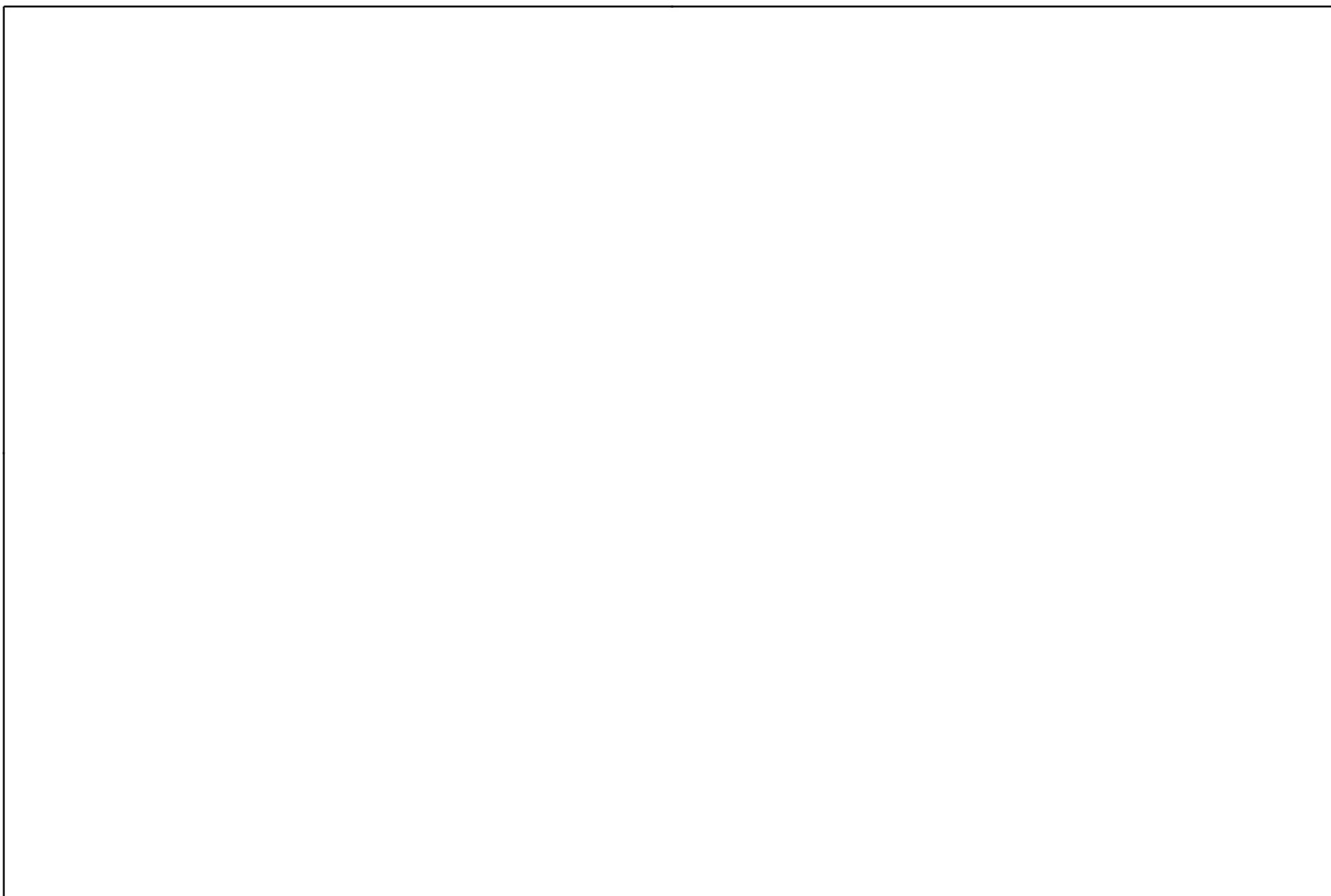
IV : Présentation des résultats de l'année

IV-1 : Statistiques sur les paramètres mesurés sur les installations de l'UGE

IV-2 : Liste des dépassements des limites de qualité des eaux distribuées.

V : Conclusions





III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.
- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODE CODERST.
- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

DESCRIPTIF du (ou des) CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
BRETEL F1	FORAGE	VALOGNES	00728X0036	04/06/2002	07/06/2012	08/07/2012
LE CASTELET S1	SOURCE	VALOGNES	00728X0037	08/09/1998	26/05/2005	03/06/2005
LE COUTRE F1	FORAGE	VALOGNES	00728X0059	08/09/1998	26/05/2005	03/06/2005
LE COUTRE F2	FORAGE	VALOGNES	00728X0045	08/09/1998	26/05/2005	03/06/2005

IV: PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

TTP	STATION BRETEL
------------	-----------------------

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt. Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	0,00	0					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	0,00	0					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			5
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	11,70	13,24	15,70				25,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,20	1,00					5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,07	0,15				2,00	5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,14	0,23					5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,05	0,19	0,27					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2,00	2,00	2,00			1,00	2,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,50	7,58	7,60			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,30	7,56	7,80			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,50	7,55	7,60					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	22,60	22,86	23,20					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	23,90	24,38	24,70					5
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	27	28,00	29,00				250,00	5

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	541	549,00	557,00			200,00	1100,00	5
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	17,00	17,10	17,20			200,00		2
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00			200,00		5
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00			50,00		5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00			0,10		5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	15,10	15,54	16,10		50,00			5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,20	0,32	0,40			2,00		5
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0	0,00	0,00			200,00		2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	2	1,92	1,94		10,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,07	0,08	0,08		1,50			2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,06	0,09	0,13					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00	0,11	0,22					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00	0,00	0,00			100,00		2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	0,71	0,82	0,92		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,20	0,21	0,21		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	0,91	1,02	1,13		100,00			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			2
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,01	0,01	0,01		0,10			5
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,03	0,03	0,03		0,10			5
MÉTABOLITES PERTINENTS	ESA METOLACHLORE	µg/L	0,02	0,03	0,03		0,10			5
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

TTP STATION CASTELET

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	0,00	0					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	0,00	0					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			3
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	11,30	13,77	16,20				25,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,00	0,00					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,07	0,10				2,00	3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,07	0,16	0,25					3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,11	0,18	0,26					3

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	1,00	1,00	1,00			1,00	2,00	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,60	7,70			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,70	7,80			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,60	7,60	7,60					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	20,90	21,13	21,50					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	20,40	20,97	21,50					3
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	26	27,33	28,00				250,00	3
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	494	498,00	503,00			200,00	1100,00	3
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	18,30	18,30	18,30				200,00	1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0	1,00	2,00				200,00	3
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00				50,00	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	8,90	9,27	9,50		50,00			3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,20	0,23	0,30				2,00	3
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0	0,00	0,00				200,00	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	1	1,26	1,26		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,07	0,07	0,07		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,06	0,06	0,06					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,28	0,28	0,28					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00	0,00	0,00				100,00	1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	0,52	0,52	0,52		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,13	0,13	0,13		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	0,65	0,65	0,65		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,01	0,01		0,10			3
MÉTABOLITES PERTINENTS	ESA METOLACHLORE	µg/L	0,02	0,02	0,02		0,10			3
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

UDI

ACHAT SIAEP VALOGNES

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt. Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	1	10,67	28					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	17,67	51					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0				0	3

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0				0	3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			3
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	7,90	13,30	19,60				25,00	7
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,67	1,00					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,20	0,23	0,30				2,00	3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,01	0,04					7
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,02	0,06					7
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,83	8,00			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,83	8,00			6,50	9,00	6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	9,40	10,80	12,20					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	11,70	13,20	14,50					3
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	320	346,33	366,00			200,00	1100,00	3
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	12	17,67	24,00				200,00	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO ₃)	mg/L	20,00	21,80	22,70		50,00			3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO ₂)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			3
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,40	0,60				2,00	3
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,87	2,00	Limite	0,50			4

UDI

CASTELET

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	1,44	4					9
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	2,33	9					9
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0			0		9
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0			0		9
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			9
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			9
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	12,20	18,32	23,20				25,00	10
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	8,80	13,83	18,70				25,00	4
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,00	0,00					9
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	2	2,00	2,00				3,00	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,01	0,10				2,00	9
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,05	0,15	0,28					9
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,15	0,31					4
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,06	0,16	0,27					9
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,17	0,33					4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,67	7,70			6,50	9,00	9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,59	7,70			6,50	9,00	10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,68	7,70			6,50	9,00	4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	20,50	21,29	22,40					9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	20,50	21,07	21,60					9
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	493	506,11	522,00			200,00	1100,00	9

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0	0,22	1,00				200,00	9
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	9
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	7,40	8,52	10,10		50,00			9
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			9
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,20	0,31	0,40				2,00	9
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	1,70	1,70	1,70		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,43	0,43	0,43		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,06	0,06	0,06		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	2,19	2,19	2,19		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,16	0,19	0,23		0,50			4

UDI

CROIX DES FAUX

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt. Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	3,08	16					12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	6,17	21					12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0				0	12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0				0	12

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			12
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	8,30	15,11	21,90				25,00	14
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,00	0,00					12
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	2	2,00	2,00				3,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,03	0,15				2,00	12
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,10	0,14	0,21					12
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,11	0,17	0,22					12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,50	7,59	7,70			6,50	9,00	12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,56	7,90			6,50	9,00	14
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	21,40	22,52	23,00					12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	21,60	23,74	24,60					12
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	515	543,17	556,00			200,00	1100,00	12
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0	0,92	4,00				200,00	12
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	12
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO ₃)	mg/L	9,00	13,79	16,10		50,00			12
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO ₂)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			12
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,00	0,31	0,40				2,00	12
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	0,91	1,11	1,30		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,28	0,33	0,38		100,00			2

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,03	0,05		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	1,19	1,46	1,73		100,00			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			2

IV-2: Liste des dépassements des exigences de qualité

UDI ACHAT SIAEP VALOGNES

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	L	1,3	23/03/2021	0,50		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	L	2,0	07/06/2021	0,50		

Nombre de dépassement des limites de qualité: 2

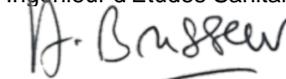
V: CONCLUSION

Il ressort des résultats des analyses effectuées en 2021 que les eaux distribuées sur le territoire de la CA du Cotentin - pôle de proximité Coeur de Cotentin Régie se sont révélées conformes aux exigences de qualité auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine. Concernant le paramètre chlorure de vinyle monomère, sa présence dans l'eau distribuée est due à son relargage à partir de certaines canalisations en PVC posées avant 1980 en milieu rural. Compte tenu des risques sanitaires liés à la consommation d'eau contenant ce composé cancérigène, une limite de qualité a été fixée à 0,5 µg/l. Une antenne fait l'objet d'une restriction d'usage à des fins alimentaires (Village Le Moulin de Beaumont). Pour rappel, la concentration concerne le lieu exact du prélèvement et n'est pas représentative de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution. Pour conclure, vous veillerez à tenir informé l'ARS de l'avancement de vos travaux (schéma directeur, diagnostic, actions curatives, campagnes d'analyses...) concernant notamment les problématiques CVM et pesticides.

Fait à Saint-Lô, le 14 mars 2022

Pour le Préfet, par délégation

l'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,



Anthony BRASSEUR



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL 2021

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION (UGE): CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-SAUR

SOMMAIRE

I : Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité de l'eau distribuée

II : Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation

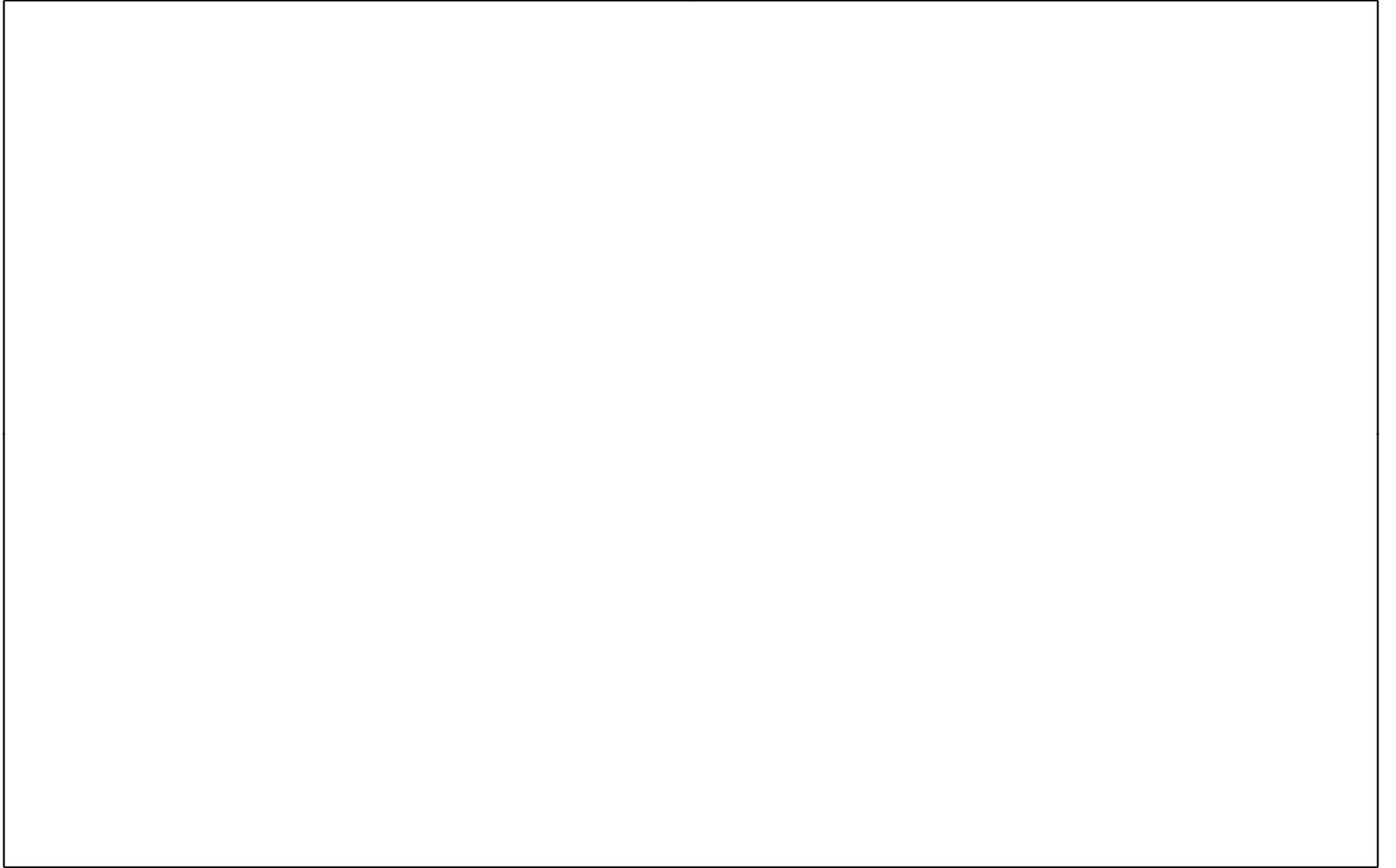
III : Situation administrative des captages

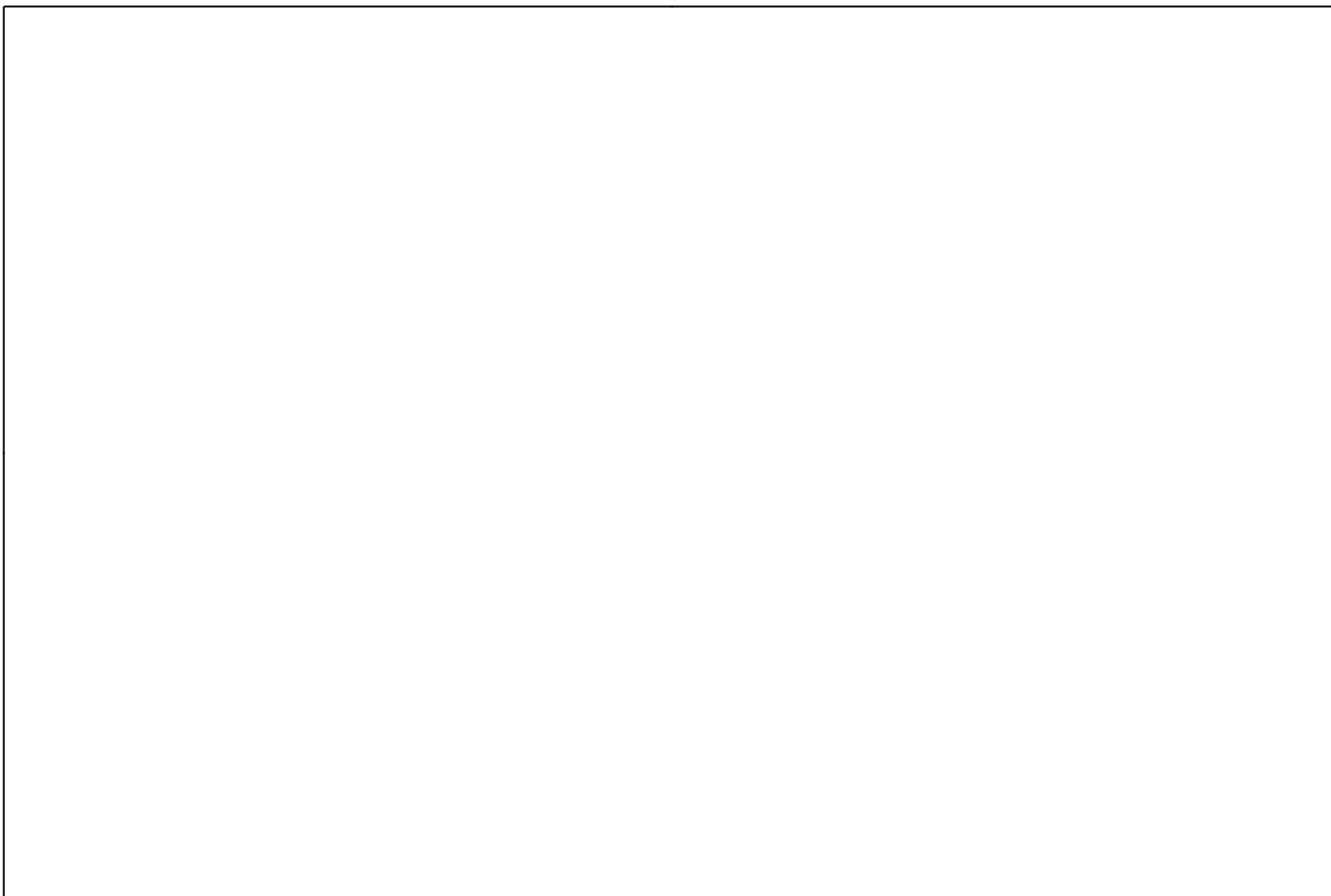
IV : Présentation des résultats de l'année

IV-1 : Statistiques sur les paramètres mesurés sur les installations de l'UGE

IV-2 : Liste des dépassements des limites de qualité des eaux distribuées.

V : Conclusions





III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.
- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODE CODERST.
- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

DESCRIPTIF du (ou des) CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
CRAQUE MESNIL S1	SOURCE	BRIX	00727X0003	06/12/1998	28/06/2005	06/10/2005
HAMEAU ES JEANNE F1	FORAGE	BREUVILLE	00726X0004	06/12/1998	28/06/2005	06/10/2005
HAMEAU FEUILLET F1	FORAGE	COUVILLE	00726X0035	20/06/2014	12/12/2019	24/01/2020
HAMEAU FEUILLET F2	FORAGE	COUVILLE	00726X0036	20/06/2014	12/12/2019	24/01/2020
PONT D'ANELET C1	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	00932X0020	20/06/2014	12/12/2019	24/01/2020

IV: PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

TTP	STATION HAMEAU ES JEANNE
------------	---------------------------------

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		1					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		0					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			5
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	11,60	12,66	14,50				25,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,15	0,15	0,15				2,00	5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,30	0,51					5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,32	0,53					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	4		4	Référence		1,00	2	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,66	7,80			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,70	7,80			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	8,10	8,20	8,30					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	7,80	8,38	8,90					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	9,90	10,04	10,30					5
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	26,00	26,80	27,00				250	5

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	297		306			200	1100	5
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	15,50	17,70	19,90			200		2
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		3			200		5
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		1,00			50,00		5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00			0,10		5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	18,80	19,62	20,10		50,00			5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,46	0,70				2,00	5
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	3	3,50	4				200	2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	2	2,39	3		10,00			5
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,00	0,00	0,00		1,50			2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,05		0,06					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0	0,00	0		10			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	0,00	0,27	0,54		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,12	0,23		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	0,00	0,39	0,77		100,00			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			2
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ALACHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL-2-HYDROXY	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
MÉTABOLITES PERTINENTS	ESA METOLACHLORE	µg/L	0,19	0,24	0,31	Limite	0,10			5
MÉTABOLITES PERTINENTS	OXA ALACHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

TTP

STATION PONT ANNELET

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		24					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		8					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		1	Référence			0	3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			3

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépass des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			3
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	11,30	12,97	14,40				25,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,40	0,90	1,65				2,00	3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,04	0,13					3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,06	0,13					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	4		4	Référence		1,00	2	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	6,20	6,93	7,60	Référence		6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	6,30	7,00	7,60	Référence		6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,70	7,70	7,70					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	3,70	10,93	16,90					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	4,80	12,30	18,60					3
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	20,00	20,67	21,00				250	3
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	191		424	Référence		200	1100	3
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	13,00	13,00	13,00				200	1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	25		58				200	3
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	3,00		9,00				50,00	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO ₃)	mg/L	9,20	9,50	9,90		50,00			3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO ₂)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,20	0,33	0,40				2,00	3

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	24	24,00	24				200	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0	0,27	0		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,06	0,06	0,06		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0	0,00	0		10			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,05	0,05	0,05		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRICHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	0,05	0,05	0,05		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACÉTAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACÉTAMIDES, ...	ALACHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL-2-HYDROXY	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ESA METOLACHLORE	µg/L	0,02	0,02	0,02		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	OXALACHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

TTP STATION ST THOMAS (RESERVOIR)

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		1					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		1					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0				0	3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			3
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	10,20	12,23	15,30				25,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,15	0,35	0,55				2,00	2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,09	0,28	0,47					3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,10	0,29	0,47					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	4		4	Référence		1,00	2	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	5,90	6,67	7,60	Référence		6,50	9,00	3

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	6,70	7,05	7,40			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,50	7,50	7,50					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	10,20	13,75	17,30					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	11,60	14,90	18,20					2
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	25,00	25,00	25,00			250		2
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	318		441		200	1100		2
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	13,70	13,70	13,70			200		1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		25			200		2
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		2,00			50,00		2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00			0,10		2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	11,30	12,05	12,80		50,00			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,40	0,40			2,00		2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	22	22,00	22			200		1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0	0,00	0		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,00	0,00	0,00		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00			100,00		1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0	0,00	0		10			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,18	0,18	0,18		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,06	0,06	0,06		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	0,24	0,24	0,24		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ALACHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL-2-HYDROXY	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ESA METOLACHLORE	µg/L	0,03	0,05	0,07		0,10			2
MÉTABOLITES PERTINENTS	OXA ALACHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

UDI

BRIX

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		300					12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		30					12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		3	Référence		0		12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			12
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	8,20	14,22	19,20				25,00	13
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					9
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	4		4	Référence		3		1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,13	0,20				2,00	9
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,11	0,29					12
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,14	0,32					12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,10	7,72	8,30			6,50	9,00	13
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,30	7,76	8,00			6,50	9,00	9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	8,10	9,31	12,80					9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	9,90	11,09	14,40					9
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	295		373			200	1100	9
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	2		8				200	9
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	5,00		5,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	9
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO ₃)	mg/L	13,50	18,27	21,10		50,00			9

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			9
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,47	0,60				2,00	9
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	8,00	8,00	8,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,60	1,60	1,60		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,20	0,20	0,20		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	9,80	9,80	9,80		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			1

UDI

HAMEAU ES JEANNE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.

Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		202					17
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		54					17
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0				0	17
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	17
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			17
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			17
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	6,40	14,96	21,30				25,00	19
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					16
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	2		2				3	2

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,15	0,55				2,00	16
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,20	0,35					17
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,23	0,37					17
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	7,99	8,20			6,50	9,00	16
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	8,09	8,30			6,50	9,00	19
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					16
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	7,70	8,28	8,70					16
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	9,80	10,22	10,70					16
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	294		312			200	1100	16
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	1		9				200	16
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	16
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO ₃)	mg/L	18,50	19,24	20,20		50,00			16
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO ₂)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			16
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,44	0,90				2,00	16
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	4,80	5,80	6,80		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,60	1,70	1,80		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,24	0,27	0,30		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	6,90	7,77	8,64		100,00			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			2

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

*La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).*

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		300					8
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		75					8
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		8
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		2	Référence		0		8
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			8
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			8
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	6,60	13,05	19,20				25,00	14
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					6
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1		1				3	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,15	0,37	0,60				2,00	6
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,19	0,52					13
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,22	0,54					13
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	6,40	6,90	7,40	Référence		6,50	9,00	14
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	6,40	6,93	7,40	Référence		6,50	9,00	6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	3,60	8,88	16,20					6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	4,80	10,22	17,50					6
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	191		410	Référence		200	1100	6
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	7		28				200	6
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	6

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	9,40	9,65	10,10		50,00			6
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			6
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,40	0,60				2,00	6
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	2,40	2,40	2,40		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	2,30	2,30	2,30		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,72	0,72	0,72		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	5,42	5,42	5,42		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,56	1,20	Limite	0,50			6

IV-2: Liste des dépassements des exigences de qualité

TTP STATION HAMEAU ES JEANNE

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	10/03/2021		1,00	2
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	06/09/2021		1,00	2
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,31	10/03/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,19	12/04/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,25	09/06/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,22	06/09/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,23	16/11/2021	0,10		

Nombre de dépassement des limites de qualité: 5

TTP STATION PONT ANNELET

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	L	1	10/03/2021			0
CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	L	191	09/09/2021		200	1100
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	10/03/2021		1,00	2

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
PH	unité pH	L	6,3	09/09/2021		13,00	18,00

TTP STATION ST THOMAS (RESERVOIR)

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	10/03/2021		1,00	2

UDI BRIX

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	L	2	14/04/2021			0
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	L	3	21/04/2021			0
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	L	1	29/04/2021			0
ODEUR SAVEUR À 25°C	n	L	4	22/09/2021			3

UDI PONT D'ANNELET

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	L	2	02/12/2021			0

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	L	1	08/12/2021			0
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	L	1,2	09/08/2021	0,50		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	L	0,61	19/08/2021	0,50		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	L	0,97	16/11/2021	0,50		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	L	191	18/10/2021		200	1100
PH	unité pH	L	6,4	18/10/2021		13,00	18,00

Nombre de dépassement des limites de qualité: 3

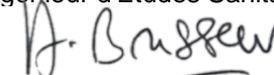
V: CONCLUSION

Les contrôles réalisés en sortie usine Hameau Es Jeanne se sont révélés non conformes vis à vis de la limite de qualité fixée pour le paramètre ESA métolachlore (produit de dégradation de l'herbicide métolachlore). Les valeurs mesurées sont restées très inférieures à la valeur sanitaire définie pour cette substance (510 µg/l) et n'ont pas justifié de restriction de consommation. On a également noté des non-conformités bactériologiques observées en sortie station de production et en distribution de Pont d'Annelet. Ces dépassements sont attribuables à des dysfonctionnements de l'injection de chlore et à des travaux sur le réseau de distribution. Ils ont été de faible ampleur, de courte durée et n'ont pas nécessité de restriction de consommation. Concernant le paramètre chlorure de vinyle monomère, sa présence dans l'eau distribuée est due à son relargage à partir de certaines canalisations en PVC posées avant 1980 en milieu rural. Compte-tenu des risques sanitaires liés à la consommation d'eau contenant ce composé cancérigène, une limite de qualité a été fixée à 0,5 µg/l. L'ARS a bien noté que vous aviez mis en place une purge automatique sur l'antenne ayant fait l'objet de dépassement sur l'UDI Pont Annelet (Village QUETTETOT). Pour rappel, la concentration concerne le lieu exact du prélèvement et n'est pas représentative de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution. D'une manière générale, une meilleure neutralisation des eaux produites par les stations de Pont d'Annelet et de Hameau es Jeanne devra être recherchée. Pour conclure, vous veillerez à tenir informé l'ARS de l'avancement de vos travaux (schéma directeur, diagnostic, actions curatives, campagnes d'analyses...) concernant notamment les problématiques CVM et pesticides.

Fait à Saint-Lô, le 14 mars 2022

Pour le Préfet, par délégation

l'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,



Anthony BRASSEUR

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL 2021

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION (UGE): CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-VEOLI

SOMMAIRE

I : Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité de l'eau distribuée

II : Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation

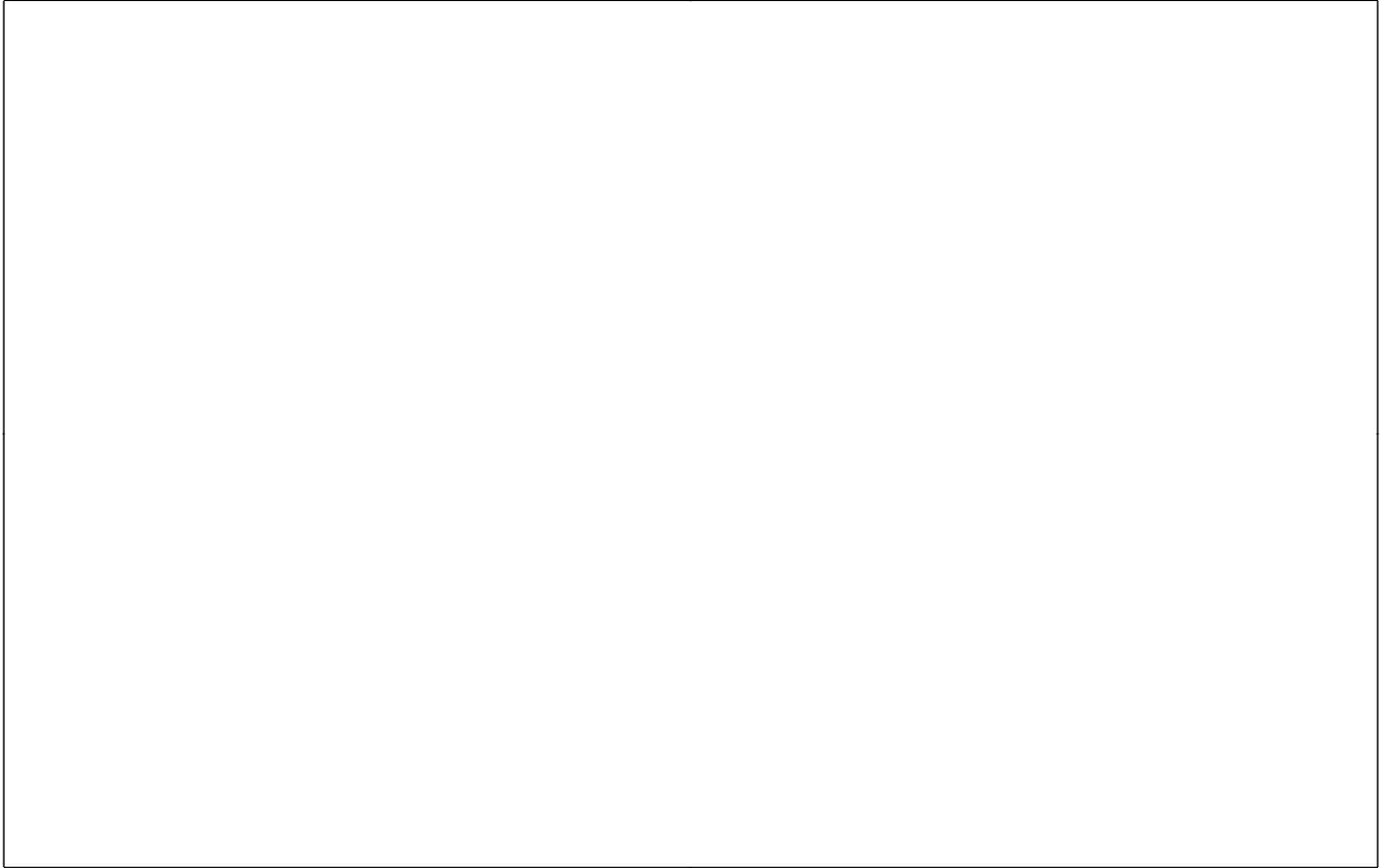
III : Situation administrative des captages

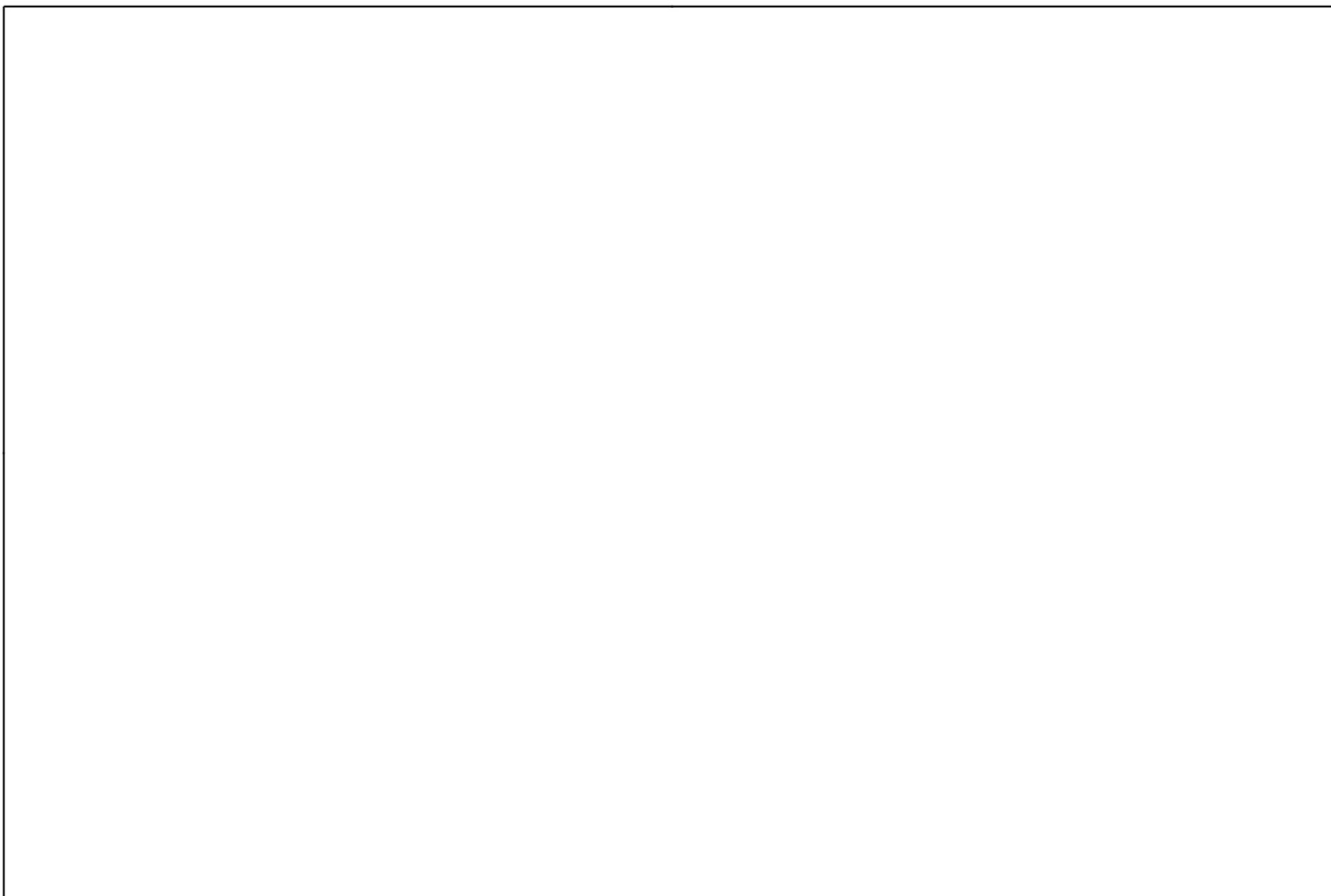
IV : Présentation des résultats de l'année

IV-1 : Statistiques sur les paramètres mesurés sur les installations de l'UGE

IV-2 : Liste des dépassements des limites de qualité des eaux distribuées.

V : Conclusions





III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.
- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODE CODERST.
- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

DESCRIPTIF du (ou des) CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
BELLEFONTAINE F1	FORAGE	BRIX	00727X0009	22/02/1988	21/02/1995	29/05/1995
BELLEFONTAINE F2	FORAGE	BRIX	00727X0008	22/02/1988	21/02/1995	29/05/1995
BELLEFONTAINE F3	FORAGE	BRIX	00727X0031	22/02/1988	21/02/1995	29/05/1995
CHATEAU FREMOND S1	SOURCE	BRIX	00728X0030	22/02/1988	08/03/1995	29/05/1995
LES CORPS F1	FORAGE	SAUSSEMESNIL	00728X0041	30/06/1998	28/05/2002	09/07/2002
LES CORPS F2	FORAGE	SAUSSEMESNIL	00728X0046	30/06/1998	28/05/2002	09/07/2002
LES CORPS F3	FORAGE	SAUSSEMESNIL	00728X0074	10/09/2007	16/09/2010	05/11/2010

III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.

- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODE CODERST.

- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

LES CORPS S1	SOURCE	SAUSSEMESNIL	00728X0033	29/05/1988	08/03/1995	29/05/1995
LES CORPS S2	SOURCE	SAUSSEMESNIL	00728X0034	29/05/1988	08/03/1995	29/05/1995
VAUGOUBERT FES1	FORAGE D'ESSAI	TAMERVILLE	00728X0047	30/06/1998	28/05/2002	09/07/2002
VAUGOUBERT S1	SOURCE	TAMERVILLE	00728X0031	22/02/1988	08/03/1995	29/05/1995
VAUGOUBERT S2	SOURCE	TAMERVILLE	00728X0032	22/02/1988	08/03/1995	29/05/1995

IV: PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

TTP	STATION LES CORPS
------------	--------------------------

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt. Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	5,67	16					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	1	4,00	6					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			3
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	11,70	12,73	14,40				25,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	1	1,00	1,00					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,22	0,40				2,00	3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,17	0,25	0,30					3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,20	0,29	0,36					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	4,00	4,00	4,00	Référence		1,00	2,00	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,70	7,80			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,73	7,90			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	8,00	8,00	8,00					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	10,20	10,83	11,40					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	13,00	13,57	14,30					3
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	23	23,33	24,00				250,00	3

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	339	351,00	361,00			200,00	1100,00	3
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	14,60	14,60	14,60			200,00		1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	2	2,67	4,00			200,00		3
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00			50,00		3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00			0,10		3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	20,90	22,00	23,80		50,00			3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,43	0,50			2,00		3
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	3	3,00	3,00			200,00		1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	1	0,95	0,95		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,09	0,09	0,09		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00	0,00	0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00	0,00	0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00	0,00	0,00			100,00		1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	1,80	1,80	1,80		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,72	0,72	0,72		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,12	0,12	0,12		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	2,64	2,64	2,64		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ESA METOLACHLORE	µg/L	0,18	0,26	0,41	Limite	0,10			9
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

TTP STATION RUE LUDEY

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	0,33	1					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	0,00	0					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0				0	3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0				0	3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			3
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	10,60	12,57	13,90				25,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	1	1,00	1,00					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,10	0,10				2,00	3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,27	0,30	0,34					3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,30	0,38	0,44					3

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	4,00	4,00	4,00	Référence		1,00	2,00	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,20	7,50	7,70			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,30	7,57	7,90			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	8,00	8,00	8,00					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	10,00	10,50	10,80					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	11,70	12,03	12,30					3
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	22	23,33	24,00				250,00	3
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	333	335,00	337,00		200,00	1100,00		3
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	13,80	13,80	13,80			200,00		1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	2	2,33	3,00			200,00		3
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	1,33	4,00			50,00		3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00			0,10		3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	15,50	16,90	17,90		50,00			3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,50	0,70			2,00		3
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	5	5,00	5,00			200,00		1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0	0,39	0,39		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,20	0,20	0,20		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,03	0,03	0,03					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,20	0,20	0,20					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00	0,00	0,00			100,00		1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	3,00	3,00	3,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	2,50	2,50	2,50		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,71	0,71	0,71		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	6,21	6,21	6,21		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,01	0,02		0,10			3
MÉTABOLITES PERTINENTS	ESA METOLACHLORE	µg/L	0,18	0,36	0,51	Limite	0,10			10
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

TTP

STATION VAUGOUBERT

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt. Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	1	1,00	1					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	1,00	2					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0				0	3

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,33	1	Référence			0	3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			3
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	11,10	12,13	13,90				25,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	1	1,00	1,00					2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,35	0,40	0,45				2,00	2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,18	0,27	0,36					3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,22	0,30	0,38					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2,00	2,00	2,00			1,00	2,00	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	7,85	7,90			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,70	7,87	8,00			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,90	7,90	7,90					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	11,70	12,75	13,80					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	13,00	14,10	15,20					2
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	23	24,00	25,00				250,00	2
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	344	363,50	383,00			200,00	1100,00	2
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	14,20	14,20	14,20				200,00	1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	2	2,00	2,00				200,00	2
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO ₃)	mg/L	16,40	17,60	18,80		50,00			2

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,40	0,40				2,00	2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0	0,00	0,00				200,00	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	1	0,83	0,83		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,13	0,13	0,13		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00	0,00	0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00	0,00	0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00	0,00	0,00				100,00	1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	0,81	0,81	0,81		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,50	1,50	1,50		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,71	0,71	0,71		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	3,02	3,02	3,02		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ESA METOLACHLORE	µg/L	0,06	0,08	0,10		0,10			4
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

UDI	RUE LUDEY
------------	------------------

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	6,09	60					11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	3,18	20					11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0			0		11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0			0		11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			11
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	7,40	14,96	19,80				25,00	12
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,45	1,00					11
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	4	4,00	4,00	Référence			3,00	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,10	0,20				2,00	11
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,13	0,25					11
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,05	0,17	0,33					11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,30	7,63	8,10			6,50	9,00	11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	6,90	7,64	8,10			6,50	9,00	12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	8,30	10,15	11,50					11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	10,40	12,13	13,70					11
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	298	333,00	362,00			200,00	1100,00	11
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	2	7,55	22,00				200,00	11
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00				50,00	1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	11
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	15,70	19,32	21,60		50,00			11
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			11
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,46	0,80				2,00	11
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	7,10	7,10	7,10		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	3,10	3,10	3,10		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,64	0,64	0,64		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	10,84	10,84	10,84		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			1

UDI

SAUSSEMESNIL

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	7,50	54					10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	0,80	5					10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0				0	10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0				0	10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			10
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	9,10	14,62	19,60				25,00	11

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,20	1,00					10
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1	1,00	1,00				3,00	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,24	0,60				2,00	10
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,08	0,20					10
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,11	0,22					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,84	8,10			6,50	9,00	10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,50	7,85	8,40			6,50	9,00	11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	9,00	10,77	12,30					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	11,60	13,25	14,80					10
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	314	347,20	372,00			200,00	1100,00	10
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	3	20,40	77,00				200,00	10
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	10
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO ₃)	mg/L	20,50	21,53	23,70		50,00			10
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO ₂)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			10
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,42	0,50				2,00	10
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	5,00	5,00	5,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,80	1,80	1,80		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,35	0,35	0,35		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	7,15	7,15	7,15		100,00			1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			1

UDI VAUGOUBERT

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	0,70	5					10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	1,30	4					10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0			0		10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0			0		10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			10
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	7,70	15,48	20,00				25,00	14
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,10	1,00					10
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1	1,00	1,00				3,00	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,30	0,65				2,00	10
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,08	0,17					10
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,04	0,12	0,25					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,30	7,80	8,00			6,50	9,00	10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,20	7,82	8,20			6,50	9,00	12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	7,90	11,76	13,80					10

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	10,30	13,65	15,80					10
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	294	354,80	388,00			200,00	1100,00	10
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0	9,90	28,00				200,00	10
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	10
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	15,80	17,76	20,30		50,00			10
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			10
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,42	0,50				2,00	10
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	9,50	9,50	9,50		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	2,50	2,50	2,50		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,38	0,38	0,38		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	12,38	12,38	12,38		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			1

IV-2: Liste des dépassements des exigences de qualité

TTP STATION LES CORPS

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	28/07/2021		1,00	2,00
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,33	29/03/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,41	27/04/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,29	01/06/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,25	28/07/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,25	30/08/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,23	21/09/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,20	20/10/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,22	23/11/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,18	14/12/2021	0,10		

Nombre de dépassement des limites de qualité: 9

TTP STATION RUE LUDEY

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
-----------	-----------------	-----------------------------	------------------	---------------------	-------------------	-----------------------	-----------------------

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	06/01/2021		1,00	2,00
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,35	06/01/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,34	29/03/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,37	01/06/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,18	16/06/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,22	28/07/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,39	30/08/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,35	21/09/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,38	20/10/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,48	23/11/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,51	14/12/2021	0,10		

Nombre de dépassement des limites de qualité: 10

TTP STATION VAUGOUBERT

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	L	1	14/12/2021			0

UDI RUE LUDEY

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
ODEUR SAVEUR À 25°C	n	L	4	18/08/2021			3,00

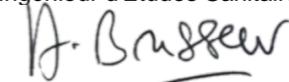
V: CONCLUSION

Les contrôles réalisés en sortie usines Saint Joseph et Saussemesnil se sont révélés non conformes vis à vis de la limite de qualité fixée pour le paramètre ESA métolachlore (produit de dégradation de l'herbicide métolachlore). Les valeurs mesurées sont restées très inférieures à la valeur sanitaire définie pour cette substance (510 µg/l) et n'ont pas justifié de restriction de consommation. Des actions destinées à rétablir la conformité de l'eau distribuée vis à vis de ce paramètre sont en cours. Concernant les paramètres dotés de référence de qualité, une non-conformité bactériologique de faible ampleur et de courte durée a été observée en sortie station Vaugoubert. De plus, une optimisation des étapes de neutralisation devra être envisagée au niveau des stations de production. Pour conclure, vous veillerez à tenir informé l'ARS de l'avancement de vos travaux (schéma directeur, diagnostic, actions curatives, campagnes d'analyses...) concernant les problématiques CVM et pesticides.

Fait à Saint-Lô, le 14 mars 2022

Pour le Préfet, par délégation

l'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,



Anthony BRASSEUR



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL 2021

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION (UGE): CA DU COTENTIN-COTE DES ISLES-VEOLI

SOMMAIRE

I : Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité de l'eau distribuée

II : Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation

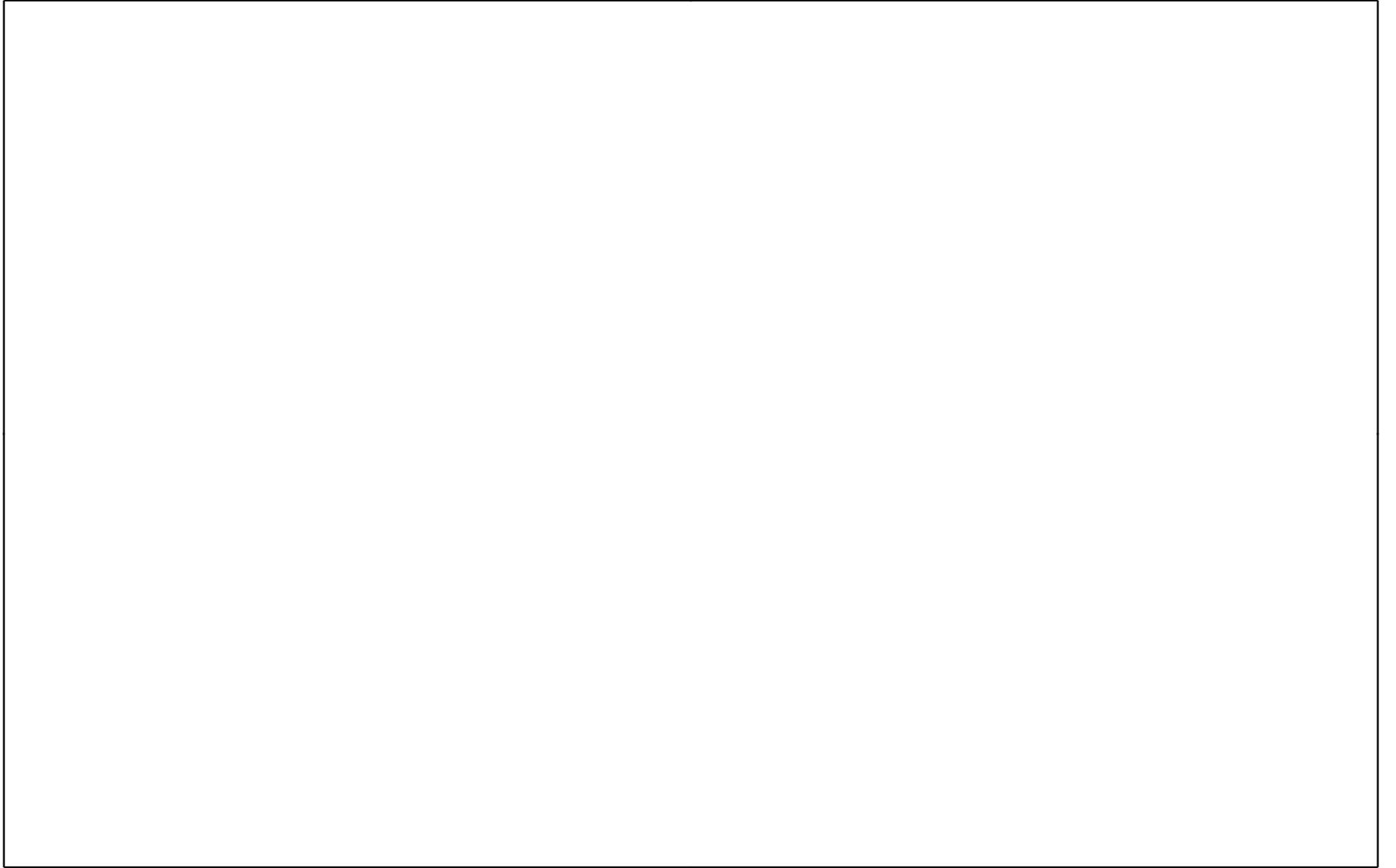
III : Situation administrative des captages

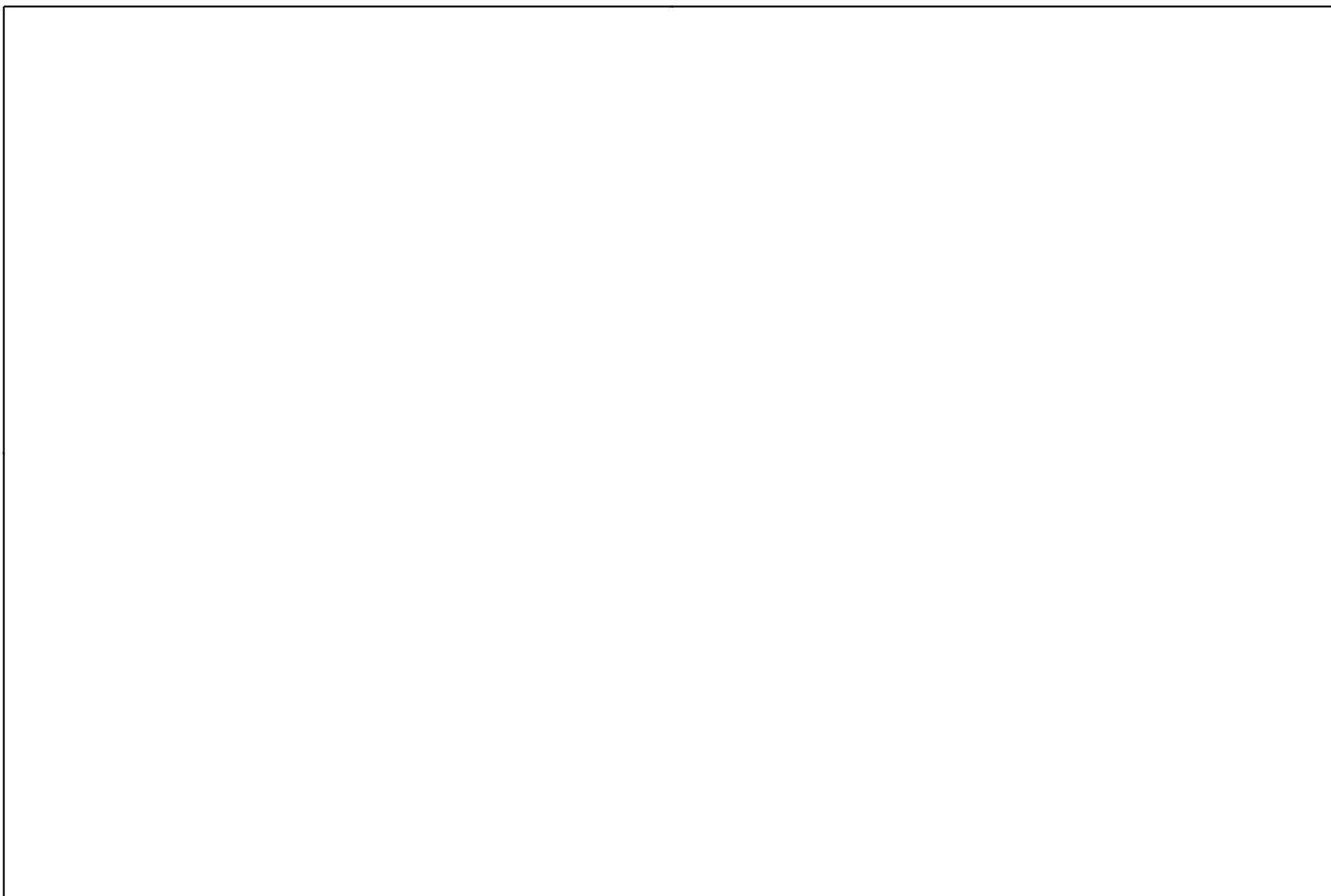
IV : Présentation des résultats de l'année

IV-1 : Statistiques sur les paramètres mesurés sur les installations de l'UGE

IV-2 : Liste des dépassements des limites de qualité des eaux distribuées.

V : Conclusions





III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.

- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODE CODERST.

- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

DESCRIPTIF du (ou des) CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
LACHE POULAIN P1	PUITS	BARNEVILLE-CARTERET	00935X0034	20/04/2000	09/11/2000	06/12/2000
LA PELERINE F1	FORAGE	SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT	00936X0022	30/09/1995	09/11/2000	11/12/2000
LA PELERINE F2	FORAGE	PORTBAIL-SUR-MER	00936X0025	30/09/1995	09/11/2000	11/12/2000
LA PELERINE F3	FORAGE	SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT	00936X0038	20/12/2009	03/11/2011	21/12/2011

IV: PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

TTP	STATION DE CARTERET
------------	----------------------------

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		0					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		0					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			2
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	11,10	13,40	15,70				25,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,15	0,15	0,15				2,00	2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,44	0,58	0,72					2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,52	0,65	0,77					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2		2			1,00	2	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,90	8,20			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,90	7,95	8,00			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,70	7,70	7,70					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	16,10	17,95	19,80					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	18,60	19,45	20,30					2
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	34,00	42,00	50,00				250	2

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	482		530			200	1100	2
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	19,60	19,60	19,60				200	1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	2		12				200	2
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		2,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	1,60	2,60	3,60		50,00			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,60	0,80				2,00	2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	2	2,00	2				200	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	1	0,81	1		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,12	0,12	0,12		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,05		0,05					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0	0,00	0		10			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	3,40	3,40	3,40		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	4,80	4,80	4,80		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,66	0,66	0,66		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	2,10	2,10	2,10		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	10,96	10,96	10,96		100,00			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ESA METOLACHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

TTP STATION DE LA COTE DES ISLES

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		0					7
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		2					7
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		7
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		7
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			7
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			7
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	12,10	13,14	14,80				25,00	7
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					7
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,20	0,74	3,40	Référence			2,00	7
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,88	0,88	0,88				2,00	1
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,13	0,31	0,42					7
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,15	0,35	0,47					7

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	0		0	Référence		1,00	2	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,30	7,61	8,00			6,50	9,00	7
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,74	8,10			6,50	9,00	7
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,50	7,50	7,50					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					7
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	10,80	22,91	35,80					7
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	14,00	25,97	38,40					7
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	51,00	56,57	63,00				250	7
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	480		855			200	1100	7
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	38,50	38,50	38,50				200	1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	4		438	Référence			200	8
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	3,00		104,00	Référence			50,00	8
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	7
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	0,50	0,89	1,60		50,00			7
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			7
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,56	0,70				2,00	7
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0	0,00	0				200	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0	0,00	0		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,07	0,07	0,07		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0	0,00	0		10			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	2,30	2,30	2,30		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,75	0,75	0,75		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,18	0,18	0,18		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	3,23	3,23	3,23		100,00			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ESA METOLACHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

UDI BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		2					8
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		14					8
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		8
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		8

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			8
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			8
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	8,80	15,10	19,90				25,00	9
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					8
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	4		4	Référence			3	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,15	0,25	0,55				2,00	8
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,10	0,18					8
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,15	0,25					8
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	8,04	8,20			6,50	9,00	8
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	8,04	8,20			6,50	9,00	9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					8
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	13,30	18,48	26,70					8
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	17,10	21,59	29,40					8
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm			729			200	1100	8
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	9		94				200	8
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	2,00		2,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	8
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO ₃)	mg/L	0,60	0,71	0,90		50,00			8
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO ₂)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			8
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,50	0,56	0,70				2,00	8
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	13,00	13,00	13,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	2,40	2,40	2,40		100,00			1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,51	0,51	0,51		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	15,91	15,91	15,91		100,00			1

UDI CARTERET

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		1					9
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		2					9
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		9
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		9
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			9
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			9
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	6,20	14,83	21,80				25,00	11
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					9
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	5		5	Référence			3	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,25	0,70				2,00	10
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,08	0,16					10
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,06	0,11	0,20					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,95	8,30			6,50	9,00	11

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,99	8,30	Référence		6,50	9,00	9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	9,90	17,31	35,40					9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	14,90	19,83	31,40					9
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	493		853			200	1100	9
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	10		245				200	10
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	1,00		21,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	9
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	0,00	0,63	1,20			50,00		9
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00			0,50		9
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,53	0,60				2,00	9
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	15,00	15,00	15,00			100,00		1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	2,10	2,10	2,10			100,00		1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00			100,00		1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,45	0,45	0,45			100,00		1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	17,55	17,55	17,55			100,00		1

UDI

PORTBAIL

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		5					13

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		12					13
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		13
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		13
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			13
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			13
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	7,60	15,65	23,50				25,00	14
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					13
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	2		2				3	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,23	0,80				2,00	13
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,12	0,20					13
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,16	0,26					13
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,20	7,86	8,20			6,50	9,00	14
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,93	8,20			6,50	9,00	13
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					13
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	9,70	17,42	36,00					13
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	12,90	20,29	38,00					13
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	460		858			200	1100	13
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	4		79				200	13
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	4,00		4,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	13
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO ₃)	mg/L	0,50	0,69	1,60		50,00			13
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO ₂)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			13

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,55	0,80				2,00	13
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	6,70	6,70	6,70		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	2,10	2,10	2,10		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,44	0,44	0,44		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	9,24	9,24	9,24		100,00			1

IV-2: Liste des dépassements des exigences de qualité

TTP STATION DE LA COTE DES ISLES

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	0	12/04/2021		1,00	2
FER TOTAL	µg/L	L	438	12/01/2021			200
FER TOTAL	µg/L	L	343	14/01/2021			200
FER TOTAL	µg/L	L	358	03/02/2021			200
MANGANÈSE TOTAL	µg/L	L	104	12/01/2021			50,00
MANGANÈSE TOTAL	µg/L	L	97	14/01/2021			50,00
MANGANÈSE TOTAL	µg/L	L	93	03/02/2021			50,00
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	L	3,40	12/01/2021			4,00

UDI BARNEVILLE ACHAT COTE DES ILES

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
ODEUR SAVEUR À 25°C	n	L	4	21/06/2021			3

UDI CARTERET

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
FER TOTAL	µg/L	L	216	25/01/2021			200
FER TOTAL	µg/L	L	245	09/02/2021			200
ODEUR SAVEUR À 25°C	n	L	5	16/09/2021			3

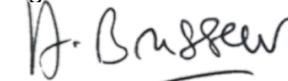
V: CONCLUSION

Il ressort des résultats des analyses effectuées en 2021 que les eaux distribuées sur le territoire de la CA du Cotentin - pôle de proximité de la Côte des Isles exploité par VEOLIA se sont révélées conformes aux limites de qualité auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine. Des dysfonctionnements sur les différentes étapes de traitement de la station d'Ollonde ont eu pour conséquence plusieurs non-conformités vis à vis de certains paramètres chimiques dotés de référence qualité (fer et manganèse). L'exploitant a entrepris de nombreuses actions correctives afin de remédier à ces problèmes techniques et ainsi de rétablir la qualité de l'eau produite. Pour conclure, vous veillerez à tenir informé l'ARS de l'avancement de vos travaux (schéma directeur, diagnostic, actions curatives, campagnes d'analyses...) concernant notamment les problématiques CVM et pesticides.

Fait à Saint-Lô, le 14 mars 2022

Pour le Préfet, par délégation

l'ingénieur d'études sanitaires,



Anthony BRASSEUR



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL 2021

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION (UGE): CA DU COTENTIN-COTE DES ISLES-SAUR

SOMMAIRE

I : Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité de l'eau distribuée

II : Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation

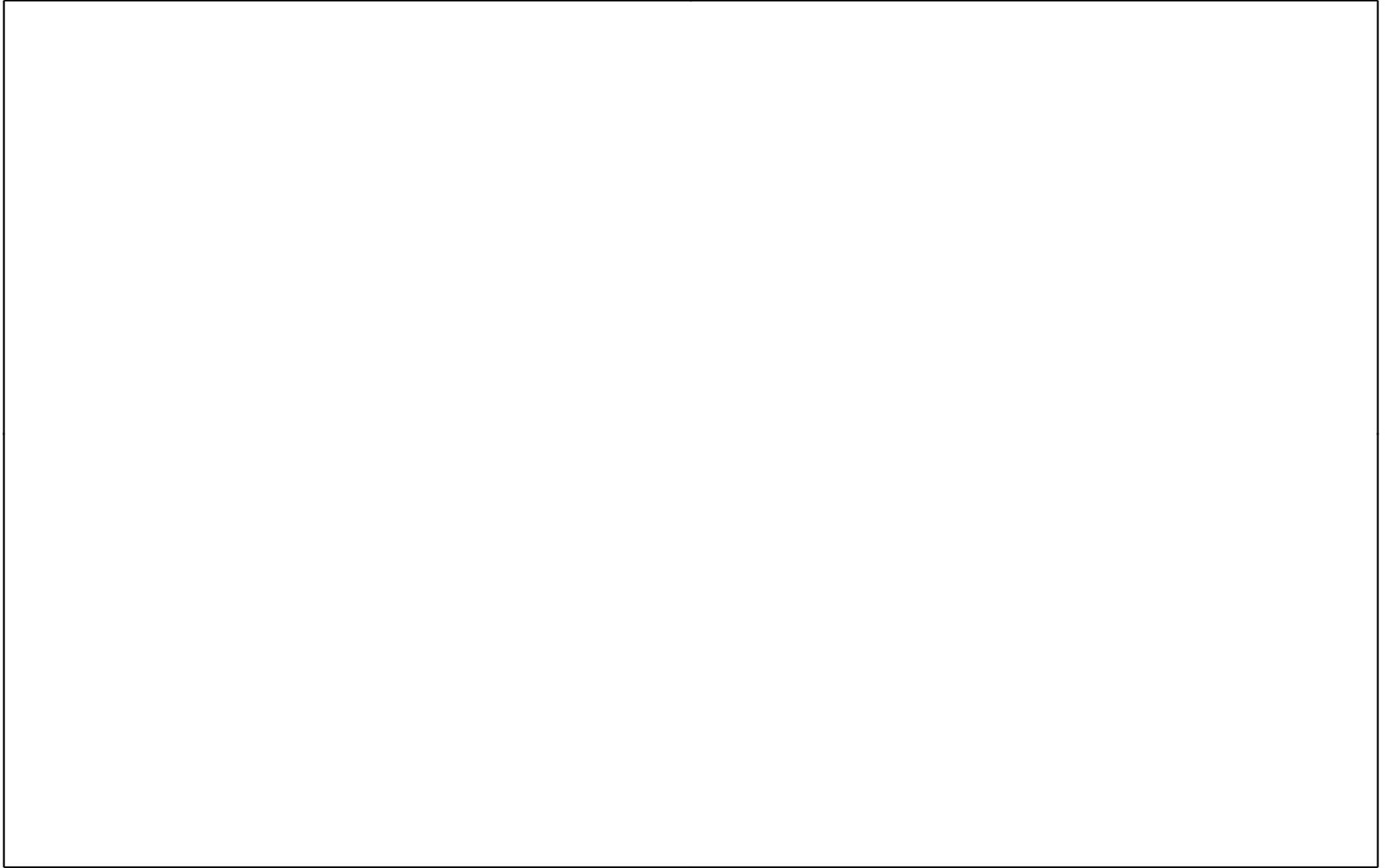
III : Situation administrative des captages

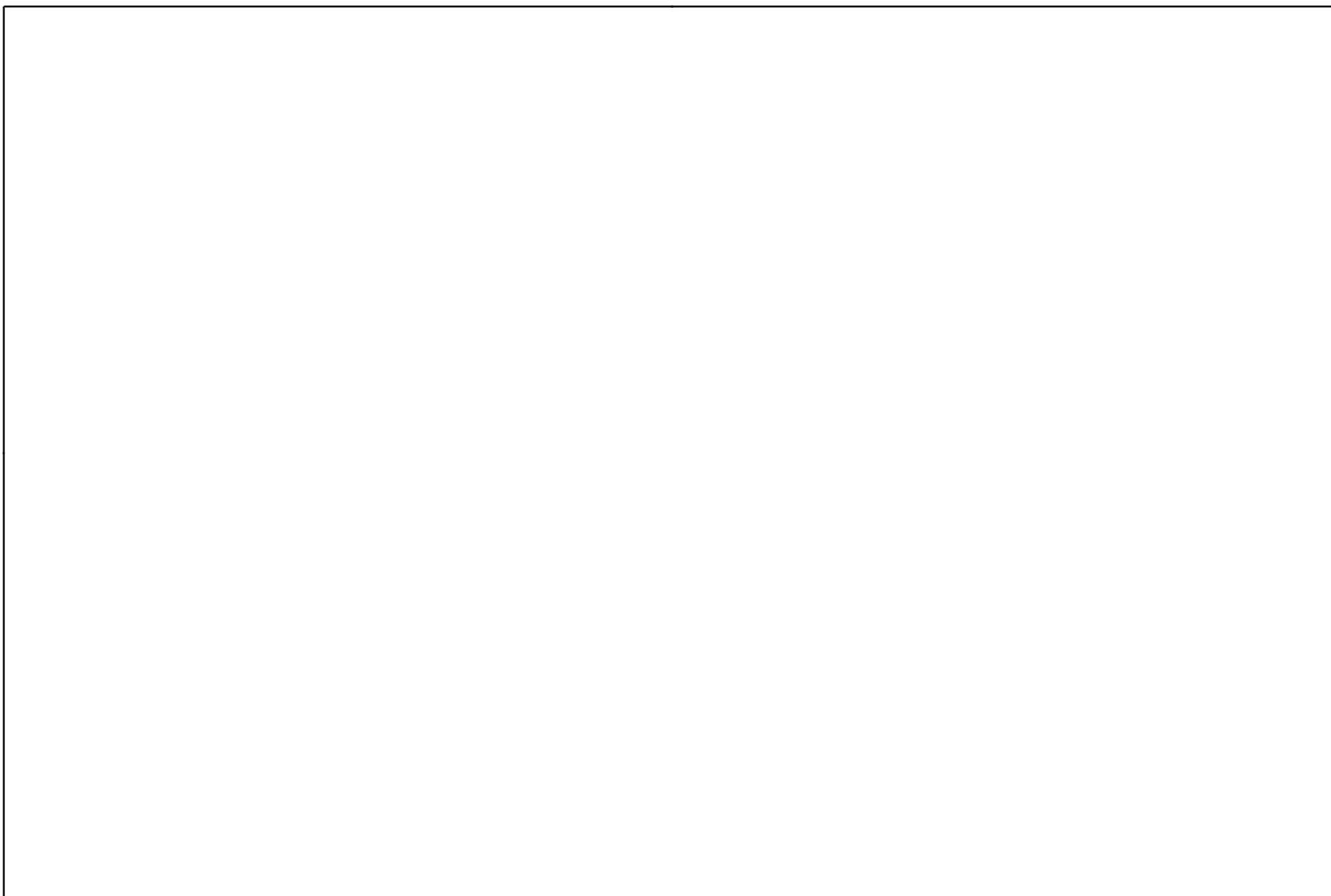
IV : Présentation des résultats de l'année

IV-1 : Statistiques sur les paramètres mesurés sur les installations de l'UGE

IV-2 : Liste des dépassements des limites de qualité des eaux distribuées.

V : Conclusions





III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.

- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODE CODERST.

- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

DESCRIPTIF du (ou des) CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.

IV: PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

UDI ACHAT D'EAU SOURCES DU PIERREPONTAIS

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		76					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		0					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			3
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	10,20	15,03	22,10				25,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,15	0,15	0,15				2,00	3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,01	0,04					3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,06	0,07	0,07					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	8,00	8,07	8,10			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	8,10	8,13	8,20			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	13,00	14,80	16,20					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	15,60	15,90	16,50					3
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm			710			200	1100	3
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	41		50				200	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	3

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	0,00	0,30	0,90		50,00			3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			3
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,50	0,50	0,50				2,00	3

UDI LA SCYE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		300					25
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		300					25
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		25
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		25
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			25
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			25
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	8,00	15,23	21,40				25,00	25
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					22
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1		2				3	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,23	1,25				2,00	22
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L	0,00	0,08	0,27					25
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L	0,00	0,12	0,28					25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,50	8,01	8,30			6,50	9,00	25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	8,02	8,20			6,50	9,00	22

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					22
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	10,50	16,09	35,70					22
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	12,30	19,07	38,60					22
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	448		857			200	1100	22
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	5		134				200	22
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	1,00		2,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	22
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	0,50	0,75	1,60		50,00			22
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			22
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,51	0,70				2,00	22
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	9,60	13,30	17,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	2,10	2,45	2,80		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,40	0,50	0,60		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	13,00	16,25	19,50		100,00			2

IV-2: Liste des dépassements des exigences de qualité



PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité		
-----------	-----------------	--------------------------------	---------------------	------------------------	----------------------	--	--

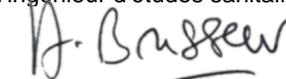
V: CONCLUSION

Il ressort des résultats des analyses effectuées en 2021 que les eaux distribuées sur le territoire de la CA du Cotentin - pôle de proximité de la Côte des Isles exploité par la SAUR se sont révélées conformes aux limites et références de qualité auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine. Pour conclure, vous veillerez à tenir informé l'ARS de l'avancement de vos travaux (schéma directeur, diagnostic, actions curatives, campagnes d'analyses...) concernant la problématique CVM.

Fait à Saint-Lô, le 14 mars 2022

Pour le Préfet, par délégation

l'ingénieur d'études sanitaires,



Anthony BRASSEUR



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL 2021

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION (UGE): **CA DU COTENTIN-DOUVE DIVETTE**

SOMMAIRE

I : Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité de l'eau distribuée

II : Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation

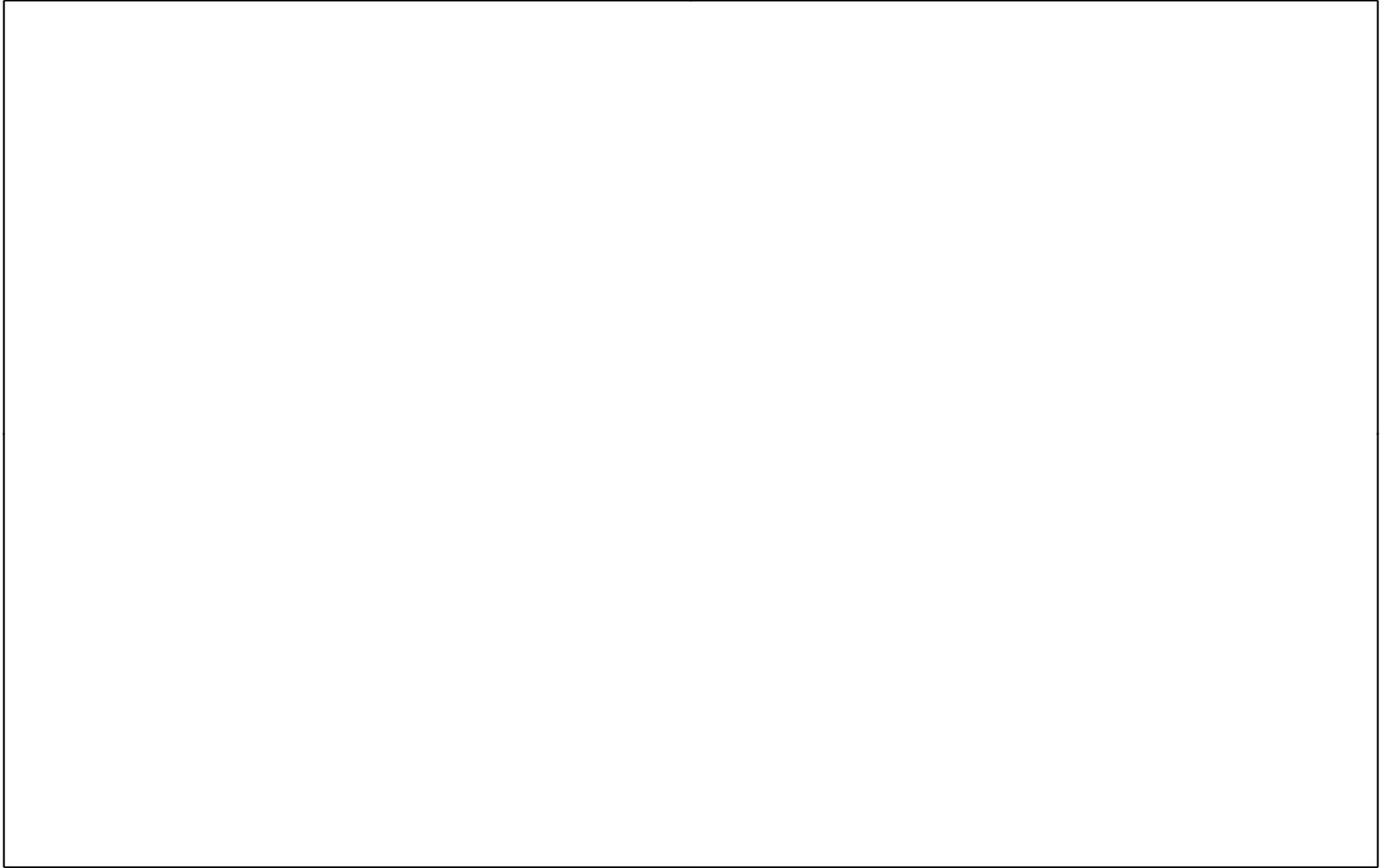
III : Situation administrative des captages

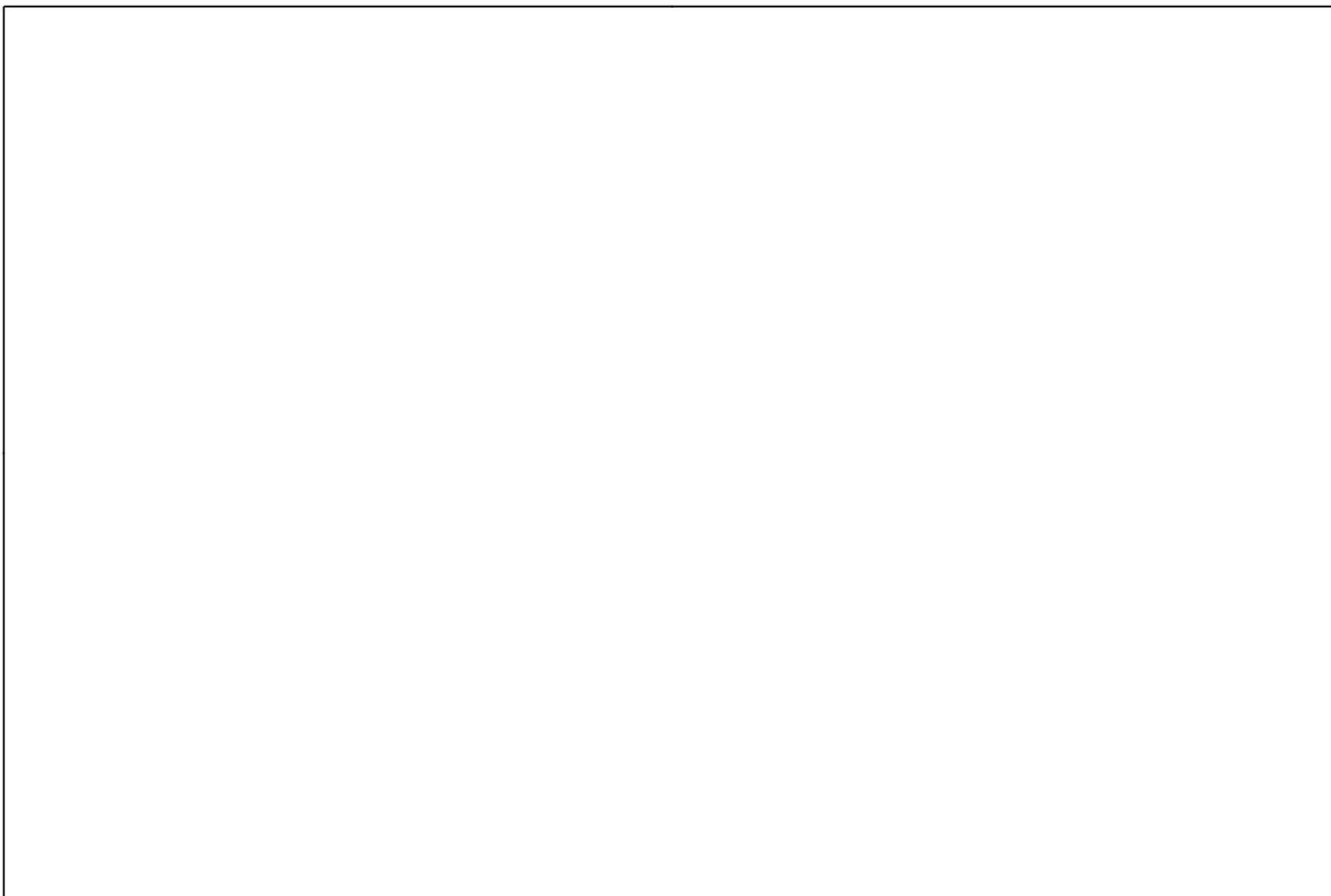
IV : Présentation des résultats de l'année

IV-1 : Statistiques sur les paramètres mesurés sur les installations de l'UGE

IV-2 : Liste des dépassements des limites de qualité des eaux distribuées.

V : Conclusions





III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.

- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODE CODERST.

- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

DESCRIPTIF du (ou des) CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
LA FONTAINE D'OMBRE S1	SOURCE	TOLLEVAST	00727X0012	22/02/1988	24/02/2000	29/05/2000
LA FOSSE DEMONT S1	SOURCE	TOLLEVAST	00727X0013	22/02/1988	24/02/2000	29/05/2000
LES BRULINS F1	FORAGE	TOLLEVAST	00727X0024	22/02/1988	24/02/2000	29/05/2000
LE VIEUX MOULIN F1	FORAGE	SIDEVILLE	00722X0111	08/06/1992	24/02/2000	29/05/2000
SAINT ACAIRE F1	FORAGE	TOLLEVAST	00727X0014	22/02/1988	24/02/2000	29/05/2000
SAINT GILLES S1	SOURCE	NOUAINVILLE	00722X0093	22/02/1988	24/02/2000	29/05/2000
VAULTIER P1	PUITS	HARDINVAST	00726X0005	22/02/1988	24/02/2000	29/05/2000

IV: PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

TTP	STATION FONTAINE D'OMBRE
------------	---------------------------------

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		0					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		0					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			2
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	9,10	11,55	14,00				25,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	1		1					2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,30	0,30	0,30				2,00	1
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,20	0,23	0,26					2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,22	0,25	0,28					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2		2			1,00	2	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	8,00	8,10	8,20			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	8,10	8,20	8,30			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	8,20	8,20	8,20					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	10,70	10,80	10,90					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	11,40	11,60	11,80					2
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	25,00	25,50	26,00				250	2

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	321		324			200	1100	2
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	17,80	17,80	17,80			200		1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	5		84			200		2
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		24,00			50,00		2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00			0,10		2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	11,10	11,75	12,40		50,00			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,40	0,40				2,00	2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	11	11,00	11				200	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0	0,00	0		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,19	0,19	0,19		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0	0,00	0		10			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	7,30	7,30	7,30		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,90	1,90	1,90		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,24	0,24	0,24		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	9,44	9,44	9,44		100,00			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ESA METOLACHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	OXA ALACHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

TTP STATION LES MARTINS

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		1					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		0					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0				0	2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			2
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	13,20	13,30	13,40				25,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,05	0,10				2,00	2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,25	0,29	0,33					2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,27	0,32	0,37					2

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2		2			1,00	2	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	7,85	7,90			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,90	7,90	7,90			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	8,10	8,10	8,10					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	10,30	10,50	10,70					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	11,40	11,55	11,70					2
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	23,00	23,00	23,00				250	2
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	311		313			200	1100	2
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	14,00	14,00	14,00				200	1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		1				200	2
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	10,60	11,65	12,70		50,00			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,50	0,55	0,60				2,00	2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	5	5,00	5				200	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0	0,32	0		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,00	0,00	0,00		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,03		0,03					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0	0,00	0		10			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	1,30	1,30	1,30		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,50	0,50	0,50		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,09	0,09	0,09		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	1,89	1,89	1,89		100,00			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ESA METOLACHLORE	µg/L	0,03	0,03	0,03		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	OXA ALACHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

TTP

STATION ST GILLES

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt. Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		178					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		0					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0				0	3

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			3
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	11,50	13,30	15,80				25,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	1		1					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,20	0,23	0,30				2,00	3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,28	0,39	0,59					3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,31	0,43	0,64					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2		2			1,00	2	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	7,90	8,00			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,90	7,97	8,00			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,90	7,90	7,90					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	13,40	13,43	13,50					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	15,30	15,57	15,80					3
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	30,00	30,67	31,00				250	3
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	402		409			200	1100	3
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	18,40	18,40	18,40				200	1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	3		5				200	3
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO ₃)	mg/L	17,10	17,50	18,10		50,00			3

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,50	0,57	0,70				2,00	3
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	4	4,00	4				200	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0	0,42	0		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,17	0,17	0,17		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,06		0,06					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0	0,00	0		10			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	5,80	5,80	5,80		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	2,00	2,00	2,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,30	0,30	0,30		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	8,10	8,10	8,10		100,00			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,01	0,01	0,01		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ESA METOLACHLORE	µg/L	0,06	0,06	0,06		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	OXA ALACHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

UDI	FONTAINE D'OMBRE
------------	-------------------------

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		3					10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		9					10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			10
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	9,60	15,18	19,80				25,00	10
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					10
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1		1				3	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,22	0,40				2,00	10
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,07	0,20					10
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,09	0,20					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	7,94	8,00			6,50	9,00	10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,90	8,00	8,10			6,50	9,00	10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	10,10	10,88	12,60					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	11,10	11,92	13,50					10
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	301		346			200	1100	10
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	6		91				200	10
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	10
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	10,20	11,08	12,50		50,00			10
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			10
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,40	0,60				2,00	10
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	17,00	17,00	17,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	4,70	4,70	4,70		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,70	0,70	0,70		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	22,40	22,40	22,40		100,00			1

UDI

LES MARTINS

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		4					8
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		61					8
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0				0	8
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	8
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			8
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			8
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	8,50	12,70	17,60				25,00	8
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					8

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	2		2				3	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,09	0,45				2,00	8
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,10	0,24					8
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,05	0,13	0,27					8
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,84	8,10			6,50	9,00	8
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	7,90	8,00			6,50	9,00	8
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					8
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	10,00	10,91	12,10					8
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	10,90	11,78	13,00					8
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	299		335			200	1100	8
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		32				200	8
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	8
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO ₃)	mg/L	10,30	11,44	12,80		50,00			8
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO ₂)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			8
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,38	0,50				2,00	8
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	3,70	3,70	3,70		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,80	0,80	0,80		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,10	0,10	0,10		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRICHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	4,60	4,60	4,60		100,00			1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

*La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).*

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		202					11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		3					11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			11
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	7,60	13,27	19,20				25,00	11
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					11
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	5		5	Référence			3	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,11	0,15				2,00	11
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,12	0,24					11
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,16	0,27					11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,50	7,82	8,10			6,50	9,00	11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,50	7,85	8,20			6,50	9,00	11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	8,00	11,56	13,80					11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	12,00	14,16	15,90					11
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	342		408			200	1100	11
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	2		12				200	11
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	11

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	14,20	16,32	17,20		50,00			11
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			11
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,55	0,80				2,00	11
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	16,00	16,00	16,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	5,60	5,60	5,60		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	1,10	1,10	1,10		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	22,70	22,70	22,70		100,00			1

IV-2: Liste des dépassements des exigences de qualité

UDI ST GILLES

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
ODEUR SAVEUR À 25°C	n	L	5	05/07/2021			3

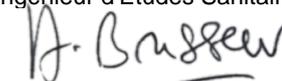
V: CONCLUSION

Il ressort des résultats des analyses effectuées en 2021 que les eaux distribuées sur le territoire de la CA du Cotentin - pôle de proximité de Douve et Divette exploité en régie se sont révélées conformes aux limites et références de qualité auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine. Pour conclure, vous veillerez à tenir informé l'ARS de l'avancement du diagnostic réalisé sur ce secteur concernant la problématique CVM (notamment les résultats des campagnes d'analyses et les actions curatives envisagées).

Fait à Saint-Lô, le 18 mars 2021

Pour le Préfet, par délégation

l'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,



Anthony BRASSEUR



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL 2021

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION (UGE): CA DU COTENTIN - LA HAGUE

SOMMAIRE

I : Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité de l'eau distribuée

II : Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation

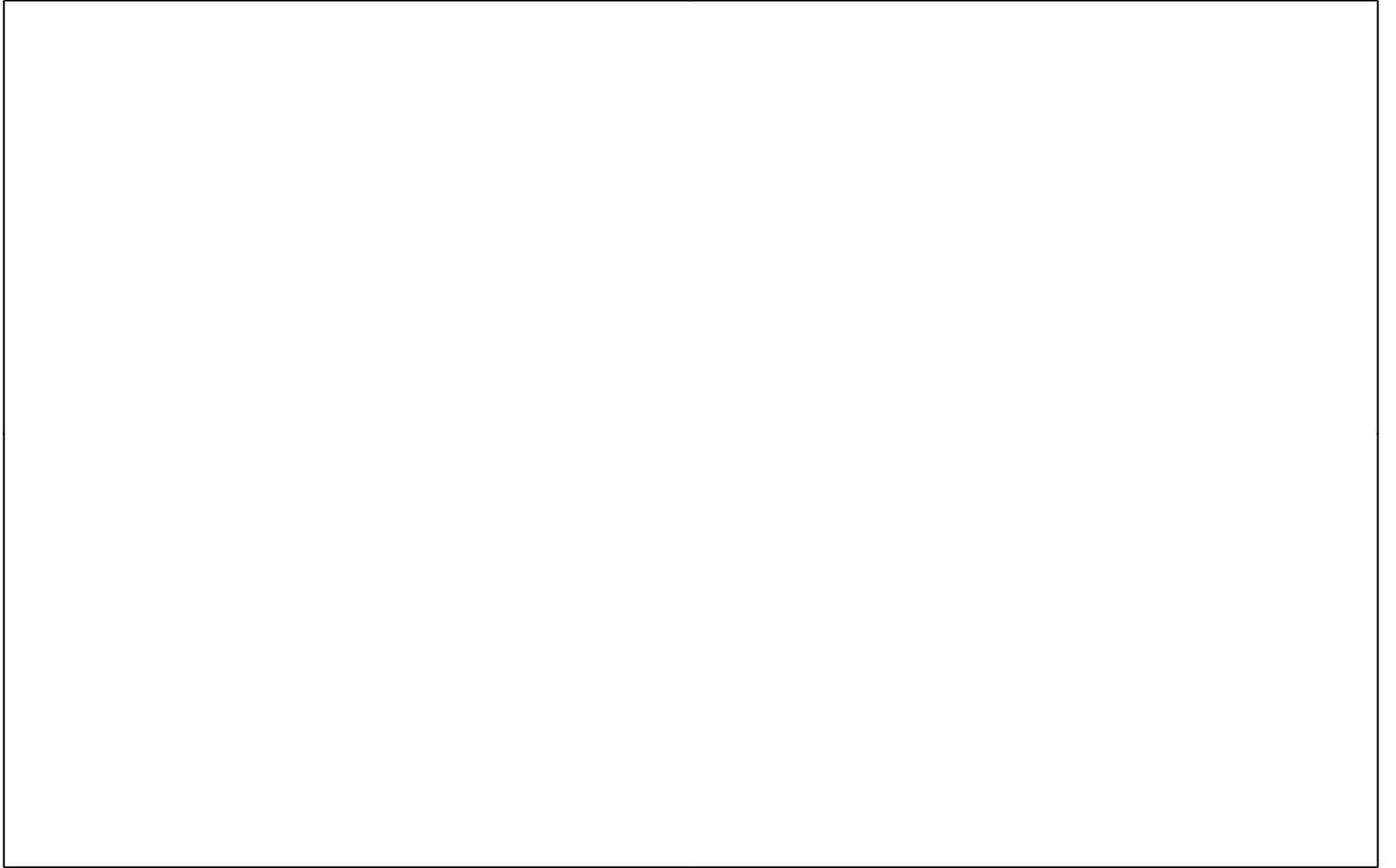
III : Situation administrative des captages

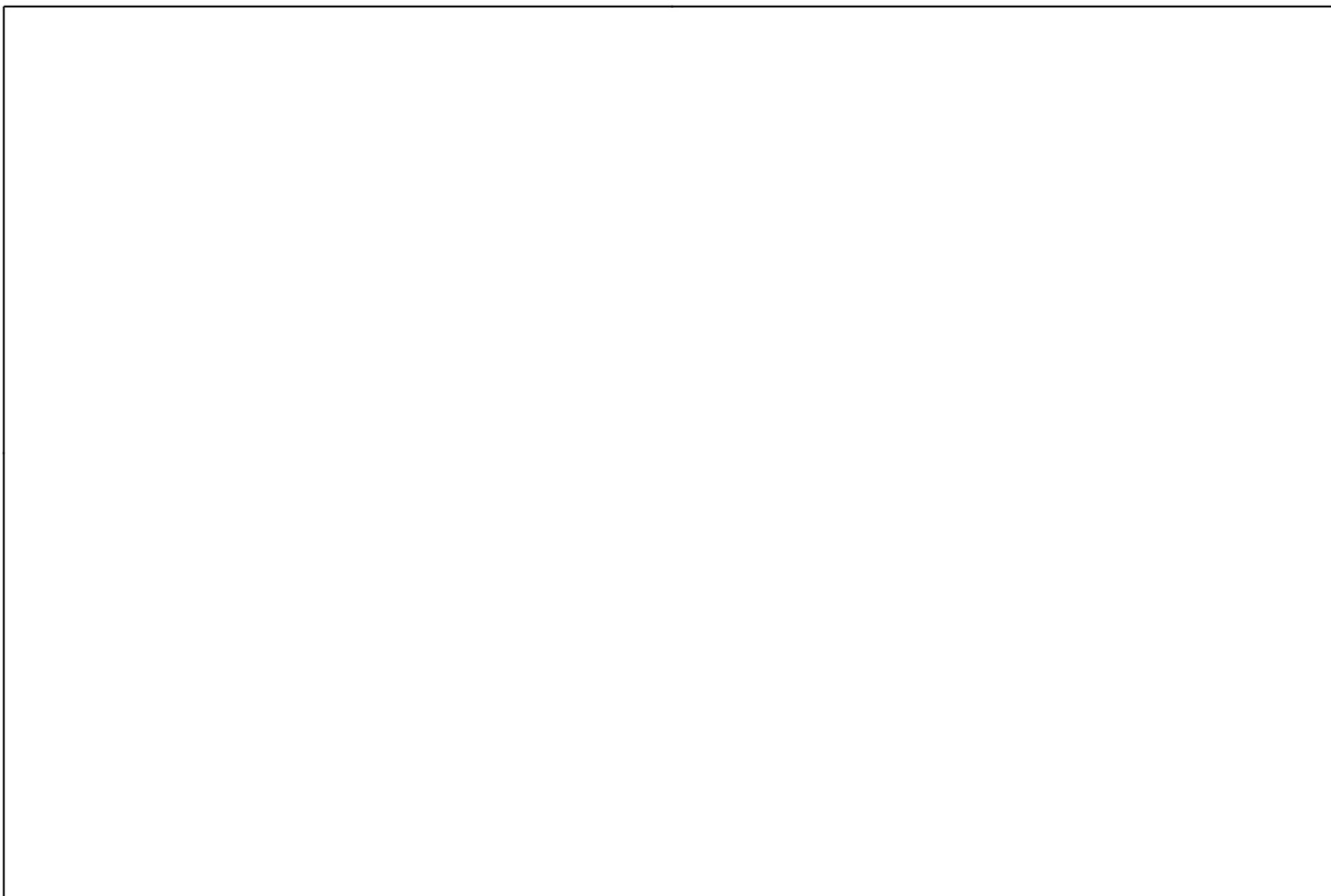
IV : Présentation des résultats de l'année

IV-1 : Statistiques sur les paramètres mesurés sur les installations de l'UGE

IV-2 : Liste des dépassements des limites de qualité des eaux distribuées.

V : Conclusions





III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.
- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODE CODERST.
- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

DESCRIPTIF du (ou des) CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
CARREFOUR DU HOUGUET F18	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0061	07/07/2010	02/10/2018	09/11/2018
CLAIREFONTAINE S1	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	HAGUE (LA)	00721X0033	05/06/2010	02/10/2018	09/11/2018
HAMEAU FABIEN F11 BIS	FORAGE	HAGUE (LA)	00714X0051	04/07/2010	02/10/2018	09/11/2018
HAMEAU LUCAS F14	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0064	03/07/2010	02/10/2018	09/11/2018
LA CROIX AUX DAMES F21	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0067	07/07/2010	02/10/2018	09/11/2018
LE BACCHUS F12	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0053	03/07/2010	02/10/2018	09/11/2018
LE BACCHUS F12BIS	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0073	03/07/2010	02/10/2018	09/11/2018

III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.

- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODE CODERST.

- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

LE CARREFOUR DES 5 CHEMINS F5	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0054	05/06/2010	02/10/2018	09/11/2018
LE GRAND HAMEAU F24	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0071	07/07/2010	02/10/2018	09/11/2018
LE MAUPAS F17	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0063	07/07/2010	02/10/2018	09/11/2018
LES HOUGUES F6	FORAGE	HAGUE (LA)	00714X0030	07/07/2010	02/10/2018	09/11/2018
LE VINNEBUS F1	FORAGE	HAGUE (LA)	00714X0016	08/06/2010	02/10/2018	09/11/2018

IV: PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

TTP	STATION MONT BINET
------------	---------------------------

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt. Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	0,20	1					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	0,20	1					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			5
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	10,90	12,78	13,80				25,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	1	1,00	1,00					5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,04	0,10				2,00	5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,30	0,32	0,36					5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,32	0,37	0,43					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	4,00	4,00	4,00	Référence		1,00	2,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,10	7,26	7,40			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,10	7,30	7,60			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,90	7,90	7,90					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	7,00	10,34	12,50					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	8,50	12,70	15,50					5
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	33	36,60	38,00				250,00	5

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	277	373,40	435,00			200,00	1100,00	5
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	20,80	20,95	21,10				200,00	2
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	2	3,20	4,00				200,00	5
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	1,40	3,00				50,00	5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	13,90	16,32	17,90		50,00			5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,48	0,70				2,00	5
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	5	6,00	7,00				200,00	2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0	0,00	0,00		10,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,16	0,17	0,18		1,50			2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,04	0,05	0,05					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00	0,00	0,00					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00	0,00	0,00				100,00	2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	3,70	4,50	5,30		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,40	1,55	1,70		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,20	0,23	0,25		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	5,30	6,28	7,25		100,00			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			2
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
MÉTABOLITES PERTINENTS	ESA METOLACHLORE	µg/L	0,02	0,04	0,06		0,10			2
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

UDI MONT BINET

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	3,19	35					21
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	2,00	26					21
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0				0	21
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0				0	21
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			21
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			21
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	4,20	14,03	20,50				25,00	25
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,57	1,00					21
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	4	4,50	5,00	Référence			3,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,08	0,20				2,00	21
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,13	0,26					23

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,06	0,16	0,27					23
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,10	7,35	7,60			6,50	9,00	21
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,10	7,35	7,70			6,50	9,00	24
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					21
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	6,40	9,83	13,20					21
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	8,10	12,45	16,50					21
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	270	367,57	444,00			200,00	1100,00	21
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0	6,86	37,00				200,00	21
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	21
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO ₃)	mg/L	13,50	16,32	18,00		50,00			21
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO ₂)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			21
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,52	0,80				2,00	21
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	7,30	11,15	15,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	2,70	3,70	4,70		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,43	0,61	0,79		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	10,43	15,46	20,49		100,00			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,16	0,60	Limite	0,50			4

IV-2: Liste des dépassements des exigences de qualité

TTP STATION MONT BINET

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	20/04/2021		1,00	2,00
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	19/10/2021		1,00	2,00

UDI MONT BINET

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	L	0,60	03/08/2021	0,50		
ODEUR SAVEUR À 25°C	n	L	5	26/05/2021			3,00
ODEUR SAVEUR À 25°C	n	L	4	24/08/2021			3,00

Nombre de dépassement des limites de qualité: 1

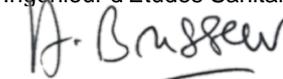
V: CONCLUSION

A l'exception d'un dépassement de la limite de qualité vis à vis du paramètre chlorure de vinyle monomère, l'eau distribuée sur le territoire du CA du Cotentin - pôle de proximité La Hague s'est révélée en 2021 conforme aux exigences de qualité auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine. Toutefois, l'eau produite par la station de traitement Mont Binet présente, au regard de l'équilibre calco-carbonique calculé selon la méthode Legrand et Poirier, une agressivité au carbonate de calcium. Pour conclure, vous veillerez à tenir informé l'ARS de l'avancement du diagnostic réalisé sur ce secteur concernant la problématique CVM (notamment les résultats des campagnes d'analyses et les actions curatives envisagées en particulier sur le point ayant déjà fait l'objet de dépassements).

Fait à Saint-Lô, le 15 mars 2022

Pour le Préfet, par délégation

l'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,



Anthony BRASSEUR

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL 2021

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION (UGE): **CA DU COTENTIN - LES PIEUX**

SOMMAIRE

I : Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité de l'eau distribuée

II : Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation

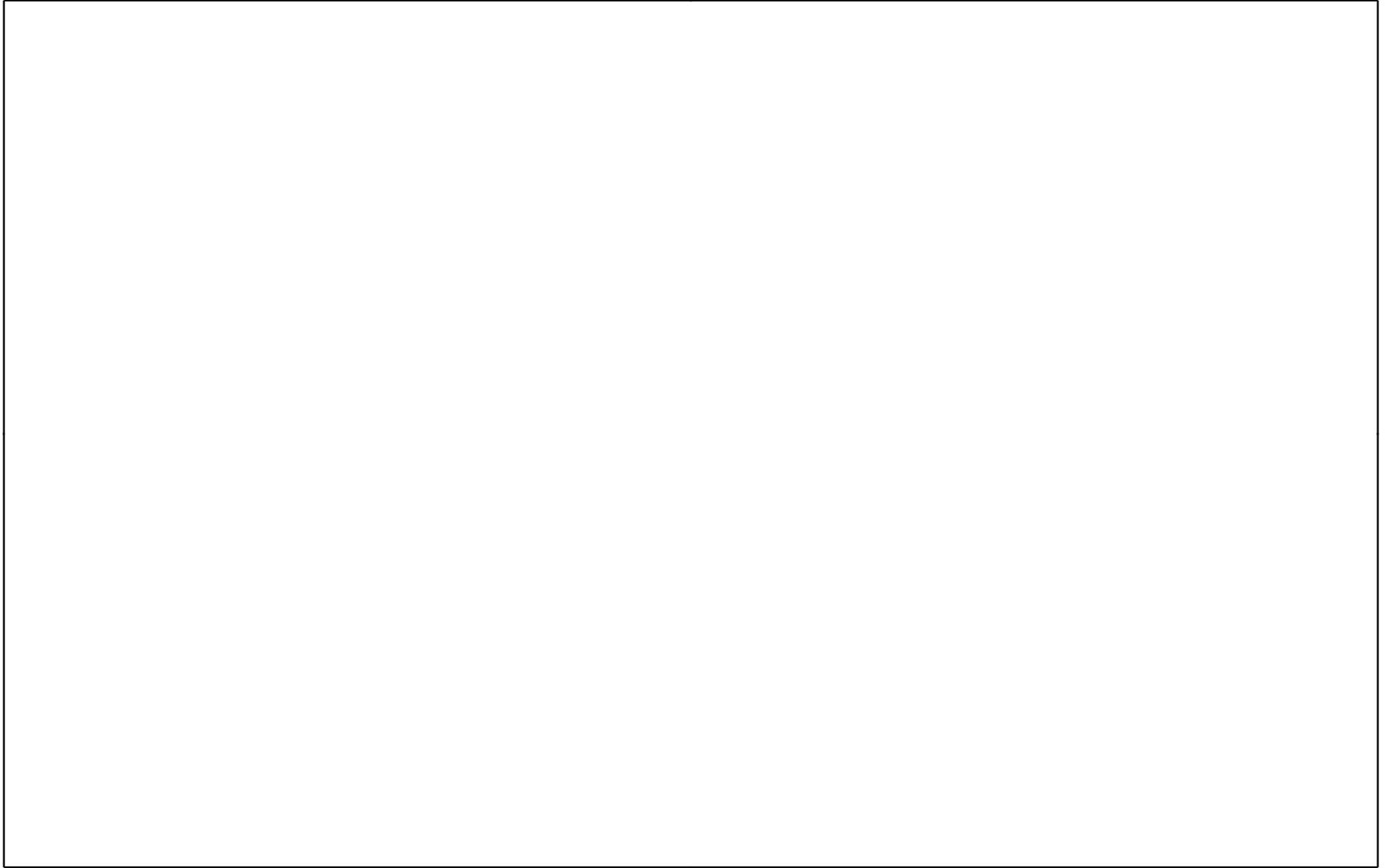
III : Situation administrative des captages

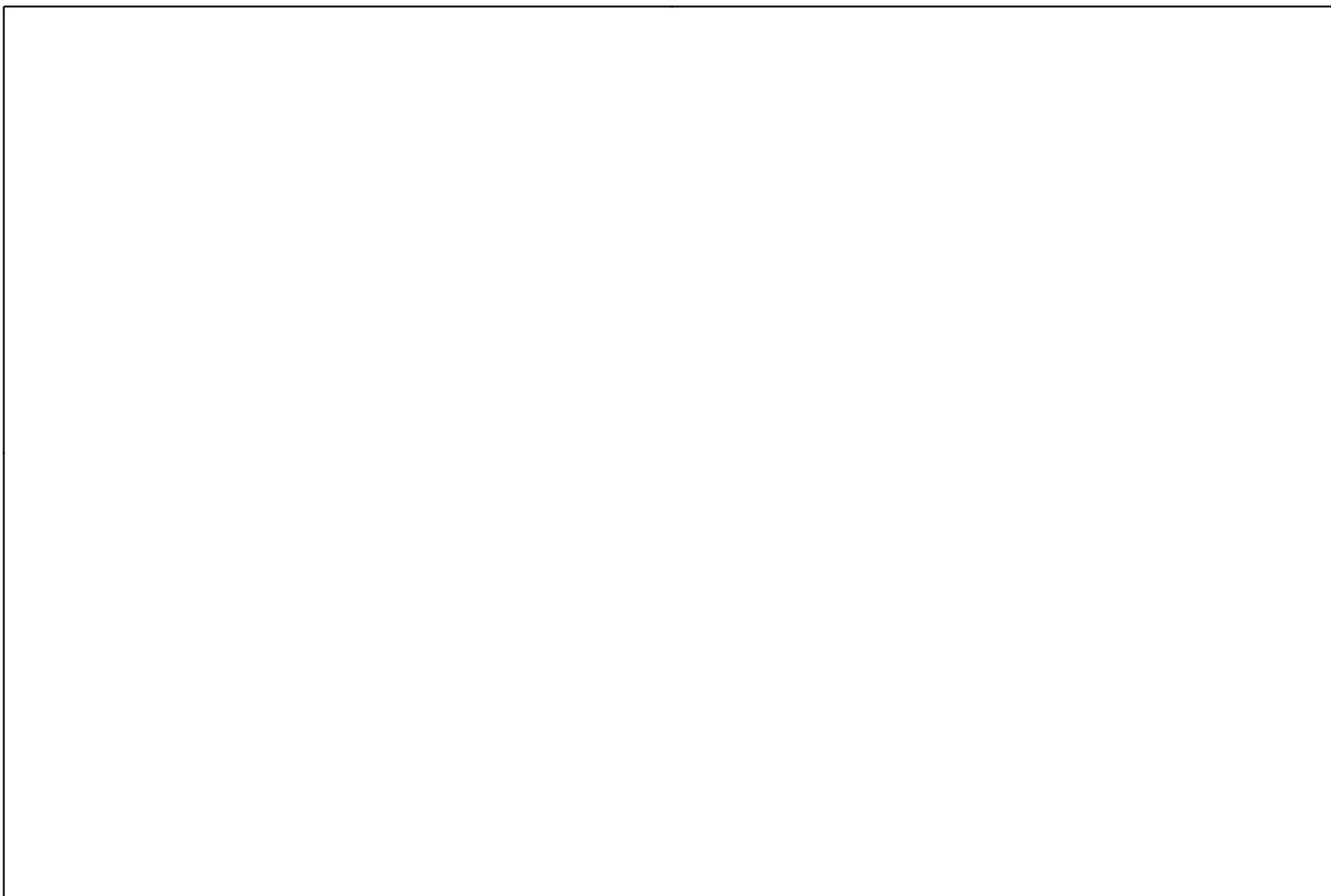
IV : Présentation des résultats de l'année

IV-1 : Statistiques sur les paramètres mesurés sur les installations de l'UGE

IV-2 : Liste des dépassements des limites de qualité des eaux distribuées.

V : Conclusions





III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.

- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODE CODERST.

- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

DESCRIPTIF du (ou des) CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
BELLE FONTAINE C1	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	GROSVILLE	00725X0002	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012
ETOUPEVILLE F3	FORAGE	TEURTHEVILLE-HAGUE	00725X0038	29/03/2000	27/09/2012	11/10/2012
HAMEAU AIRON F1	FORAGE	GROSVILLE	00725X0014	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012
LA DIELETTE C1	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	GROSVILLE	00725X0003	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012
LA DURELLE S1	SOURCE	BRICQUEBOSQ	00725X0004	03/12/1999	27/09/2012	11/10/2012
LA MALAISERIE F5	FORAGE	BENOITVILLE	00725X0030	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012
LA MOTTERIE F6	FORAGE	SOTTEVILLE	00725X0031	25/05/2000	27/09/2012	11/10/2012

III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.

- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODE CODERST.

- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

LA TOURELLE S1	SOURCE	TEURTHEVILLE-HAGUE	00725X0005	29/03/2000	27/09/2012	11/10/2012
LES COUTOURS F1	FORAGE	HELLEVILLE	00725X0018	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012
LES FONTAINES F1	FORAGE	GROSVILLE	00725X0016	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012
LES FRIQUETS F3	FORAGE	BENOITVILLE	00725X0026	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012
RUE BRULEE F4	FORAGE	BENOITVILLE	00725X0027	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012
STATION F2	FORAGE	TEURTHEVILLE-HAGUE	00725X0063	29/03/2000	27/09/2012	11/10/2012

IV: PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

TTP	STATION AIRON
------------	----------------------

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt. Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	0,60	3					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	1,80	7					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			5
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	11,10	13,27	15,40				25,00	6
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	1	1,00	1,00					5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,23	0,45				2,00	5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,04	0,15	0,35					6
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,07	0,19	0,44					6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2,00	2,00	2,00			1,00	2,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,70	7,78	7,90			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,70	7,85	8,00			6,50	9,00	6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,70	7,75	7,80					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	16,20	16,54	17,10					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	17,70	18,86	19,70					5
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	30	30,60	32,00				250,00	5

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	477	483,00	496,00			200,00	1100,00	5
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	21,40	21,55	21,70			200,00		2
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0	2,60	6,00			200,00		5
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00			50,00		5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00			0,10		5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	32,00	32,60	33,30		50,00			5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,50	0,60			2,00		5
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0	1,00	2,00			200,00		2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0	0,41	0,43		10,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,20	0,20	0,20		1,50			2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00	0,00	0,00					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00	0,00	0,00					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00	0,00	0,00			100,00		2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	5,90	8,95	12,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,60	1,80	2,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,24	0,29	0,33		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	7,74	11,04	14,33		100,00			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			2
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,03	0,04	0,04		0,10			2
MÉTABOLITES PERTINENTS	ESA METOLACHLORE	µg/L	0,21	0,27	0,37	Limite	0,10			9
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

TTP STATION TOURELLE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	8,33	25					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	1,67	5					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			3
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	11,20	12,97	15,10				25,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,00	0,00					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,10	0,20				2,00	3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,22	0,22	0,23					3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,23	0,24	0,24					3

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	4,00	4,00	4,00	Référence		1,00	2,00	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,70	7,77	7,80			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,73	7,80			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,90	7,90	7,90					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	13,20	13,43	13,80					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	14,90	15,07	15,40					3
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	34	34,67	35,00				250,00	3
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	410	420,33	432,00			200,00	1100,00	3
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	22,30	22,30	22,30				200,00	1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	1	1,33	2,00				200,00	3
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	7	10,33	16,00				50,00	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	14,40	14,97	15,70		50,00			3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,37	0,40				2,00	3
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0	0,00	0,00				200,00	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0	0,00	0,00		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,09	0,09	0,09		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00	0,00	0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00	0,00	0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00	0,00	0,00				100,00	1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	0,59	0,59	0,59		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,11	0,11	0,11		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	0,70	0,70	0,70		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,01	0,01	0,01		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ESA METOLACHLORE	µg/L	0,10	0,15	0,17	Limite	0,10			8
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

TTP

STATION TRAINELLERIE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	0,20	1					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	0,20	1					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0				0	5

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0				0	5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			5
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	11,20	12,58	14,00				25,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,20	1,00					5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,10	0,15				2,00	5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,11	0,20	0,28					5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,12	0,23	0,30					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2,00	3,00	4,00	Référence		1,00	2,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,62	7,70			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,50	7,66	7,90			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	8,00	8,00	8,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	10,00	10,98	11,90					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	13,10	13,54	14,60					5
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	41	41,20	42,00				250,00	5
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	400	411,80	434,00			200,00	1100,00	5
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	24,10	27,70	31,30				200,00	2
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	2	2,80	5,00				200,00	5
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00				50,00	5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO ₃)	mg/L	24,10	24,60	25,10		50,00			5

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,38	0,40				2,00	5
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	2	2,50	3,00				200,00	2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	2	2,27	2,31		10,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,16	0,18	0,19		1,50			2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00	0,02	0,03					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00	0,13	0,25					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00	0,00	0,00				100,00	2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	3,40	5,35	7,30		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,80	1,05	1,30		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,10	0,14	0,17		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	4,30	6,54	8,77		100,00			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			2
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,02	0,02	0,02		0,10			2
MÉTABOLITES PERTINENTS	ESA METOLACHLORE	µg/L	0,12	0,20	0,26	Limite	0,10			10
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

UDI	GROSVILLE
------------	------------------

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.

Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	25,75	300					12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	25,25	300					12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0			0		12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0			0		12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			12
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	8,30	14,27	19,90				25,00	20
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,50	1,00					12
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	2	2,00	2,00				3,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,15	0,25				2,00	12
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,08	0,18					18
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,06	0,11	0,21					18
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,70	7,98	8,60			6,50	9,00	12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	8,00	8,50			6,50	9,00	20
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	16,00	16,74	17,80					12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	17,60	19,14	20,80					12
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	468	485,92	498,00			200,00	1100,00	12
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0	1,67	8,00				200,00	12
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00				50,00	2

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	12
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	30,90	32,48	34,10		50,00			12
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			12
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,51	0,70				2,00	12
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	12,00	17,00	22,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	3,40	4,50	5,60		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,55	0,70	0,85		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	15,95	22,20	28,45		100,00			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,38	0,80	Limite	0,50			8

UDI

LES PIEUX

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	0,67	6					12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	2,08	25					12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0				0	12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0				0	12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			12
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	8,30	15,10	20,10				25,00	14

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,25	1,00					12
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1	1,50	2,00				3,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,08	0,15				2,00	12
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,11	0,20					12
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,04	0,14	0,22					12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,70	7,89	8,20			6,50	9,00	12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,50	7,83	8,40			6,50	9,00	14
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	9,80	12,28	17,00					12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	12,30	14,79	19,60					12
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	396	429,58	484,00			200,00	1100,00	12
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0	1,92	8,00				200,00	12
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	12
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO ₃)	mg/L	23,10	25,97	31,70		50,00			12
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO ₂)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			12
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,46	0,60				2,00	12
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	10,00	11,00	12,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,10	1,40	1,70		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,13	0,18	0,22		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	11,92	12,58	13,23		100,00			2

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			2

UDI TOURELLE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	5,17	82					18
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	9,56	167					18
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0			0		18
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0			0		18
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			18
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			18
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	9,40	14,28	20,40				25,00	19
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,29	1,00					14
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	2	2,00	2,00				3,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,10	0,60				2,00	14
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,04	0,13	0,24					18
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,08	0,15	0,26					18
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,70	7,94	8,10			6,50	9,00	14
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	7,97	8,20			6,50	9,00	19
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					14
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	13,20	13,94	14,70					14

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	14,60	15,61	16,80					14
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	413	433,86	453,00			200,00	1100,00	14
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0	2,57	28,00				200,00	14
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	30,67	90,00	Référence			50,00	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	14
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	13,50	15,41	17,40		50,00			14
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			14
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,20	0,39	0,60				2,00	14
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	1,20	2,10	3,00		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,24	0,31	0,38		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	1,44	2,41	3,38		100,00			3
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			3

IV-2: Liste des dépassements des exigences de qualité

TTP STATION AIRON

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,37	04/03/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,34	15/04/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,31	25/05/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,27	09/06/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,24	06/07/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,25	30/08/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,21	13/10/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,23	16/11/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,23	06/12/2021	0,10		

Nombre de dépassement des limites de qualité: 9

TTP STATION TOURELLE

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	19/04/2021		1,00	2,00

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,15	18/01/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,16	04/03/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,17	19/04/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,17	18/08/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,13	16/09/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,15	13/10/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,16	16/11/2021	0,10		

Nombre de dépassement des limites de qualité: 7

TTP STATION TRAINELLERIE

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	19/04/2021		1,00	2,00
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,24	04/03/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,26	19/04/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,26	25/05/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,23	09/06/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,19	06/07/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,20	30/08/2021	0,10		

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,15	16/09/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,15	13/10/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,16	16/11/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,12	06/12/2021	0,10		

Nombre de dépassement des limites de qualité: 10

UDI GROSVILLE

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	L	0,62	09/08/2021	0,50		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	L	0,80	16/11/2021	0,50		

Nombre de dépassement des limites de qualité: 2

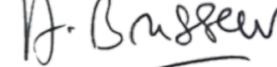
V: CONCLUSION

Les contrôles réalisés en sortie des usines de Tourelle, Airon et Trainellerie se sont révélés non conformes vis à vis de la limite de qualité fixée pour le paramètre ESA métolachlore (produit de dégradation de l'herbicide métolachlore). Les valeurs mesurées sont restées très inférieures à la valeur sanitaire définie pour cette substance (510 µg/l) et n'ont pas justifié de restriction de consommation. Des actions destinées à rétablir la conformité de l'eau distribuée vis à vis de ce paramètre sont en cours. Concernant le paramètre chlorure de vinyle monomère, sa présence dans l'eau distribuée est due à son relargage à partir de certaines canalisations en PVC posées avant 1980 en milieu rural. Compte-tenu des risques sanitaires liés à la consommation d'eau contenant ce composé cancérigène, une limite de qualité a été fixée à 0,5 µg/l. Les dépassements observés sur l'UDI Grosville (Village La Gollerie) sont imputables à l'adaptation du réglage du débit de la purge automatique. Pour rappel, la concentration concerne le lieu exact du prélèvement et n'est pas représentative de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution. Pour conclure, vous veillerez à tenir informé l'ARS de l'avancement de vos travaux (schéma directeur, diagnostic, actions curatives, campagnes d'analyses...) concernant notamment les problématiques CVM et pesticides.

Fait à Saint-Lô, le 15 mars 2022

Pour le Préfet, par délégation

l'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,



Anthony BRASSEUR



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL 2021

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION (UGE): CA DU COTENTIN - MONTEBOURG

SOMMAIRE

I : Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité de l'eau distribuée

II : Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation

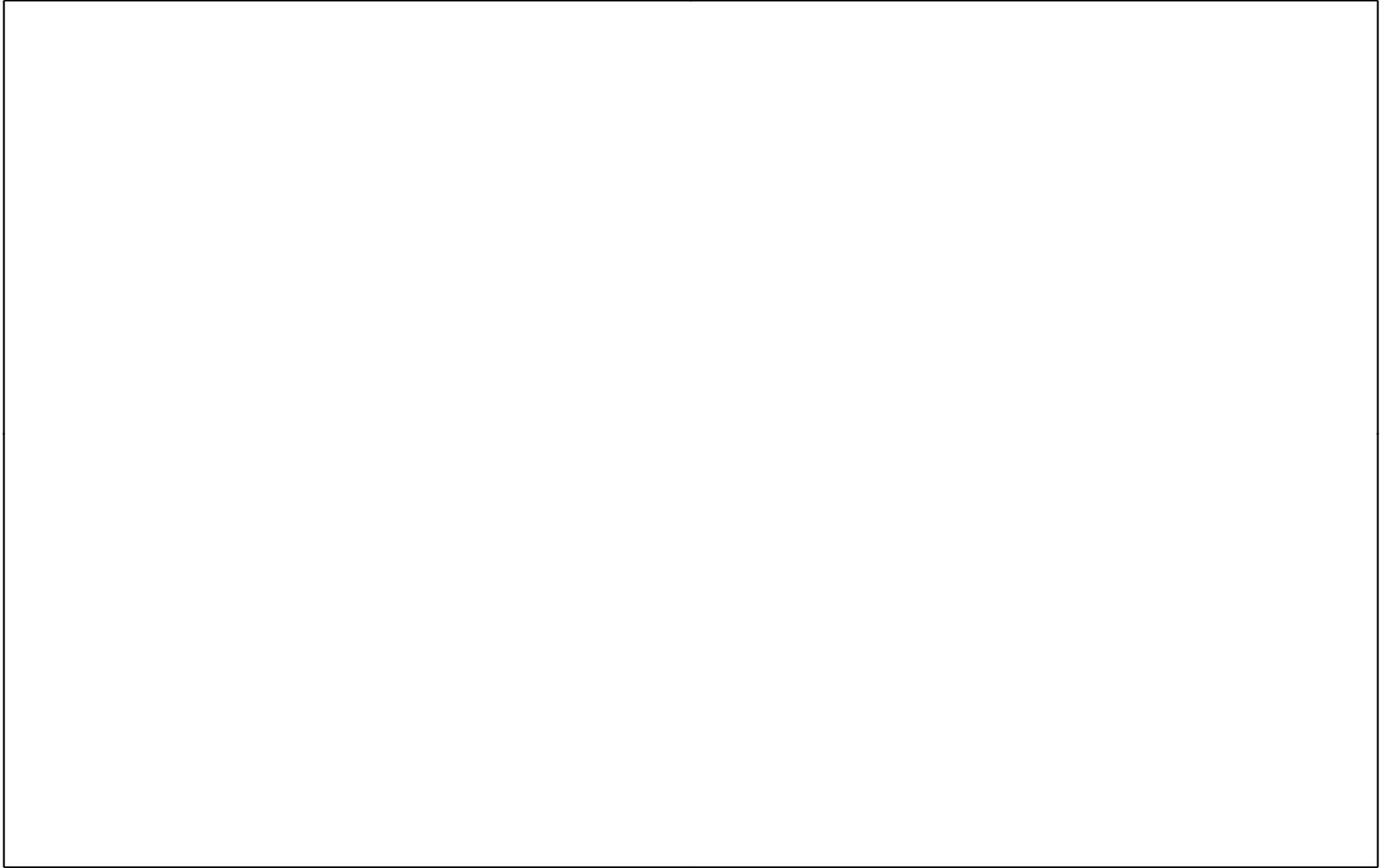
III : Situation administrative des captages

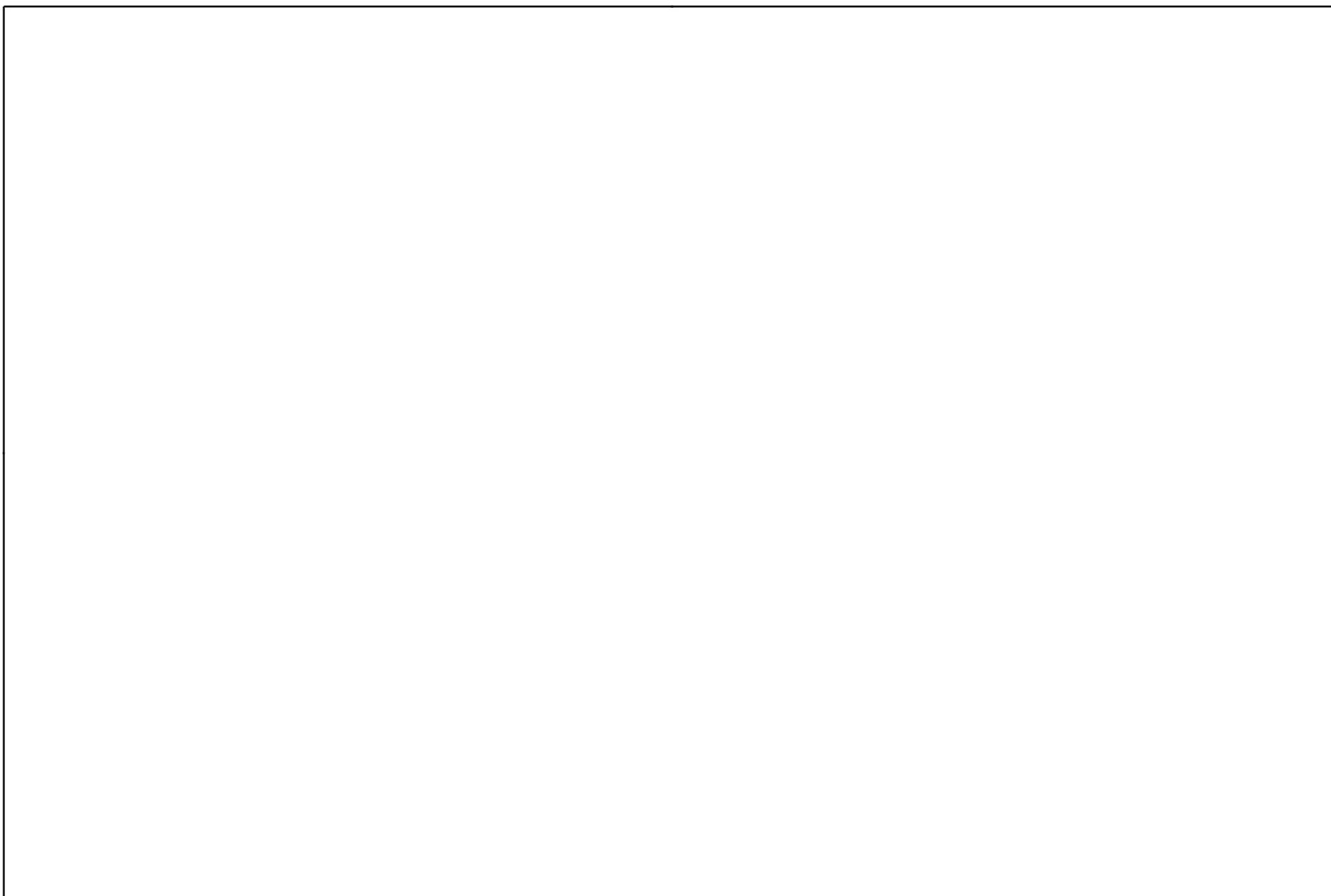
IV : Présentation des résultats de l'année

IV-1 : Statistiques sur les paramètres mesurés sur les installations de l'UGE

IV-2 : Liste des dépassements des limites de qualité des eaux distribuées.

V : Conclusions





III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.
- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODE CODERST.
- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

DESCRIPTIF du (ou des) CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
LA CHAUSSEE P1	PUITS	OZEVILLE	00736X0015	08/09/2003	15/12/2011	25/01/2012
L'EBAHI F1	FORAGE	OZEVILLE	00736X0031	08/09/2003	15/12/2011	25/01/2012
L'EBAHI S1	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	OZEVILLE	00736X0017	08/09/2003	15/12/2011	25/01/2012
LE CALVAIRE S1	SOURCE	OZEVILLE	00736X0016	08/09/2003	15/12/2011	25/01/2012
VILLARD P1	PUITS	OZEVILLE	00942X0042	08/09/2003	15/12/2011	25/01/2012

IV: PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

TTP	STATION OZEVILLE
------------	-------------------------

*La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt. Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).*

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	16,00	44					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	0,00	0					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			5
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	9,50	13,90	16,40				25,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,00	0,00					5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,19	0,35				2,00	5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,05	0,08	0,11					5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,07	0,10	0,15					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2,00	2,00	2,00			1,00	2,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	7,90	8,00			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	7,96	8,20			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,90	7,95	8,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	10,90	11,34	11,70					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	12,80	13,00	13,30					5
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	33	33,80	34,00				250,00	5

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	372	376,80	383,00			200,00	1100,00	5
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	21,40	21,60	21,80			200,00		2
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	3	20,80	60,00			200,00		5
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,80	2,00			50,00		5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00			0,10		5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	17,50	18,30	18,80		50,00			5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,40	0,40			2,00		5
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µg/L	µg/L	4	4,00	4,00			200,00		2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	2	2,18	2,20		10,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,06	0,06	0,06		1,50			2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,06	0,07	0,07					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00	0,13	0,25					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00	0,00	0,00			100,00		2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	5,90	6,10	6,30		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,56	0,60	0,63		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,06	0,06	0,07		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	6,60	6,76	6,92		100,00			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			2
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépass des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL-2-HYDROXY	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
MÉTABOLITES PERTINENTS	ESA METOLACHLORE	µg/L	0,05	0,05	0,05		0,10			2
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

UDI ACHAT STE MARIE DU MONT

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépass des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	16,71	88					7
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	5,00	33					7
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0			0		7
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0			0		7
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			7
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			7
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	9,00	15,09	20,50				25,00	8
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,14	1,00					7

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1	1,00	1,00				3,00	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,07	0,20				2,00	7
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,05	0,09					7
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,06	0,09	0,12					7
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,90	7,97	8,00			6,50	9,00	7
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,90	8,03	8,20			6,50	9,00	8
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					7
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	11,20	11,37	11,70					7
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	12,80	13,23	14,30					7
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	373	378,71	384,00			200,00	1100,00	7
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0	1,57	3,00				200,00	7
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	7
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO ₃)	mg/L	18,10	18,43	19,10		50,00			7
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO ₂)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			7
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,51	0,70				2,00	7
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	9,90	9,90	9,90		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,77	0,77	0,77		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,08	0,08	0,08		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	10,75	10,75	10,75		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

UDI	LESTRE
------------	---------------

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	7,25	17					4
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	7,00	16					4
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0			0		4
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0			0		4
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			4
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			4
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	11,40	14,68	18,20				25,00	4
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,00	0,00					4
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,08	0,15				2,00	4
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,04	0,07					4
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,04	0,07	0,11					4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,90	7,98	8,00			6,50	9,00	4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	7,98	8,10			6,50	9,00	4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	11,00	11,40	11,80					4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	12,50	12,88	13,20					4
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	377	379,00	384,00			200,00	1100,00	4
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	2	4,75	11,00				200,00	4
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	4
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO ₃)	mg/L	18,00	18,33	18,60		50,00			4

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			4
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,48	0,60				2,00	4

UDI MONTEBOURG

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	6,33	55					15
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	2,40	26					15
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0				0	15
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0				0	15
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			15
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			15
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	7,70	14,98	22,60				25,00	17
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,20	1,00					15
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	2	2,00	2,00				3,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,11	0,75				2,00	15
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L	0,00	0,05	0,11					15
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L	0,00	0,08	0,15					15
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	7,95	8,00			6,50	9,00	15
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,70	7,96	8,30			6,50	9,00	17
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					15

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	10,50	11,51	12,00					15
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	11,60	13,09	13,80					15
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	373	380,93	391,00			200,00	1100,00	15
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0	2,73	17,00				200,00	15
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	15
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	17,70	18,48	19,70		50,00			15
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			15
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,47	0,60				2,00	15
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	8,20	9,60	11,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,67	0,72	0,76		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,08	0,08	0,08		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	8,95	10,39	11,84		100,00			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			2

IV-2: Liste des dépassements des exigences de qualité



PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité		
-----------	-----------------	--------------------------------	---------------------	------------------------	----------------------	--	--

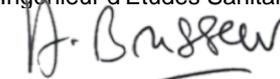
V: CONCLUSION

Il ressort des résultats des analyses effectuées en 2021 que les eaux distribuées sur le territoire de la CA du Cotentin - pôle de proximité de Montebourg se sont révélées conformes aux limites et références de qualité auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine. Concernant le paramètre chlorure de vinyle monomère, vous veillerez à tenir informé l'ARS des actions envisagées sur les points qui se sont révélés non conformes lors des campagnes analytiques de l'été 2018.

Fait à Saint-Lô, le 15 mars 2022

Pour le Préfet, par délégation

l'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,



Anthony BRASSEUR



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL 2021

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION (UGE): CA DU COTENTIN - ST PIERRE EGLISE

SOMMAIRE

I : Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité de l'eau distribuée

II : Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation

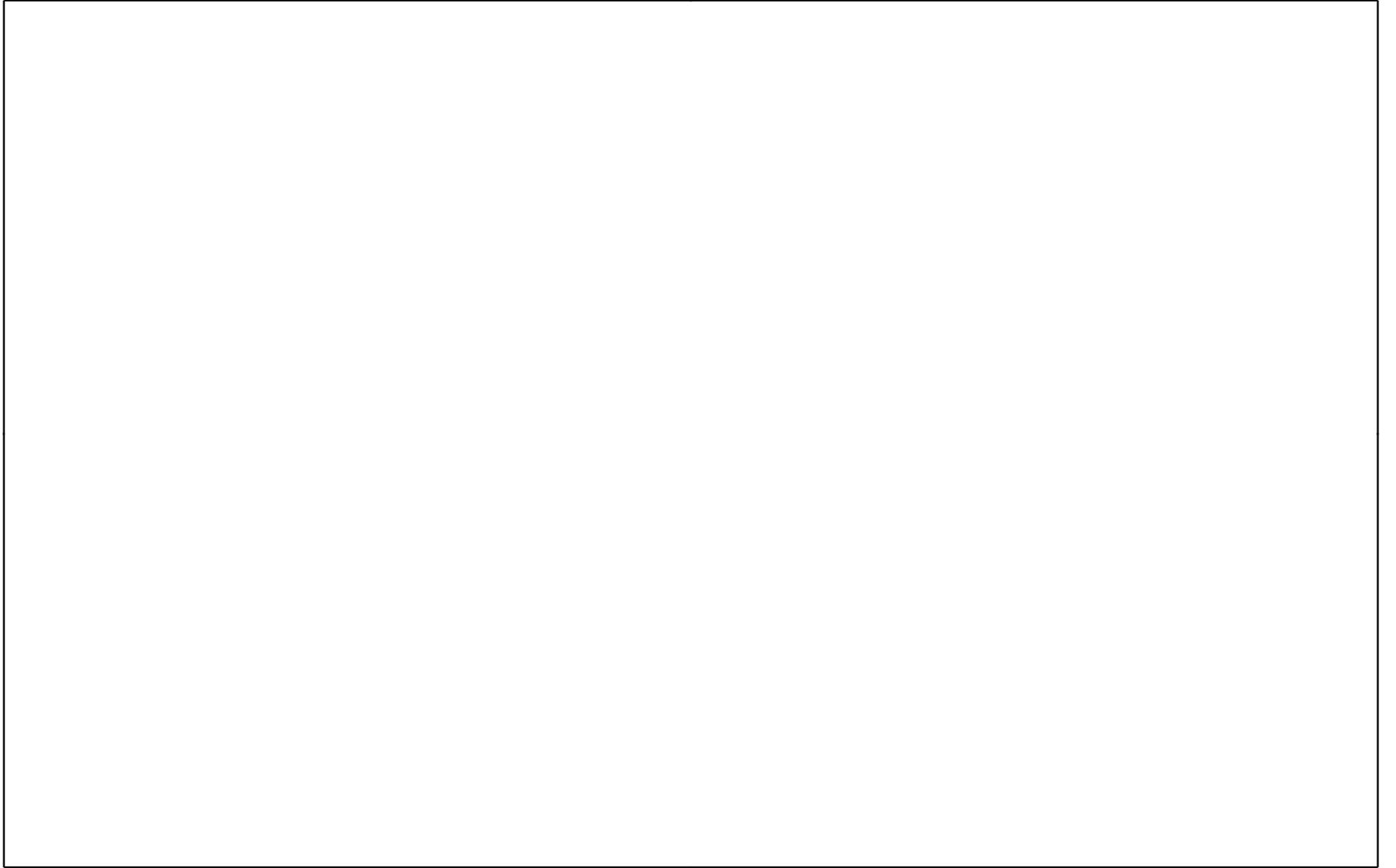
III : Situation administrative des captages

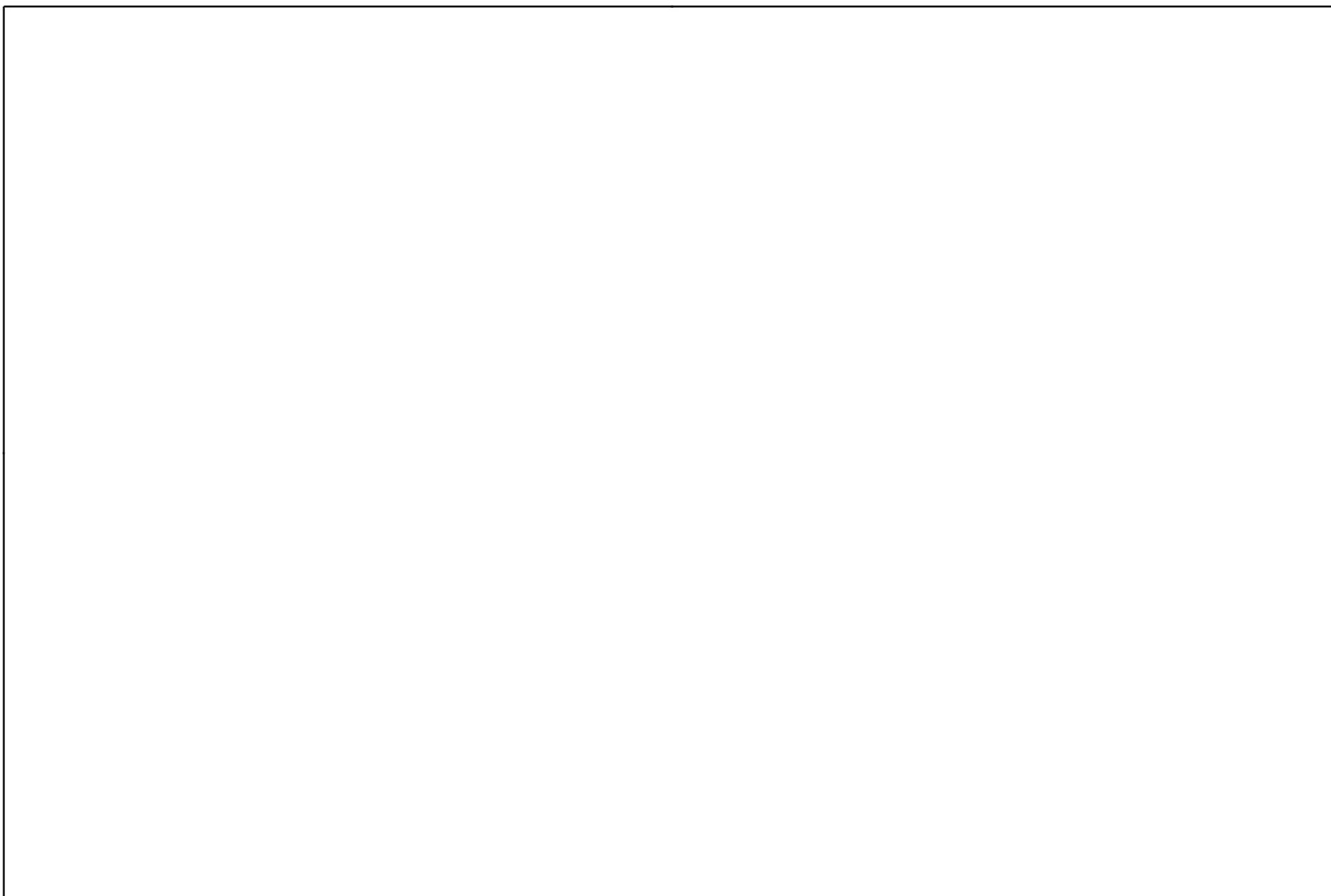
IV : Présentation des résultats de l'année

IV-1 : Statistiques sur les paramètres mesurés sur les installations de l'UGE

IV-2 : Liste des dépassements des limites de qualité des eaux distribuées.

V : Conclusions





III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.

- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODE CODERST.

- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

DESCRIPTIF du (ou des) CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
BOUSTRON S1	SOURCE	BRILLEVAST	00731X0005	01/12/1987	17/12/1996	26/06/1997
HAMEAU CAUCHON S1	SOURCE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0013	01/12/1987	17/12/1996	26/06/1997
HAMEAU CAUCHON S2	SOURCE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0014	01/12/1987	17/12/1996	26/06/1997
HAMEAU CAUCHON S3	SOURCE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0015	01/12/1987	17/12/1996	26/06/1997
LA VALLEE F1	FORAGE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0018	21/07/1993	17/12/1996	26/06/1997
PONT AUBIN F1	FORAGE	THEVILLE	00731X0011	26/10/1993	17/12/1996	26/06/1997

IV: PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

TTP STATION MOULIN DES CORVEES

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt. Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	1	19,00	37					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	0,00	0					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0			0		2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0			0		2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			2
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	11,20	11,85	12,50				25,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	1	1,00	1,00					2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,13	0,15				2,00	2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,26	0,32	0,38					2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,28	0,36	0,43					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2,00	2,00	2,00			1,00	2,00	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,50	7,60			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,50	7,60			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,80	7,80	7,80					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	14,50	15,40	16,30					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	16,90	17,40	17,90					2
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	26	26,50	27,00				250,00	2

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	422	434,50	447,00			200,00	1100,00	2
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	17,20	17,20	17,20			200,00		1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	2	3,50	5,00			200,00		2
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00			50,00		2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00			0,10		2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	15,60	15,65	15,70		50,00			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,40	0,40			2,00		2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0	0,00	0,00			200,00		1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	4	4,16	4,34		10,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,20	0,20	0,20		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00	0,00	0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00	0,00	0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00	0,00	0,00			100,00		1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	3,50	3,50	3,50		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,20	1,20	1,20		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,15	0,15	0,15		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	4,85	4,85	4,85		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,02	0,02	0,02		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ESA METOLACHLORE	µg/L	0,02	0,02	0,02		0,10			1
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

TTP STATION PONT AUBIN ST PIERRE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	1	1,00	1					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	0,00	0					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0			0		2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0			0		2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			2
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	11,70	11,80	11,90				25,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,50	1,00					2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,15	0,15	0,15				2,00	2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,30	0,36	0,41					2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,31	0,36	0,41					2

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2,00	2,00	2,00			1,00	2,00	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,50	7,55	7,60			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,50	7,55	7,60			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,80	7,80	7,80					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	16,20	16,30	16,40					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	18,20	18,30	18,40					2
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	30	30,50	31,00				250,00	2
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	453	455,00	457,00			200,00	1100,00	2
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	18,10	18,10	18,10				200,00	1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	2	2,00	2,00				200,00	2
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	13,70	13,90	14,10		50,00			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,35	0,40				2,00	2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	3	3,00	3,00				200,00	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	3	2,95	2,95		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,57	0,57	0,57		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,03	0,03	0,03					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00	0,00	0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00	0,00	0,00				100,00	1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	3,10	3,10	3,10		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,10	1,10	1,10		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,13	0,13	0,13		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	4,33	4,33	4,33		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ESA METOLACHLORE	µg/L	0,10	0,16	0,25	Limite	0,10			11
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

UDI

GONNEVILLE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	12,60	109					10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	0,20	1					10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0				0	10

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0				0	10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			10
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	8,60	13,94	19,40				25,00	11
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,70	1,00					10
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	5	5,00	5,00	Référence			3,00	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,16	0,35				2,00	10
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,08	0,21	0,31					10
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,13	0,24	0,37					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,20	7,64	7,80			6,50	9,00	10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,20	7,67	7,90			6,50	9,00	11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	14,60	17,14	19,70					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	16,60	18,68	20,60					10
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	412	461,20	501,00			200,00	1100,00	10
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	1	2,80	5,00				200,00	10
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	10
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO ₃)	mg/L	13,50	15,62	17,00		50,00			10
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO ₂)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			10
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,20	0,41	0,50				2,00	10
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	6,30	6,30	6,30		100,00			1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	3,80	3,80	3,80		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	1,10	1,10	1,10		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	11,20	11,20	11,20		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			1

UDI ST PIERRE EGLISE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	0,20	1					10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	0,70	3					10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0			0		10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0			0		10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			10
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	9,10	14,13	18,50				25,00	11
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,90	1,00					10
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	5	5,00	5,00	Référence			3,00	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,14	0,15				2,00	10
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,16	0,24	0,31					10
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,18	0,27	0,35					10

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,65	7,70			6,50	9,00	10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,62	7,90			6,50	9,00	11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	15,60	16,84	18,20					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	17,50	18,61	19,40					10
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	447	464,40	479,00			200,00	1100,00	10
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0	1,40	2,00				200,00	10
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	10
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	11,70	13,23	15,50		50,00			10
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			10
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,20	0,40	0,50				2,00	10
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	4,80	4,80	4,80		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	2,00	2,00	2,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,34	0,34	0,34		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	7,14	7,14	7,14		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			1

IV-2: Liste des dépassements des exigences de qualité

TTP STATION PONT AUBIN ST PIERRE

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,25	18/02/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,20	29/03/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,17	27/04/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,22	06/05/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,14	16/06/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,16	28/07/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,16	04/08/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,11	20/10/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,13	23/11/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,16	14/12/2021	0,10		

Nombre de dépassement des limites de qualité: 10

UDI GONNEVILLE

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
-----------	-----------------	-----------------------------	------------------	---------------------	-------------------	-----------------------	-----------------------

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
ODEUR SAVEUR À 25°C	n	L	5	30/09/2021			3,00

UDI ST PIERRE EGLISE

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
ODEUR SAVEUR À 25°C	n	L	5	23/08/2021			3,00

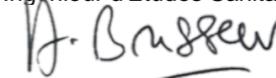
V: CONCLUSION

Les contrôles réalisés en sortie usine Pont Aubin - Saint Pierre se sont révélés non conformes vis à vis de la limite de qualité fixée pour le paramètre ESA métolachlore (produit de dégradation de l'herbicide métolachlore). Les valeurs mesurées sont restées très inférieures à la valeur sanitaire définie pour cette substance (510 µg/l) et n'ont pas justifié de restriction de consommation. Des actions destinées à rétablir la conformité de l'eau distribuée vis à vis de ce paramètre sont en cours. A noter que les analyses réalisées en sortie station Moulin des Corvées se sont révélées conformes aux exigences de qualité en vigueur. Pour conclure, vous veillerez à tenir informé l'ARS de l'avancement de vos travaux (schéma directeur, diagnostic, actions curatives, campagnes d'analyses...) concernant les problématiques CVM et pesticides.

Fait à Saint-Lô, le 15 mars 2022

Pour le Préfet, par délégation

l'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,



Anthony BRASSEUR

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL 2021

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION (UGE): **CA DU COTENTIN - VAL DE SAIRE**

SOMMAIRE

I : Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité de l'eau distribuée

II : Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation

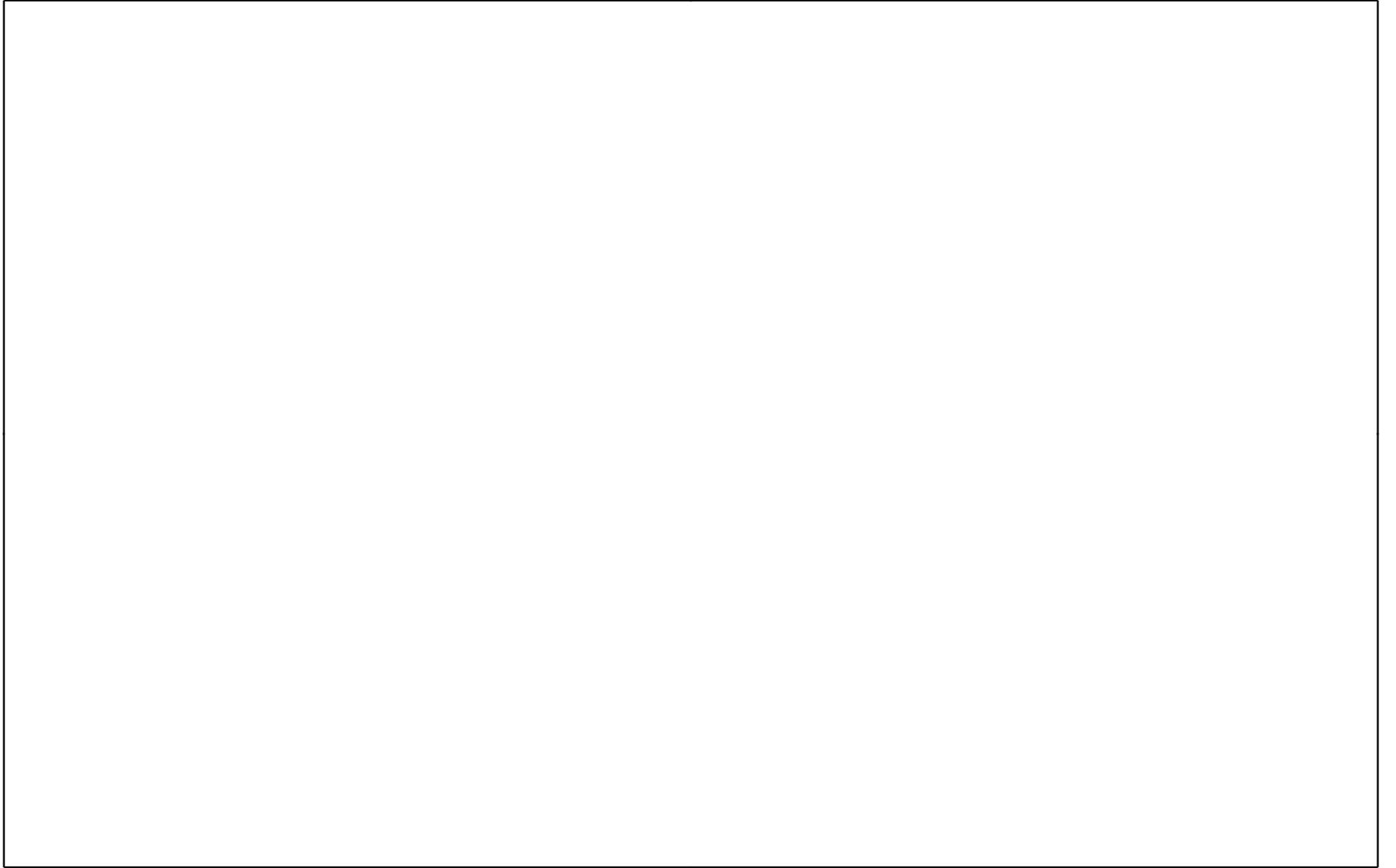
III : Situation administrative des captages

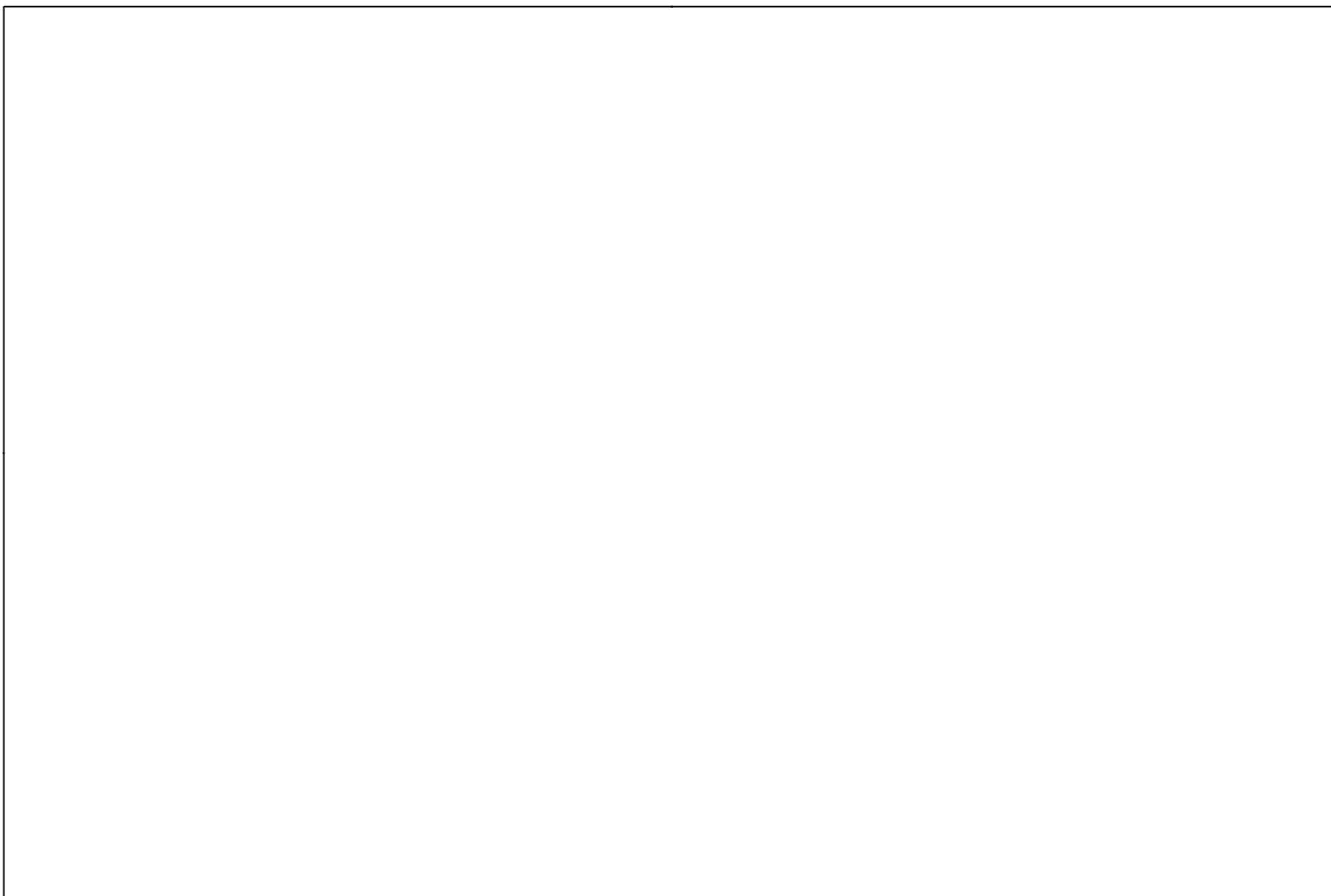
IV : Présentation des résultats de l'année

IV-1 : Statistiques sur les paramètres mesurés sur les installations de l'UGE

IV-2 : Liste des dépassements des limites de qualité des eaux distribuées.

V : Conclusions





III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.
- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODE CODERST.
- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

DESCRIPTIF du (ou des) CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
BOUTRON F1	FORAGE	BRILLEVAST	00731X0012	30/11/1994	17/12/1996	26/06/1997
FANOVILLE F1	FORAGE	PERNELLE (LA)	00732X0026	10/07/2000	23/09/2003	10/11/2003
FONTAINE SAINT CLAIR S1	SOURCE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0012	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997
FONTAINE SAINT CLAIR S2	SOURCE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0028	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997
HAMEAU BELLOT S1	SOURCE	VAST (LE)	00732X0028	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997
HAMEAU BELLOT S2	SOURCE	VAST (LE)	00732X0005	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997
HAMEAU PUCHOT S1	SOURCE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0010	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997

III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.

- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODE CODERST.

- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

LA CHOUETTERIE S1	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	QUETTEHOU	00736X0023	18/11/1988	15/09/1998	22/12/1998
LA CORBIERE S1	SOURCE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0011	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997
LE FRESTIN F1	FORAGE	QUETTEHOU	00732X0024	15/11/1993	15/09/1998	22/12/1998
LE PRIEURE 7 PUIITS C1	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	CLITOURPS	00731X0004	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997
LE PRIEURE S1	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	CLITOURPS	00731X0006	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997
LE VALVACHET S1	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	QUETTEHOU	00732X0007	18/11/1988	15/09/1998	22/12/1998
MONT ETOLAN S1	SOURCE	THEVILLE	00731X0003	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997
PONT- AUBIN F2	FORAGE	CLITOURPS	00731X0029	30/08/2007	15/09/2011	21/09/2011

IV: PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

TTP STATION DU SOUCI

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt. Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	1,67	5					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	0,00	0					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			3
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	10,40	11,77	13,50				25,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,33	1,00					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,17	0,25				2,00	3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,31	0,34	0,36					3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,36	0,37	0,38					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	4,00	4,00	4,00	Référence		1,00	2,00	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,80	7,90			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,30	7,63	7,90			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	8,10	8,10	8,10					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	9,80	10,10	10,50					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	10,00	10,40	10,90					3
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	29	29,33	30,00				250,00	3

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	319	325,00	333,00			200,00	1100,00	3
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	23,00	23,00	23,00			200,00		1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	3	10,00	20,00			200,00		3
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00			50,00		3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00			0,10		3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	10,20	10,47	10,70		50,00			3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,00	0,30	0,50			2,00		3
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	3	3,00	3,00			200,00		1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	1	1,38	1,38		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,09	0,09	0,09		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00	0,00	0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00	0,00	0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00	0,00	0,00			100,00		1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	1,90	1,90	1,90		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,57	0,57	0,57		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	2,40	2,40	2,40		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,09	0,09	0,09		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	4,96	4,96	4,96		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ESA METOLACHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

TTP STATION DU THEIL

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	0,00	0					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	0,00	0					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0			0		2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0			0		2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			2
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	11,40	12,72	14,70				25,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,50	1,00					2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,00	0,00					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,15	0,18	0,20				2,00	2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,27	0,40	0,47					5

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,31	0,42	0,48					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2,00	2,00	2,00			1,00	2,00	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,70	7,70	7,70			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,78	7,90			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,90	7,90	7,90					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	12,40	12,75	13,10					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	14,00	14,65	15,30					2
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	25	25,50	26,00				250,00	2
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	378	386,00	394,00			200,00	1100,00	2
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	15,60	15,60	15,60				200,00	1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	2	4,50	7,00				200,00	2
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO ₃)	mg/L	17,60	18,45	19,30		50,00			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO ₂)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,30	0,30				2,00	2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µg/L	µg/L	0	0,00	0,00				200,00	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	5	6,45	7,25		10,00			5
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,13	0,13	0,13		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN Bq/L	Bq/L	0,00	0,00	0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN Bq/L	Bq/L	0,00	0,00	0,00					1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00	0,00	0,00				100,00	1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	1,70	1,70	1,70		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,90	0,90	0,90		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,17	0,17	0,17		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	2,77	2,77	2,77		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
MÉTABOLITES PERTINENTS	ESA METOLACHLORE	µg/L	0,14	0,22	0,32	Limite	0,10			10
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

TTP

STATION DU VAST

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	1,00	2					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	0,00	0					2

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0				0	2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0				0	2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			2
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	11,80	11,90	12,00				25,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	1	1,00	1,00					2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,15	0,18	0,20				2,00	2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,28	0,30	0,32					2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,28	0,32	0,35					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	6,90	7,35	7,80			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	6,90	7,40	7,90			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	6,60	9,50	12,40					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	8,40	8,50	8,60					2
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	29	29,50	30,00				250,00	2
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	311	359,50	408,00			200,00	1100,00	2
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	5	6,00	7,00				200,00	2
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO ₃)	mg/L	25,80	25,80	25,80		50,00			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO ₂)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,40	0,40				2,00	2

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MÉTABOLITES PERTINENTS	ESA METOLACHLORE	µg/L	0,07	0,13	0,18	Limite	0,10			11

TTP STATION PONT-AUBIN

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	2,80	14					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	0,20	1					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			5
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	10,60	12,42	14,40				25,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,60	1,00					5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,20	0,25	0,35				2,00	5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,07	0,27	0,38					5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,09	0,30	0,41					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	4,00	4,00	4,00	Référence		1,00	2,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,70	8,10			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,50	7,60	7,70			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,90	7,95	8,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					5

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	10,50	12,34	13,20					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	12,20	13,72	14,70					5
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	28	30,20	31,00			250,00		5
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	352	377,20	397,00			200,00	1100,00	5
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	17,20	18,80	20,40			200,00		2
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	3	5,80	14,00			200,00		5
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,40	2,00			50,00		5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00			0,10		5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	10,10	14,18	15,90		50,00			5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,20	0,40	0,50			2,00		5
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µg/L	µg/L	4	4,00	4,00			200,00		2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	1	0,90	0,98		10,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,00	0,16	0,24		1,50			5
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00	0,00	0,00					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00	0,00	0,00					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00	0,00	0,00			100,00		2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	3,20	3,60	4,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,10	1,25	1,40		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,14	0,16	0,17		100,00			2

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRICHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	4,44	5,01	5,57		100,00			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			2
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
MÉTABOLITES PERTINENTS	ESA METOLACHLORE	µg/L	0,01	0,01	0,01		0,10			2
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

UDI

LE THEIL

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	0,50	3					8
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	0,00	0					8
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0			0		8
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0			0		8
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			8
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			8
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	7,80	13,03	18,60				25,00	8
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,50	1,00					8

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	5	5,00	5,00	Référence			3,00	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,12	0,15				2,00	8
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,25	0,45					8
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,30	0,45					8
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,90	8,05	8,20			6,50	9,00	8
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	8,10	8,30			6,50	9,00	8
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					8
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	11,40	12,43	13,90					8
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	13,10	14,36	16,00					8
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	361	376,25	406,00			200,00	1100,00	8
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0	1,25	3,00				200,00	8
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	8
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO ₃)	mg/L	17,80	19,05	20,60		50,00			8
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO ₂)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			8
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,43	0,60				2,00	8
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	6,30	6,30	6,30		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	2,80	2,80	2,80		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,63	0,63	0,63		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	9,73	9,73	9,73		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,11	0,11	0,11		0,50			1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

UDI	LE VAST
------------	----------------

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	0,50	2					6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	0,50	3					6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0			0		6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0			0		6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			6
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	6,70	11,95	17,10				25,00	6
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,50	1,00					6
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1	1,00	1,00				3,00	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,15	0,18	0,25				2,00	6
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,10	0,20	0,27					6
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,14	0,24	0,31					6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,73	8,00			6,50	9,00	6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,78	8,00			6,50	9,00	6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	9,40	11,15	12,50					6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	8,80	10,78	13,30					6
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	359	373,17	396,00			200,00	1100,00	6
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	3	7,17	12,00				200,00	6
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00				50,00	1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	6
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	15,00	20,95	26,10		50,00			6
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			6
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,20	0,37	0,50				2,00	6
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	7,10	7,10	7,10		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,80	1,80	1,80		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,24	0,24	0,24		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	9,14	9,14	9,14		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			1

UDI

PONT-AUBIN

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	4,33	73					18
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	1,06	10					18
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0				0	18
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0				0	18
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			18
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			18
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	7,50	14,01	22,20				25,00	28

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,67	1,00					18
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	2	3,50	5,00	Référence			3,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,21	1,10				2,00	18
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,21	0,33					22
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,23	0,37					22
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,30	7,73	8,40			6,50	9,00	23
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,20	7,82	8,50			6,50	9,00	23
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					18
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	10,70	12,01	13,90					18
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	12,20	13,56	15,10					18
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	353	374,17	402,00			200,00	1100,00	18
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	1	4,94	30,00				200,00	18
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	1,00	2,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	18
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO ₃)	mg/L	10,20	14,68	16,70		50,00			18
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO ₂)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			18
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,20	0,40	0,50				2,00	18
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L	75,00	115,00	136,00	Référence			100,00	6
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	3,70	4,80	5,90		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,60	1,80	2,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,25	0,27	0,28		100,00			2

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	TRICHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	5,55	6,87	8,18		100,00			2
	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,12	0,36		0,50			6

UDI ST VAAST QUETTEHOU

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	34,00	300					12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	33,42	300					12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0			0		12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0			0		12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			12
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	6,40	13,18	19,30				25,00	12
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,33	1,00					12
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1	1,00	1,00			3,00		1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,12	0,20			2,00		12
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,18	0,39					12
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,19	0,41					12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,30	7,72	7,90			6,50	9,00	12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,10	7,64	7,90			6,50	9,00	12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					12

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	9,00	10,35	11,30					12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	9,50	10,85	12,20					12
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	301	329,17	345,00			200,00	1100,00	12
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	2	4,83	11,00				200,00	12
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	12
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	9,30	10,23	10,70		50,00			12
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			12
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,20	0,37	0,50				2,00	12
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L	13,10	13,10	13,10				100,00	1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	1,40	1,40	1,40		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,56	0,56	0,56		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	1,40	1,40	1,40		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,12	0,12	0,12		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	3,48	3,48	3,48		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			1

IV-2: Liste des dépassements des exigences de qualité

TTP STATION DU SOUCI

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	15/09/2021		1,00	2,00

TTP STATION DU THEIL

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,32	18/02/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,32	29/03/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,25	06/05/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,23	16/06/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,19	28/07/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,21	30/08/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,18	21/09/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,17	20/10/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,16	23/11/2021	0,10		

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,14	14/12/2021	0,10		

Nombre de dépassement des limites de qualité: 10

TTP STATION DU VAST

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,14	18/02/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,17	29/03/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,18	27/04/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,14	06/05/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,13	16/06/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,15	28/07/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,13	04/08/2021	0,10		
ESA METOLACHLORE	µg/L	L	0,11	15/09/2021	0,10		

Nombre de dépassement des limites de qualité: 8

TTP STATION PONT-AUBIN

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	29/03/2021		1,00	2,00
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	15/09/2021		1,00	2,00

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
-----------	-----------------	-----------------------------	------------------	---------------------	-------------------	-----------------------	-----------------------

UDI LE THEIL

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
ODEUR SAVEUR À 25°C	n	L	5	10/08/2021			3,00

UDI PONT-AUBIN

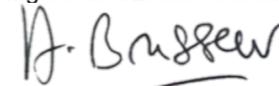
PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L	L	124	01/04/2021			100,00
ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L	L	123	01/06/2021			100,00
ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L	L	133	22/07/2021			100,00
ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L	L	136	15/12/2021			100,00
ODEUR SAVEUR À 25°C	n	L	5	23/08/2021			3,00

V: CONCLUSION

Les contrôles réalisés en sortie usines Le Vast et Le Theil se sont révélés non conformes vis à vis de la limite de qualité fixée pour le paramètre ESA métolachlore (produit de dégradation d l'herbicide métolachlore). Les valeurs mesurées sont restées très inférieures à la valeur sanitaire définie pour cette substance (510 µg/l) et n'ont pas justifié de restriction de consommation. Des actions destinées à rétablir la conformité de l'eau distribuée vis à vis de ce paramètre sont en cours. Concernant les paramètres dotés de référence de qualité, des dépassements pour l paramètre radon ont été observés sur l'eau desservie aux premiers abonnés de la station Pont Aubin (départ gravitaire). Des aménagements sont toujours en cours afin de régulariser la situation. De plus, une optimisation des étapes de neutralisation devra être envisagée au niveau des stations de production de Pont Aubin (Val de Saire) et du Souci. Pour conclure, vous veillerez à tenir informé l'ARS de l'avancement de vos travaux (schéma directeur, diagnostic, actions curatives, campagnes d'analyses...) concernant les problématiques CVM et pesticides.

Fait à Saint-Lô, le 15 mars 2022

Pour le Préfet, par délégation
l'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,



Anthony BRASSEUR



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL 2021

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION (UGE): CA DU COTENTIN - VALLEE DE L'OUVE

SOMMAIRE

I : Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité de l'eau distribuée

II : Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation

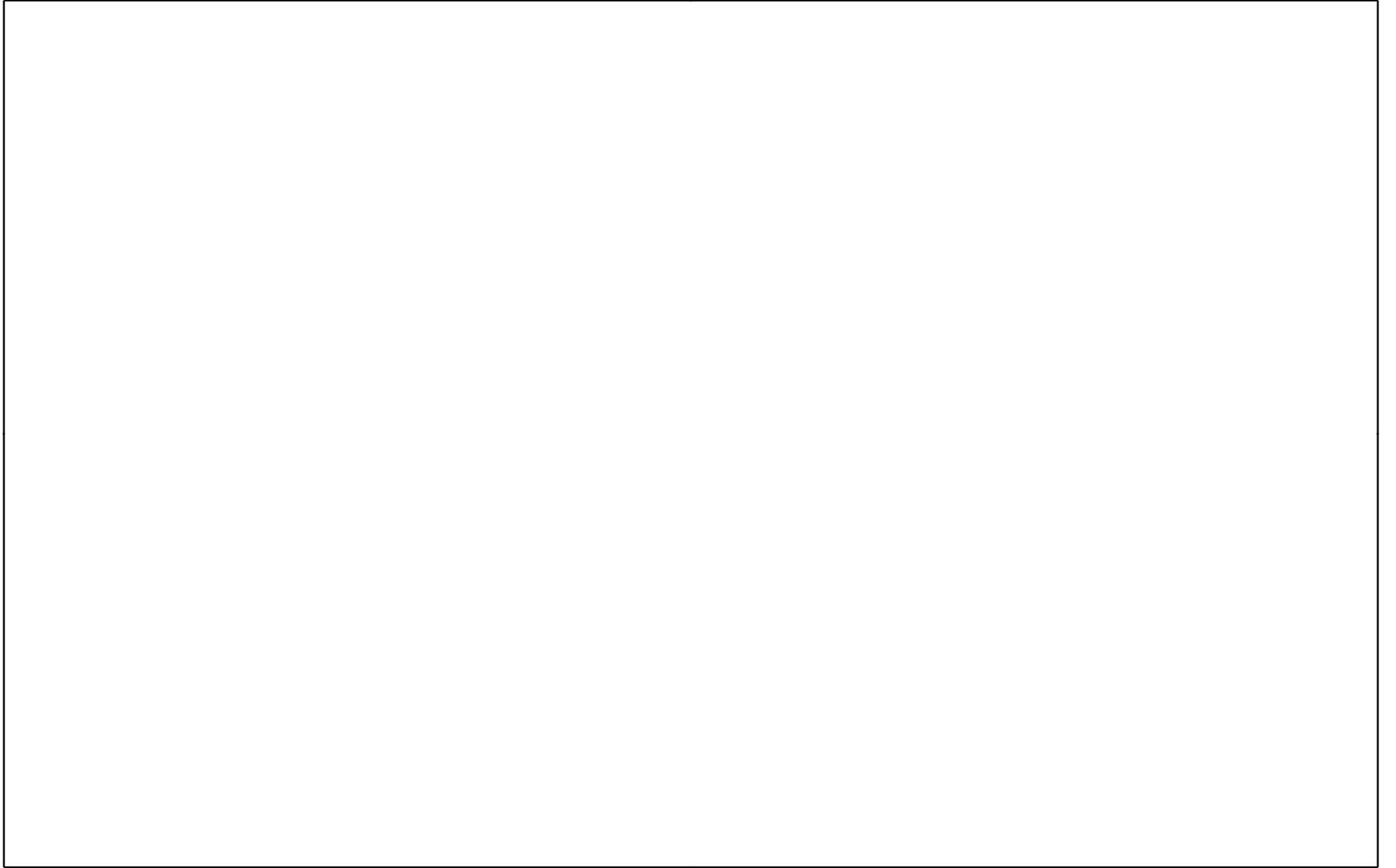
III : Situation administrative des captages

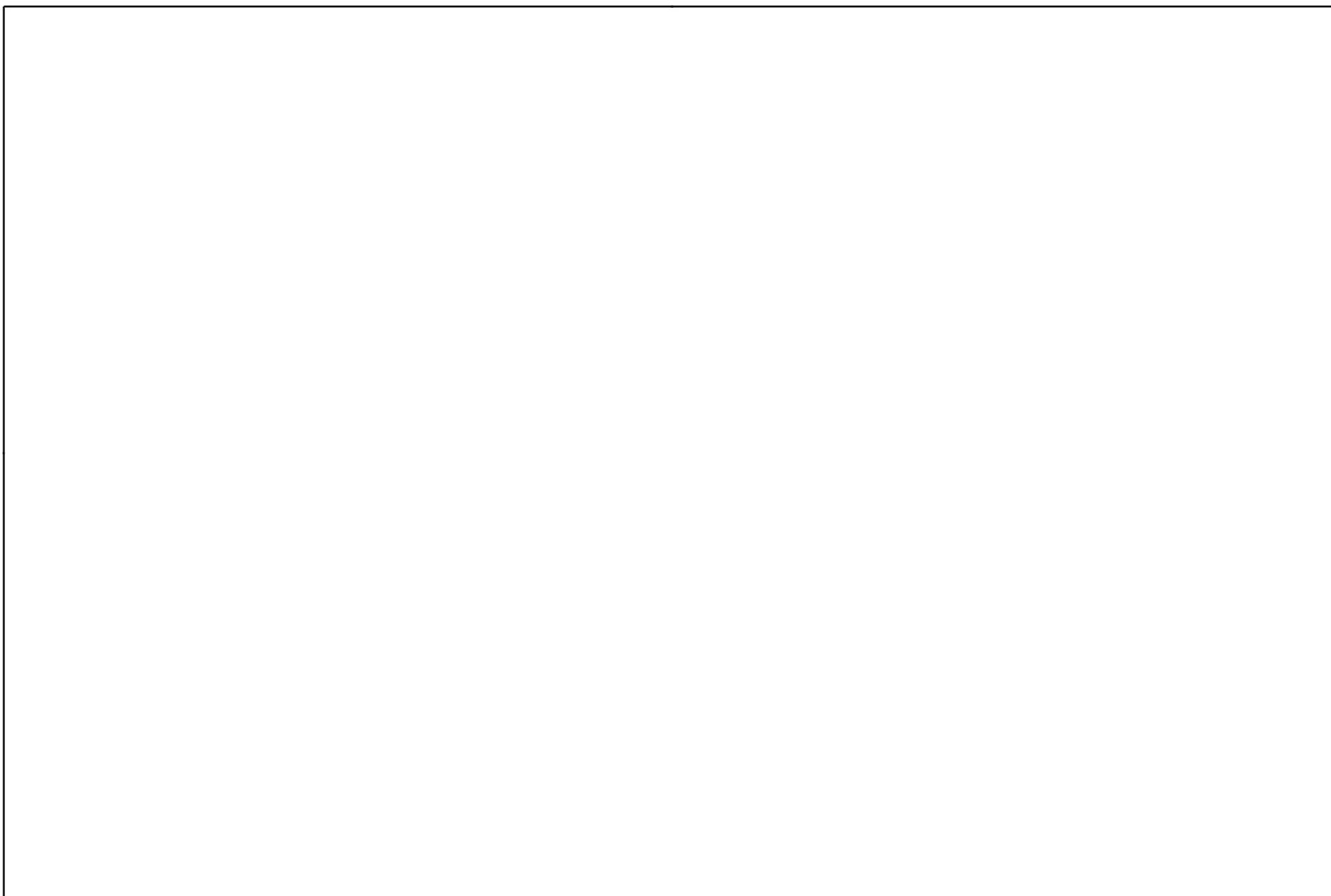
IV : Présentation des résultats de l'année

IV-1 : Statistiques sur les paramètres mesurés sur les installations de l'UGE

IV-2 : Liste des dépassements des limites de qualité des eaux distribuées.

V : Conclusions





III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.

- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODE CODERST.

- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

DESCRIPTIF du (ou des) CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
LA GATE F1	FORAGE	SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	00938X0025	18/05/2004	06/04/2008	30/05/2008
LA GATE F2	FORAGE	SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	00938X0044	18/05/2004	28/04/2008	30/05/2008

IV: PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

TTP STATION ST SAUVEUR LE VICOMTE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt. Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	7,00	21					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	7,00	35					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			5
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	11,40	12,74	14,10				25,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,00	0,00					5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,11	0,15				2,00	5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,00	0,00					4
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L	0,00	0,02	0,05					4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2,00	2,00	2,00			1,00	2,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,66	7,70			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,64	7,80			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,50	7,50	7,50					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	23,60	23,94	24,20					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	22,60	22,94	23,50					5
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	49	52,80	57,00				250,00	5

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	654	661,00	682,00			200,00	1100,00	5
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	43,70	45,15	46,60			200,00		2
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	6	6,80	8,00			200,00		5
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	2	2,60	3,00			50,00		5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00			0,10		5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	6,70	7,42	8,90		50,00			5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,62	0,90			2,00		5
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0	0,00	0,00			200,00		2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	1	0,83	0,89		10,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,14	0,15	0,16		1,50			2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,03	0,04	0,04					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00	0,00	0,00					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00	0,00	0,00			100,00		2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			2
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
MÉTABOLITES PERTINENTS	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,01	0,01		0,10			2
MÉTABOLITES PERTINENTS	ESA METOLACHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

UDI LA GATHE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	9,00	42					18
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	8,56	131					18
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0				0	18
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0				0	18
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			18
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			18
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	7,10	15,13	22,40				25,00	20
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,11	1,00					18
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1	1,50	2,00				3,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,04	0,20				2,00	18
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,78	8,00			6,50	9,00	18

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE.

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,66	8,00			6,50	9,00	20
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					18
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	22,80	23,69	24,30					18
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	20,20	22,83	23,80					18
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	639	654,72	671,00			200,00	1100,00	18
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0	3,39	25,00				200,00	18
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	18
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	6,90	7,73	8,60		50,00			18
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			18
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,52	0,70				2,00	18
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			2

IV-2: Liste des dépassements des exigences de qualité



PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité		
-----------	-----------------	--------------------------------	---------------------	------------------------	----------------------	--	--

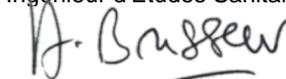
V: CONCLUSION

Il ressort des résultats des analyses effectuées en 2021 que les eaux distribuées sur le territoire de la CA du Cotentin - pôle de proximité de la Vallée de l'Ouve se sont révélées conformes aux limites et références de qualité auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine. Pour conclure, vous veillerez à tenir informé l'ARS de l'avancement de vos travaux (schéma directeur, diagnostic, actions curatives, campagnes d'analyses...) concernant la problématique CVM.

Fait à Saint-Lô, le 15 mars 2022

Pour le Préfet, par délégation

l'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,



Anthony BRASSEUR

**② NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU
SEINE-NORMANDIE 2021**

Édition 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité ou la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³ en 2021.

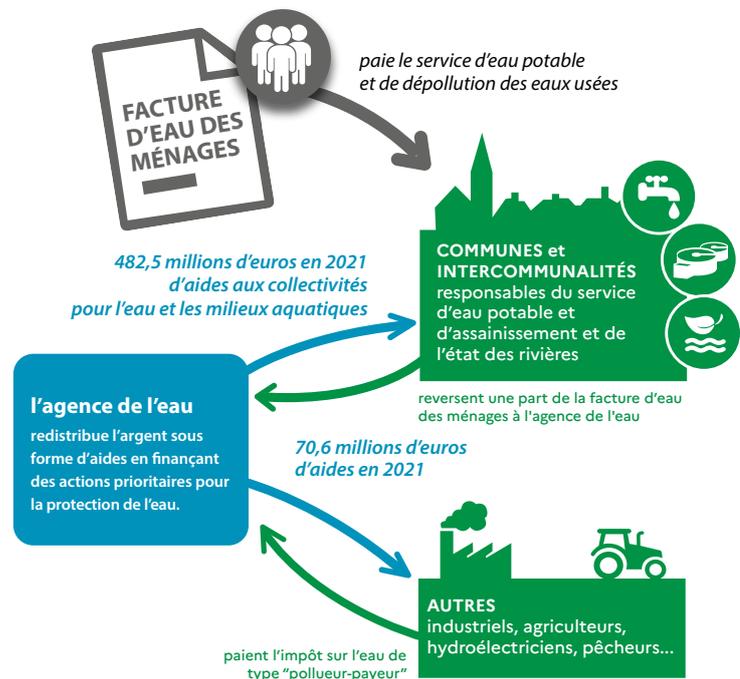
Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Source : www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

Source : Agence de l'eau Seine-Normandie
Étude sur le prix de l'eau - 2021



Les montants d'aide indiqués sont hors Plan de Relance, plan financé par les crédits de l'Etat (63,9 millions d'euros) et non par les redevances de l'agence de l'eau.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions :** <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

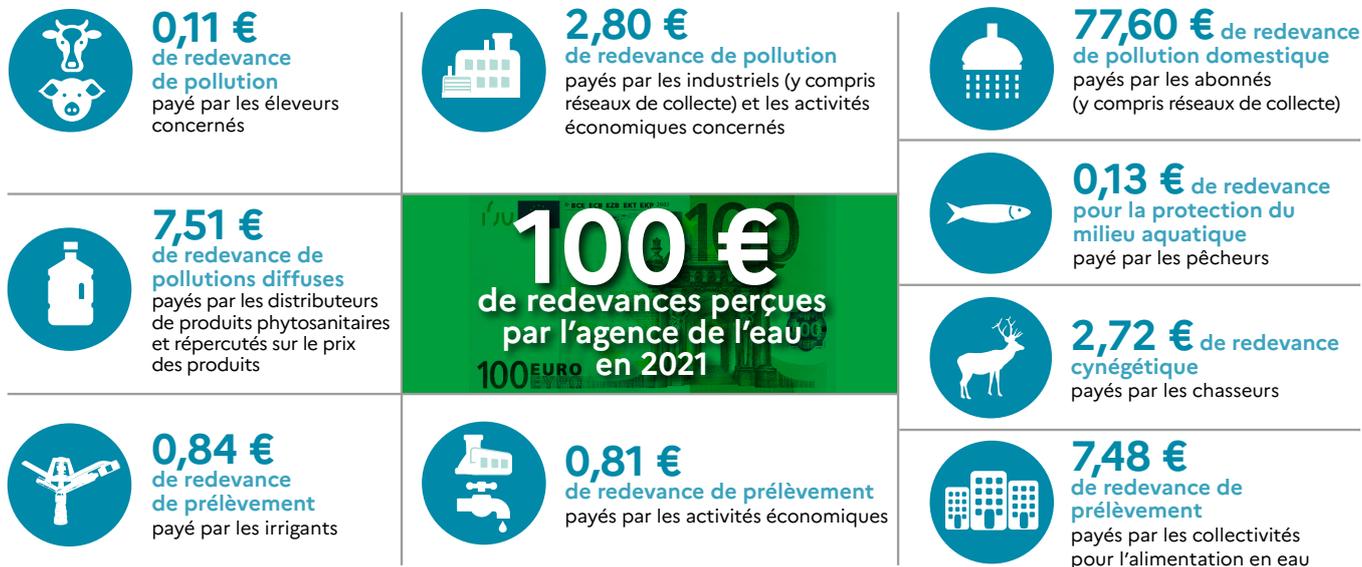
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 693 millions d'euros dont plus de 589 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)*



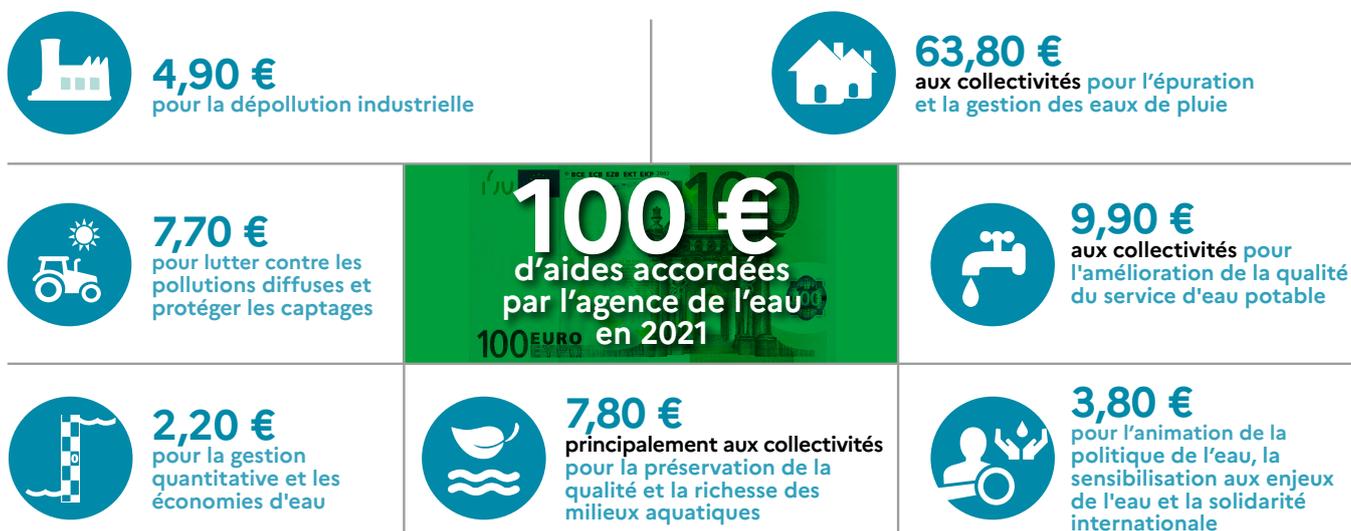
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

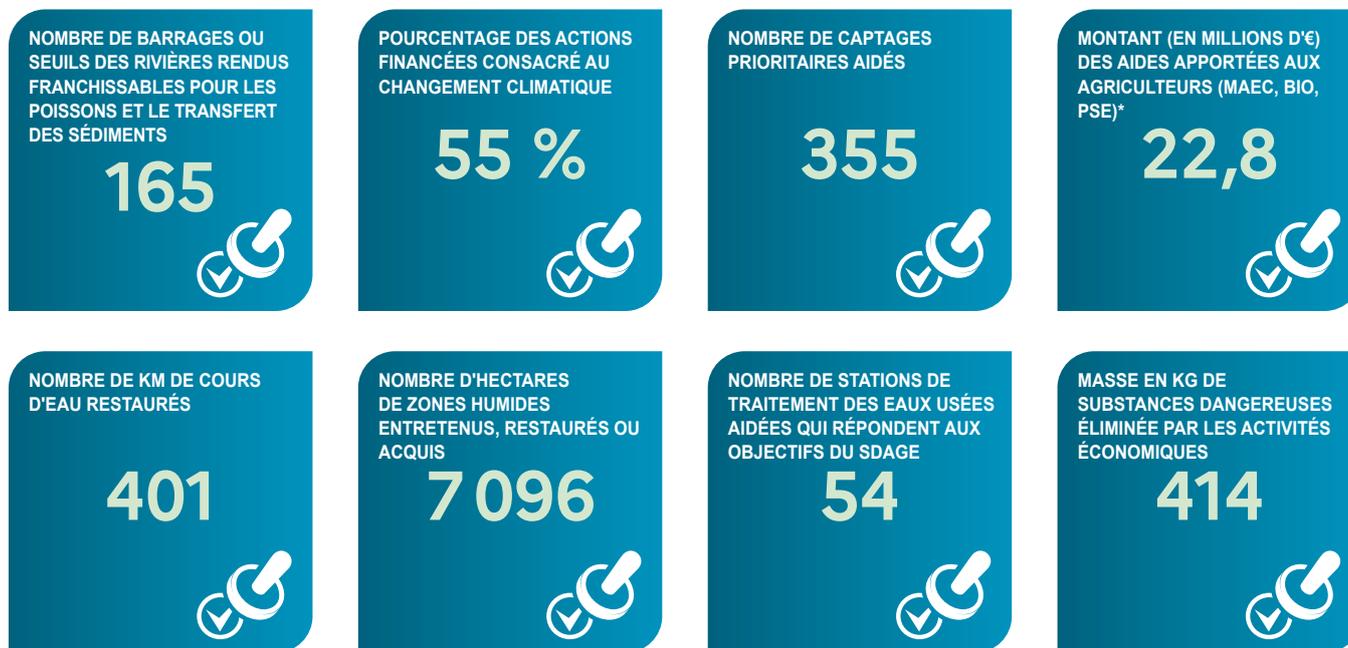
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021)*



PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2021

L'année 2021 est la troisième année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC: mesures agro-environnementales et climatiques / BIO: pour agriculture biologique / PSE: paiement pour services environnementaux

DES AIDES RENFORCÉES POUR MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES

Dès janvier 2022, les modifications apportées au programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau visent notamment à accélérer la gestion des eaux de pluie par les collectivités.

Un objectif est d'augmenter les surfaces non imperméabilisées: parkings végétalisés, revêtements poreux, espaces verts en creux, noues, jardins de pluie, toitures végétalisées... Il s'agit donc de redonner de la « perméabilité » aux surfaces partout où cela est possible.

En effet, favoriser l'infiltration des eaux de pluie, en pleine terre si possible, là où elles tombent, apporte de nombreux avantages à la collectivité: moindre risque de ruissellement et d'inondation, rafraîchissement des villes, réduction de la pollution de l'eau par lessivage des sols, création d'espaces favorables à la biodiversité.

Les aides de l'agence de l'eau, jusqu'à 80 % du montant retenu des travaux, sont attribuées par m² à aménager.

LES COLLECTIVITÉS, ACTRICES MAJEURES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

De l'occupation du territoire à la gestion des infrastructures au quotidien, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 (SDAGE) fixe un cap pour une meilleure gestion de l'eau et pour des territoires plus résilients, en recommandant des outils ou des bonnes pratiques à mobiliser, notamment:

- végétaliser la ville;
- mieux protéger les captages destinés à l'eau potable;
- protéger ou restaurer les milieux humides et le lit majeur des cours d'eau pour une meilleure résilience locale face au changement climatique;
- sur le littoral, gérer la bande côtière en s'appuyant sur les services rendus par les espaces naturels pour absorber la montée de la mer.

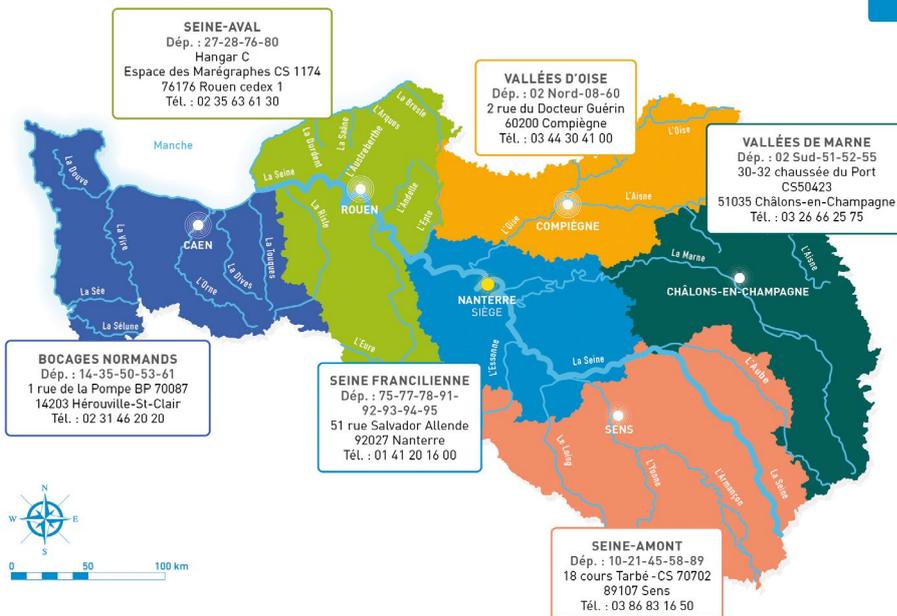
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ENSEMBLE DONNONS VIE À L'EAU
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR
eau-seine-normandie.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE eau SEINE NORMANDIE

DÉCOUVREZ les podcasts

<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>

EN IMMERSION

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES AGENCES DE L'EAU

③ DETAIL DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT
RESEAUX EAU POTABLE ET EAUX USEES 2021

Travaux Réseaux 2021

Lieu	Ville	Réseau concerné (EU, AEP)	Linéaire AEP en ml	Linéaire EU en ml	Linéaire EP en ml
Chemin des Fauvettes	Cherbourg en Cotentin	AEP-EU-EP	85	163	
Rue Surcouf	EQUERDREVILLE	AEP-EU-EP	363	259	80
Avenue de Lattre de Tassigny	CHERBOURG	EP			40
Rue Jacques Rouxel	CHERBOURG	AEP-EU	5	55	
Rue Carnot	CHERBOURG	EP			140
Rue de la Polle (EHPAD)	CHERBOURG	EP			5
Rue du Haut Tabarin (AESN)	MARTINVAST	AEP	685		
Rue Maurice Brisset (AESN)	MARTINVAST	AEP	360		
Le Ferrage (AESN)	SIDEVILLE	AEP	550		
RD 900 (AESN)	HARDINVAST COUVILLE	AEP	519		
Rue de l'Eglise-Néville	VICQ SUR MER	AEP	373		40
Rue de la Cité	BARFLEUR	EU-EP		5	15
Hameau de la mer-Cosqueville	VICQ SUR MER	AEP-EP	732		295
Rue de la Forge	TOCQUEVILLE	AEP	685		
Giratoire RD 902	ANNEVILLE EN SAIRE	AEP-EP	72		10
RD 902	SORTOSVILLE EN BEAUMONT	AEP	948		
Hameau Roti	LA HAYE D'ECTOT	AEP	521		
Route de la forêt (AESN)	BRIX	AEP	2989		
Les Blanches Pierres (AESN) T1 à T5	BRIX	AEP	3849		
Hameau Bellot (AESN)	ROCHEVILLE	AEP	660		
Rue du Balnéaire	VALOGNES	AEP	257		
Rue d'Huberville	VALOGNES	AEP	640		
Chasse férué	BRICQUEBEC	EU-AEP	48	50	
Poste Caravaning	SIOUVILLE	EU		88	
Les peupliers	SIOUVILLE	EU		116	
Hameau Couvert 1+2	SIOUVILLE	EU		190	
Extension EU	BENOISTVILLE	EU		106	
RD22	STE CROIX HAGUE	AEP	851		
RD118	STE CROIX HAGUE	AEP	655		
Route d'Hubertville	MONTEBOURG	AEP	921	8	
Hameau de l'église	LESTRE	AEP	427		
Total			17195	1040	625

**④ MODES DE GESTION EAU POTABLE,
ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF
SUR LE COTENTIN EN 2021**

Etat des lieux des modes de gestion sur la Communauté d'Agglomération Le Cotentin 2021

Structures	communes	Mode de gestion AEP	Mode de Gestion EU	Mode de gestion ANC
Territoire La saire	Bretteville Digosville Le Mesnil au Val Le Vast	Régie (rattaché aux services d'exploitation de Cherbourg)	Régie (rattaché aux services d'exploitation de Cherbourg)	Régie
Territoire St Pierre église	Tocqueville Gonneville le theil Fermanville Carneville Maupertus sur Mer St Pierre église Théville Brillevast Canteloup Clitourps Vicq sur Mer Gatteville le phare Varouville	Gérance St Pierre - Veolia Gérance Val de Saire - Réville - Veolia	DSP Veolia	Régie
Territoire du Val de Saire	Teurthéville-Bocage La Pernelle Le Vicel Valcanville Sainte Genevieve Barfleur Montfarville Anneville en Saire Réville Saint Vaast la Hougue Quettehou Morsalme Crasville Octeville L'Avenel Videscoville Aumeville Lestre St Germain de Tournebut	Gérance Val de Saire - Réville - Veolia DSP Anse du Cul de Loup - Veolia DSP Région de Valognes - Veolia	DSP Veolia	Régie
Territoire de Montebourg	Saint Cyr Sortosville Flottemanville Hemenez Urville Lestre Quinéville Fontenay sur mer St Marcouf St Martin d'Audouville Vaudreville Ozeville Montebourg St Floxel Eroudeville Le Ham Joganville Fresville Emondeville Azeville Ecausseville Ravenoville (hors territoire)	DSP Région de Valognes - Veolia Régie	 Régie Régie	Prestation de service - Veolia
Cœur Cotentin	Colomby Huberville Tarnerville Montaigu La Brisette Saussemesnil St Joseph L'Etang Bertrand Magneville Morville Négreville Luésaint Yvetot-bocage Valognes Briquebec en Cotentin Rocheville Sottevast Brix Breville Rauville La Bigot	DSP Région de Valognes - Veolia Régie DSP Briquebec en cotentin - Saur	 Prestations de Services - Veolia Régie DSP Briquebec - Saur Prestation de Services - Veolia Régie	Prestation de service - Veolia
Vallée de l'Ouve	Nehou Golleville Binville Hauteville-Bocage Orglandes Régneville Bocage La Bonneville Crosville sur Douve Ste Colombe St Sauveur Le Vicomte Ethienville (hors territoire) Catteville Taillepied Neuville en Beaumont Besneville Rauville la Place St Jacques de Nehou	Régie DSP La Scye - SAUR	 Prestations de Services - SAUR	Prestation de service - Veolia
Territoire de Côtes des Isles	Fierville-les-Mines St Pierre d'Arthéglise Sortosville en Beaumont Sénoville Baubigny La Haye d'Ectot St Maurice en Cotentin Les Moitiers d'Altonne Barneville Carteret St Jean de la Rivière St Georges de la Rivière Le Mesnil Porbail St Lô d'Ourville Denneville Carville La Roque La Haye Hors territoire (St Rémy des Landes - Surville)	DSP La Scye - SAUR Prestations des Services - Veolia DSP La Scye - SAUR Prestations des Services - Veolia	Régie Prestation de Services - Veolia DSP La Gerfleur et les Douits - Saur Prestation de Services - Veolia Prestations de Services - Saur Prestation de Services - Veolia	Prestation de service - Veolia
Territoire de les Pieux	Surtainville Pierreville Le Rozel St Germain le Gaillard Grosville Briquebosq Saint Christophe du Foc Sotteville Benoitville Les Pieux Flamanville Tréauville Siouville Hague Héauville Helleville	Régie	Régie	Régie
Territoire Douve Divette	Teurthéville-hague Virandeville Couvile Saint Martin le Gréard Hardinvast Martinvast Sideville Nouainville Vasteville Acqueville Flottemanville-Hague	Régie (rattaché aux services d'exploitation de Cherbourg)	Régie (rattaché aux services d'exploitation de Cherbourg)	Régie
La Hague	Tonneville Branville-Hague Sainte Croix Hague Biville Vauville Gréville-Hague Urville-Nacqueville Beaumont-Hague Eculleville Herqueville Omonville la Rogue Digulleville Omonville la petite Jobourg St Germain des Vaux Auderville Querqueville	Régie	Régie	Régie
Cherbourg en Cotentin	Equedreville-Hannainville Cherbourg-Octeville La Glacerie Tourlaville	Régie	Régie	Régie